

Jean Bourgeon

Un village au Pays Nantais

Treillières

Deuxième partie : De 1800 à 1845

Chapitre 5 : La politique au village

Alexandre Vincent (père) : 1800 – 1820

André Clouet et le garde champêtre : 1820 – 1826

Julien Le Lardic de La Ganry : 1826 – 1830

Alexandre Vincent (fils) : 1830 – 1849

Edouard de Kersabiec : 1849 – 1851

Pierre Douet : 1852 – 1878

Edmond Doré-Graslin : 1878 – 1887

L'aubergiste et l'aristocrate : 1887 – 1889

Jean Enaudeau : 1890 – 1904

Olivier Guillet de La Brosse : 1904 - 1917

La paroisse (organisation spatiale, humaine, ecclésiastique, administrative et politique sous l’Ancien Régime) ébranlée par la Révolution, restaurée ensuite, triomphante au 19^e siècle, a marqué profondément la société treilliéraise.

En créant la commune, entité civile et cadre légal de la vie politique et administrative locale, la Révolution a contenu la paroisse, vis-à-vis de l’Etat, dans une position périphérique, secondaire, subordonnée. À une légitimité pluriséculaire, amputée mais solide encore, s’ajoute une autre, novice, empruntée au début par cette captation d’héritage mais qui va lancer un lent et long processus de laïcisation du pouvoir et (plus difficilement) de la société.

À la tête de la communauté villageoise Monsieur le Curé doit céder la première place à Monsieur le Maire dont la fonction capitale devient un enjeu de pouvoir au sein de la commune mais aussi entre les villageois et les notables (les gens des châteaux) qui cherchent à les dominer.

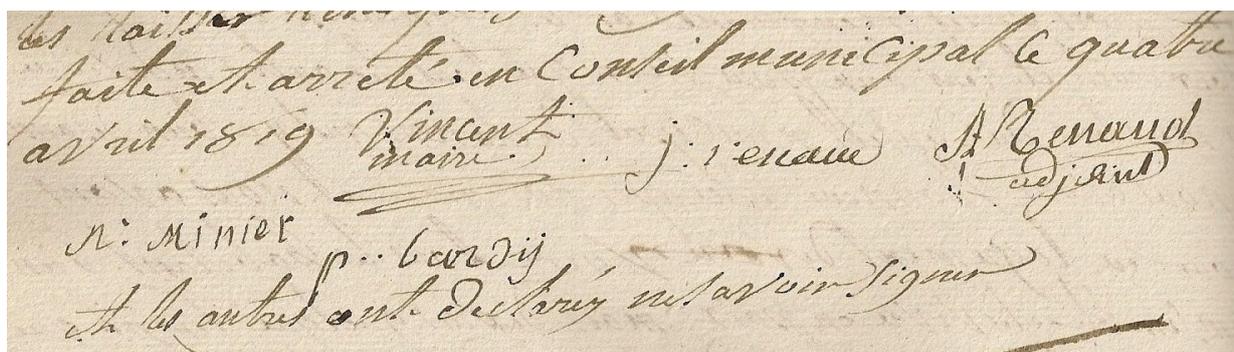
L’instauration progressive de la démocratie tout au long du siècle va ouvrir le champ politique des villageois devenus citoyens au-delà des frontières communales. Ils vont devenir acteurs de l’histoire nationale, participer aux combats partisans lors des élections, colorer leur commune sur la carte de France, mosaïque aux tons d’abord blancs et bleus auxquels la classe ouvrière rajoute bientôt le rouge.

Alexandre Vincent (père) : 1800 – 1820

En 1800, après des années de Révolution, la commune de Treillières retrouve sa municipalité. Elle en était orpheline depuis 1796 quand la Constitution de l’an III (27 octobre 1795) avait transféré l’administration municipale au canton ne laissant dans chaque commune qu’un agent municipal et un adjoint élus, pour tenir les registres de l’état civil.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) qui marque le début de l’ère administrative moderne, en même temps qu’elle restructure les départements (avec arrondissements, préfet, sous-préfets, conseil général...) rétablit une municipalité à la tête de chaque commune. Son auteur, le Premier Consul, Napoléon Bonaparte, jaloux de son autorité se réserve le droit de nommer les hommes en charge de responsabilités : préfet, sous-préfet, maire et adjoints dans les villes de plus de 5 000 h. Dans les communes moins peuplées c’est le préfet qui nomme le maire, les adjoints et les conseillers municipaux. Il en sera ainsi jusqu’en 1831.

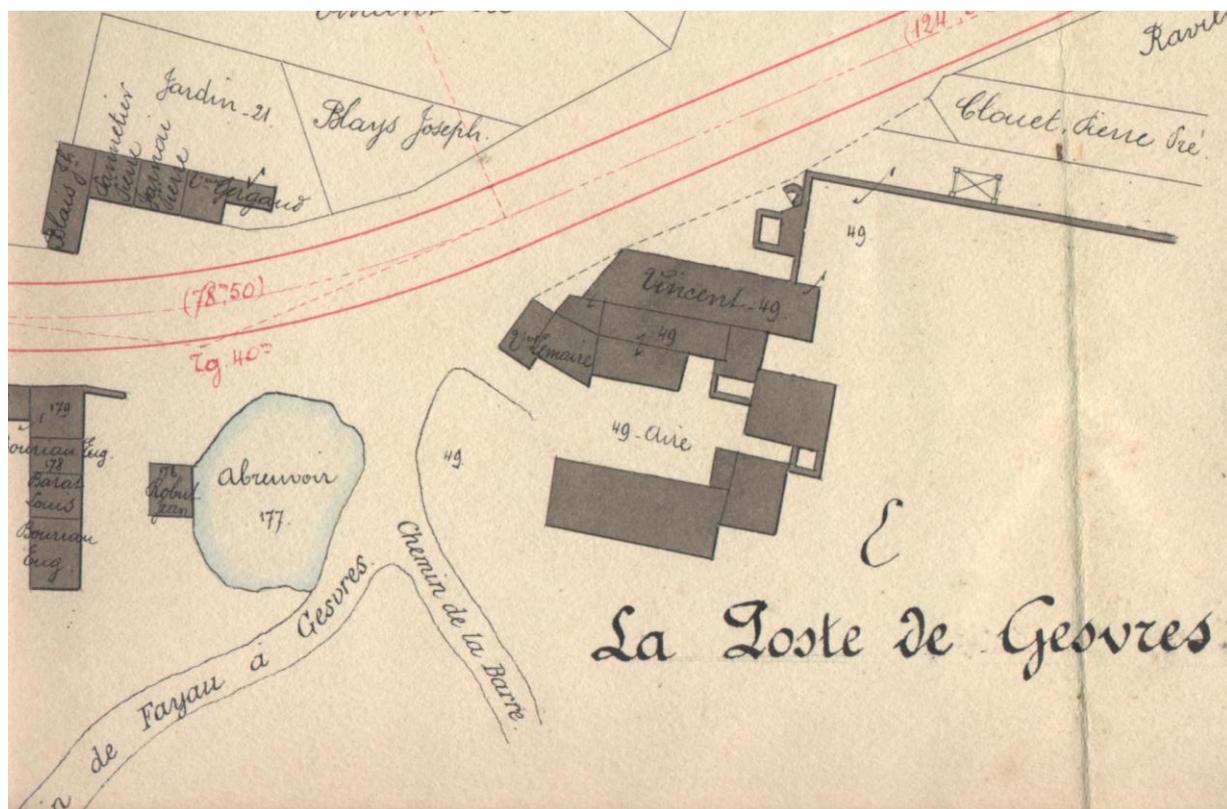
C’est le 2 messidor an VIII (20 juin 1800) que le préfet de la Loire-Inférieure nomme la municipalité de Treillières. Elle est composée de 11 hommes dont la moyenne d’âge est de 42 ans (57 ans – 32 ans), tous agriculteurs à ceci près que le maire est aussi et surtout maître de Poste. Ils appartiennent au groupe des villageois aisés ; quelques uns maîtrisent l’écriture et 6 sont capables de signer de leur nom. Il s’agit d’hommes d’expérience : 8 ont déjà fait partie des municipalités précédentes, entre 1790 et 1796, après avoir du temps de l’Ancien Régime géré la communauté villageoise au sein du « général de la paroisse ».



Les Treillières
faite et arrêté en Conseil municipal le quatre
avril 1800 Vincent
maire J. Renaud
A. Renaud
adjoint
A. Minier
et les autres ont de leur main signé

Dans le registre des délibérations du Conseil municipal la signature d’A. Vincent et de ceux qui savent signer (Archives municipales)

Celui qui incarne le mieux cette tradition municipale d'un siècle à l'autre, de l'ancien au nouveau régime, donnant l'impression (fausse) d'une transition sans heurt, c'est Alexandre Vincent que le préfet désigne comme maire. Agé de 43 ans, marié, père de 7 enfants, le maître du relais de Poste installé à Gesvres possède une solide fortune qui en fait le plus riche des villageois (si on laisse de côté les grands propriétaires terriens de Treillières domiciliés à Nantes) et une déjà longue expérience des responsabilités collectives. Après avoir fait ses preuves de bon gestionnaire au sein du « général de la paroisse » avant la Révolution, il a été élu officier municipal le 21 février 1790 dans la première municipalité de Treillières dirigée par le maire-curé Jacques Nerrière. Après la démission de celui-ci A. Vincent est élu maire le 2 février 1791 ; il va le rester jusqu'en 1796 quand les municipalités sont transférées au canton. Pendant les années difficiles de la Révolution il a su maintenir le calme dans sa commune au prix d'un périlleux numéro d'équilibriste entre les exigences des autorités révolutionnaires et l'exaspération d'une population villageoise hostile au régime en place. Son passé, sa réussite économique, son rôle d'intermédiaire entre la ville et le village facilité par sa fonction de maître de Poste, son autorité morale enfin le désignaient aux yeux du préfet comme le plus apte à mener la reconstruction de la commune après la période révolutionnaire. Le 29 thermidor an VIII (16 août 1800) le nouveau maire Alexandre Vincent « a déclaré accepter et promis fidélité à la République et a pris place sur le champ ».



Le relais de Poste d'A. Vincent au sommet de la côte de Gesvres est aussi la mairie. (Plan au sol du relais de Poste Vincent (49) en 1841 ; Archives municipales)

Pendant 20 années (jusqu'en mars 1820) A. Vincent va diriger l'exécutif municipal depuis... son auberge-relais de Poste, créant un fâcheux précédent. À aucun moment il n'envisage de construire une mairie. Aussi le conseil municipal doit-il se réunir pour délibérer dans une pièce que l'aubergiste-maître de Poste (et maire !) loue à la municipalité (40 francs par an) et qui sert encore à entreposer les archives et les registres de l'état-civil. Si ces

derniers sont bien tenus il n'en va pas de même des registres consacrés à la vie municipale. Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal sont rédigés sur des feuilles volantes et ensuite recopiés dans le registre officiel. Mais parfois on oublie de les reporter, on les égare, on bouscule la chronologie et l'historien a bien de la peine à savoir quel était le mode de gouvernance du maire : collégial (6 assemblées en 1803 et 1810) ou autoritaire (aucune réunion du conseil signalée en 1806, 1815, 1816) ?

Parions sur la négligence car le maire, s'il a un fort tempérament, est aussi maître de Poste, aubergiste, agriculteur, père de famille nombreuse. Régulièrement il demande au préfet l'autorisation d'embaucher un secrétaire de mairie rémunéré par la commune. Aussi régulièrement le préfet répond que « *dans un grand nombre de communes de l'arrondissement les maires n'ont que 50 à 60 francs pour les frais de bureau, plusieurs reçoivent moins de 40 francs* » (7 janvier 1808) ; or le maire de Treillières se fait voter chaque année par son conseil pour « *frais de bureau, bois et lumière : 144 francs* ». Le préfet estime qu'avec cette somme A. Vincent peut se payer les services d'un secrétaire sans rajouter une ligne supplémentaire à la colonne « dépenses » du budget municipal.

S'il a beaucoup sacrifié de son temps et de son énergie pour le bien de la commune, A. Vincent gestionnaire avisé de sa fortune a toujours su tirer d'avantageux dividendes de son investissement public.

Le maire dirige la commune à la tête d'une équipe soumise et stable. Il faut attendre 1813 pour que le préfet renouvelle 5 membres du conseil sans d'ailleurs en changer la composition sociologique. Pour l'instant les Messieurs des châteaux, grands négociants nantais propriétaires terriens par précaution, se désintéressent de la politique locale trop accaparés par leurs affaires ou des mandats électoraux de plus haut niveau. Comme avant la Révolution on reste donc entre villageois pour gérer, dans une sorte de bonapartisme rural, le quotidien de la commune égrené au cours des siècles dans l'ordre du jour du « général de la paroisse » et maintenant du conseil municipal : l'église, le presbytère, le cimetière, les chemins... et les communaux que l'on défend ou que l'on vend quand le modeste budget municipal ne permet pas de faire face aux dépenses imprévues.

Dans ces premières années du 19^e siècle, alors que Bonaparte devenu Napoléon se lance à la conquête de l'Europe dans le bruit et la fureur la chronique municipale n'évoque que les préoccupations banales d'une communauté rurale apparemment sourde aux rumeurs du monde et aux sollicitations du régime : aucun vote d'allégeance, aucune déclaration ou célébration à la gloire de l'empereur. Pourtant les réformes administratives, la création du franc, la mise en place du Code civil, le retour au calendrier grégorien... ont modifié la vie quotidienne suscitant sans doute commentaires, protestations. Les électeurs ont été sollicités par ces plébiscites dont Napoléon est friand. Dans la petite église paroissiale on a chanté les « Te Deum » exigés par l'empereur pour célébrer ses victoires et on a pleuré les 10 enfants de Treillières tombés entre 1807 et 1815 sur les champs de bataille allemands, autrichiens, italiens, espagnols. Mais de cela ni le conseil municipal dans ses délibérations, ni le maire dans sa correspondance officielle ne font mention comme si l'histoire locale s'était coupée de l'histoire nationale, retranchée derrière les haies touffues du bocage, saoulée d'un compagnonnage trop houleux pendant le cours de la Révolution. Il n'en est rien bien sûr, mais les responsables treilliérains, A. Vincent surtout qui a traversé aux commandes du navire toutes les tempêtes révolutionnaires, ont appris la prudence. Ici l'Empire est plus subi qu'accepté alors on se replie dans un quant à soi taiseux ; dos courbé on laisse passer l'orage.

L'éclaircie revient avec le départ de Napoléon en avril 1814 et la première Restauration (Louis XVIII). Sur les pages du registre municipal le récit local rejoint celui qui s'écrit au niveau national : « *Nous Vincent, Maire de la commune de Treillières après avoir obtenu l'otorisation de l'administration supérieure avons réuni... le conseil municipalle afin de recevoir leur serment : « Je jure et promet à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi*

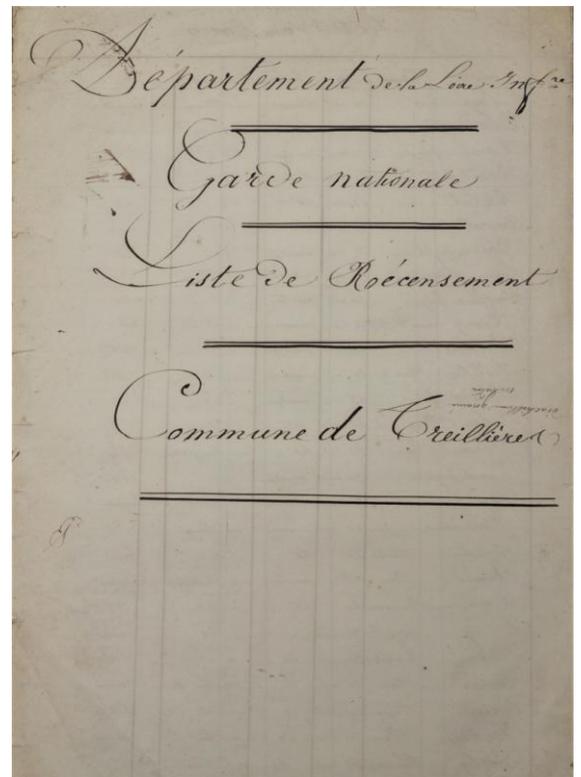
de navoire aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligne qui serait contraire à son ottorité, et si dans le ressort de ma fonction ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose ou prejudice je le ferai connaître au Roi et on signé ». (18 septembre 1814)

Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe en mars 1815 ne suscite aucune réaction écrite du conseil municipal. Un grand silence à peine troublé par ces quelques lignes : « *délivré un pasport à Monsieur Julien Prudent Le Lardic de La Ganry sous le n° 6* » (10 avril 1815). Le très royaliste propriétaire du château de Fayau préfère prendre le large quand revient l'Aigle.

Le rétablissement provisoire de l'Empire va perturber le quotidien des Treilliérains mais l'historien ne l'apprend qu'au détour d'un document écrit 17 ans après les faits, en 1832. Le retour de Napoléon provoque une insurrection de faible ampleur dans les campagnes de l'Ouest en mai-juin 1815. On l'appelle la « chouannerie des Cent-jours ». Les rassemblements les plus importants ont lieu au sud de la Loire, en Vendée et dans le vignoble nantais. Au nord de la Loire le marquis de Coislin lève quelques centaines d'hommes autour de Campbon. Pour réprimer les bandes chouannes Napoléon crée une « armée de la Loire » confiée au général Lamarque. Alors qu'il combat victorieusement les insurgés du sud-Loire en juin 1815, Lamarque demande aux gardes nationaux de Nantes et des communes voisines, dont Treillières, de marcher sur Savenay pour y disperser les troupes de Coislin et ensuite de faire route vers le Morbihan où d'autres chouans sont rassemblés.

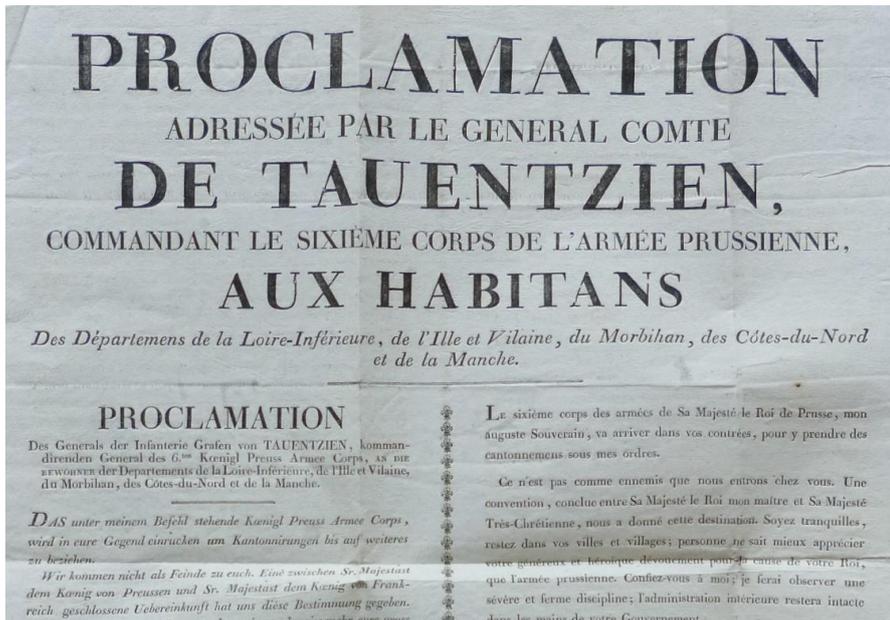
Si les gardes nationaux nantais obéissent à l'ordre de mobilisation, la plupart des soldats des communes rurales, réquisitionnés de force, rentrent chez eux avant que d'être organisés en bataillons. Ceux qui marchent jusqu'à Savenay, après avoir dispersé les chouans refusent de les poursuivre et d'aller plus loin. Dans le même temps la défaite de Waterloo (18 juin 1815) et le retour de Louis XVIII ramènent le calme dans la région. Le comportement des Treilliérains lors de cet épisode nous est connu grâce à un courrier d'Alexandre Vincent (fils) au préfet daté du 26 juin 1832 accompagnant la liste des armes de guerre recensées sur la commune de Treillières : « *Vous vous trouverez peut-être surpris du petit nombre... mais j'ai l'honneur de vous assurer que ça provient qu'en 1815 il ne partit qu'environ une trentaine de jeunes gens qui furent enlevés de force ; il s'en trouva près de la moitié qui rentrèrent chez eux avant que d'être armés... ces jeunes gens ne partirent qu'au moment que Louis XVIII arriva à Paris et ne firent que la campagne de Savenay* ».

Ainsi les jeunes de Treillières ne se levèrent pas avec les chouans pour défendre la monarchie mais ils refusèrent aussi de les combattre sous les drapeaux de l'Empire, fidèles en cela à leurs aînés qui, pendant la Révolution évitèrent de s'engager ouvertement dans l'un ou l'autre camp même si leur cœur penchait pour la monarchie. Alors que s'achevait en 1815 une période de bouleversements commencée en 1789, les Treilliérains devaient partager l'état d'esprit des populations rurales de l'Ouest ainsi décrit par le général Lamarque : « *Partout j'ai entendu le même cri : qu'on nous laisse tranquille avec nos prêtres ; qu'on ne nous accable pas avec de nouveaux impôts ; qu'on ne nous contraigne pas à aimer un gouvernement que jusqu'à présent nous avons le droit de considérer comme notre ennemi* ».



Les jeunes sont enrôlés dans la Garde nationale (Page de couverture du registre ; Archives municipales)

.Cette tranquillité revendiquée est troublée à l'été 1815 par le passage puis le cantonnement des Prussiens à Treillières.



Extrait de la proclamation du général prussien de Tauentzien imprimée à Rennes le 9 septembre mais affichée en Loire-Inférieure seulement à partir du 16 septembre. En dehors des mises en garde à l'intention de ceux qui seraient tentés de s'opposer à l'occupant le général déclare : **« Ce n'est pas comme ennemis que nous entrons chez vous. Une convention, conclue entre Sa Majesté le Roi mon maître et sa Majesté Très-Chrétienne [Louis XVIII], nous a donné cette destination. Soyez tranquilles, restez dans vos villes et villages ; personne ne sait mieux apprécier votre généreux et héroïque dévouement pour la cause de votre Roi, que l'armée prussienne. Confiez-vous à moi ... BRETONS ! Je compte sur vous. » (ADLA)**

Après la défaite de Waterloo, les armées anglaises, russes, prussiennes, autrichiennes... qui ont remis Louis XVIII sur le trône envahissent la France sous prétexte d'empêcher une insurrection des derniers partisans de Napoléon. Dans certaines régions une occupation de plusieurs années commence. Elle sera plus courte en Loire-Inférieure dont seule la partie située au nord de la Loire est occupée par 13 700 Prussiens et leurs 3 600 chevaux. Ils arrivent à Châteaubriant le 12 août 1815, à Ancenis le 25 août et progressent lentement vers Nantes par les routes de Paris et de Rennes. Le 2 septembre ils sont au Chemin Nantais, près de Thouaré ; le 9 septembre à Héric. Le 12 septembre, 4 990 soldats et 1 081 chevaux pénètrent à Nantes après avoir cantonné plusieurs jours dans les bourgades et hameaux bordant les grands axes routiers. Prise au dépourvue la commune de Treillières doit héberger et nourrir une centaine de militaires et leurs chevaux du 9 au 12 septembre. Le Prussien loge chez l'habitant qui doit lui offrir le gîte et le couvert. Le gîte, c'est un lit : *« composé d'un matelas, d'un oreiller, d'une couverture de laine et de deux draps de lit de toile »* précisent les directives officielles. Il faut aussi lui réserver une place de choix dans la maison : *« au feu et à la chandelle. »* Le couvert est précisé par des affiches placardées dans le bourg et à la Poste de Gesvres, là où sont logés les soldats les officiers répugnant à disperser leurs hommes dans la campagne pour les avoir sous la main. Le Prussien a bon appétit ; il lui faut chaque jour : *« 32 onces de pain de seigle ou de froment [1 kg] ; 16 onces de viande fraîche [500g.] ; 1 once de sel ; 3 onces de riz [100 g] ou à défaut 6 onces de fèves, lentilles ou autres légumes secs ; 3 onces de beurre ou de lard ; 1 litre de bière ou un demi-litre de vin ; 1 décilitre d'eau de vie ; 1 once de tabac à fumer ou 15 centimes d'argent. »* Pour les chevaux, la ration de fourrage consiste en 1 boisseau d'avoine de 12 livres ; 6 livres de foin ; 3 livres de paille. Certains soldats gros mangeurs n'hésitent pas à houspiller leur logeur pour obtenir des rations plus copieuses ou vont se servir dans les jardins, les vignes, les caves.

Le 12 septembre, quand les troupes cantonnées à Treillières évacuent la commune pour entrer à Nantes, les Treilliérains n'en ont pas fini avec les Prussiens. Le 18 septembre le maire, Alexandre Vincent, écrit au préfet : *« Notre pauvre commune qui est toute petite se trouve grevé pour la nourriture de la troupe prussienne qui y est cantonné. Nous avons commencé à en loger environ un cent qui ont arrivé le 9 courant et qui ont resté deux jours.*

Et depuis nous avons 17 hommes d'infanterie et sept de cavalerie pour les gardes, sans compter qu'il nous en est passé tous les jours à qui il faut donner le rafraîchissement, fournir des bœufs pour les conduire, des chevaux pour porter les dépêches et surtout dans cette commune qu'il n'y a pas de chevaux ; et je suis forcé de les faire conduire par ceux de la poste, ces défendu mais je n'en est pas d'autres que de mauvais bidets de lande qui ne marchent que le petit pas. Ils ne sont pas capable de faire le service ; je me trouve bien embarrassé. »

La vingtaine de soldats cantonnés à la Poste de Gesvres constituent un poste de garde pour sécuriser les liaisons entre l'État-major installé à Nantes et les troupes stationnées dans le département. Chaque poste dispose de signaux c'est-à-dire de grands mâts portant à leur sommet une torche faite d'étope, de poix, de résine, de souffre... à qui l'on met le feu en cas de danger pour alerter les postes voisins.

Pour nourrir les soldats, dont une bonne partie loge dans son relais de Poste, Alexandre Vincent est obligé de réquisitionner sur la commune des vaches, de la farine... et de l'avoine pour les chevaux. Afin de dédommager plus tard les réquisitionnés, une taxe extraordinaire est levée sur les plus fortunés de la commune. Cet impôt extraordinaire local est doublé d'une contribution extraordinaire levée par le pouvoir central pour payer les 100 millions de francs exigés par les puissances occupantes pour quitter le pays. Cette contribution tombe sur les propriétaires payant 20 F et plus de taxe foncière. Elle doit être versée avant le 15 novembre en même temps que les impôts habituels ; de quoi mettre à l'épreuve les nerfs du contribuable.

Les Prussiens évacuent Nantes et le nord du département à partir du 24 septembre pour aller occuper la Manche et le Calvados. Cela signifie que pendant plusieurs jours des régiments entiers vont emprunter l'axe Nantes-Rennes cantonnant pour la nuit, se ravitaillant le jour dans les bourgs et villages situés au bord de la route. Le soir du 24 septembre cantonnent à Treillières les 80 hommes et 100 chevaux de l'hôpital de campagne n° 6 et du train des équipages ainsi qu'une partie des 900 hommes et 140 chevaux du 3^e bataillon du 2^e régiment d'infanterie dit « de la vieille Prusse ». (Les autres soldats de ce bataillon cantonnent à Grandchamp, Casson, Héric et Blain)

Aussitôt le dernier soldat parti, Alexandre Vincent, comme les autres maires concernés par le passage des Prussiens, commence à faire le bilan de l'occupation pour obtenir du gouvernement le remboursement promis des dépenses réalisées. Sur les recommandations du préfet il a tenu un registre de ce que chaque habitant de sa commune a fourni en argent, bestiaux, grains ... ainsi que le montant versé par chacun à la taxe extraordinaire établie pour payer les produits que l'on ne trouvait pas sur place.

Ce n'est qu'à l'été 1816 que les bilans communaux des dépenses arrivent à la préfecture. Ils vont être examinés par une commission des remboursements qui suspecte d'emblée les maires d'avoir gonflé les dépenses. Trois ans plus tard, le 1^{er} juin 1819, les municipalités reçoivent le montant des dépenses qui seront remboursées aux citoyens de leur commune qui ont fourni des réquisitions et payés la taxe extraordinaire. Et c'est une mauvaise surprise. L'indemnité versée à chaque contribuable est réduite d'un tiers par rapport au montant de ses dépenses. Aussitôt les maires protestent estimant que leur probité est mise en cause et que l'administration a manqué à la parole donnée du remboursement intégral. Les deux tiers restants seront couverts par une augmentation de la contribution foncière pendant deux ans. Ce que l'État donne d'une main, il le reprend de l'autre.

Pour les 14 communes de l'arrondissement de Nantes situées au nord de la Loire (hors Nantes) le montant total des dépenses réalisées s'élève à 20 923 F avec de grandes différences selon les communes : 6 039 F pour Thouaré ; 71 F pour Chantenay ; 2 141 F pour Treillières et seulement 139 F pour sa voisine Orvault. Une différence que l'on constate aussi entre ceux qui ont été mis à contribution. À Treillières, 25 chefs de ménage ont contribué aux dépenses

par réquisition et (ou) par la taxe extraordinaire. 22 de ces 25 contribuables n'ont pas dépensé plus de 100 F la somme la plus basse étant de 6 F pour Alexis Simon du bourg. Par contre, Alexandre Vincent, en établissant le tableau des citoyens contributeurs de sa commune s'est porté deux fois dans la liste : la première comme maître de Poste où il estime ses dépenses à 293 F pour avoir logé et nourri dans son auberge 24 Prussiens, sans compter ceux de passage, et leur avoir prêté ses chevaux ; la seconde comme maire où il estime devoir être indemnisé de 272 F. Une dépense plus difficile à justifier même si A. Vincent, à son habitude, n'a pas ménagé sa peine. En comparaison, le principal propriétaire de la commune, le riche négociant nantais Mathias Haentjens propriétaire du château de Gesvres et du quart de la commune, est inscrit pour 200 F. On comprend les doutes de la commission des remboursements sur les chiffres présentés par les maires. Alexandre Vincent, comme tous les citoyens contributeurs de la commune et du département, ne sera indemnisé que des 2/3 de ses dépenses.

Comme lui, occupés jusque dans leurs maisons, réquisitionnés, souvent maltraités par les soldats et maintenant mal indemnisés, les habitants de Treillières situés à proximité de l'axe Nantes-Rennes ont été les principales victimes de l'occupation prussienne sur la commune

Le retour « dans les fourgons de l'étranger » de Louis XVIII sur le trône libéra la mémoire « blanche » (royaliste) contenue pendant l'Empire. Faute d'avoir leurs propres « martyrs » de la Révolution les royalistes locaux exaltèrent ceux de la Vendée tués sur la commune en décembre 1793 après la déroute de l'armée vendéenne à Savenay (23 décembre 1793). Le 21 mai 1816 : « *les ossements des 13 Vendéens immolés sur la paroisse furent solennellement transférés au cimetière, près de l'église, et inhumés par le desservant M. Chenard en présence de... Alexandre Denis Louis Renaud ainsi que de la garde nationale et d'une infinité d'autres* ». (Registre des sépultures)

Certains royalistes-ultras réclamèrent une épuration des administrations nationales et locales. Le 29 avril 1816, Mr Hersart, propriétaire du château du Buron à Vigneux, mais aussi des terres de Launay à Treillières, écrivit au préfet, le comte de Brosses, pour lui demander de ne pas renouveler le mandat d'A. Vincent, monarchiste trop peu ardent à son goût : « *J'ai l'honneur de proposer à Monsieur le comte de Brosses de ne point conserver le maire actuel de Treillières, le Sieur Vincent, qui ne convient nullement à cette place et de le remplacer au renouvellement général des maires par M. Renaud (Alexandre, Denis, Louis) âgé de 48 ans, arpenteur, excellent royaliste et ancien capitaine de Treillières dans la chouannerie...* ».

Commune de Treillières.

J'ai l'honneur de proposer à Monsieur le Comte de Brosses de ne point conserver le maire actuel de Treillières, le S^r Vincent, qui ne convient nullement à cette place et de le remplacer au renouvellement général des maires par M^r Renaud (Alexandre, Denis, Louis) âgé de 48 ans, arpenteur, excellent royaliste et ancien capitaine de Treillières dans la chouannerie. il demeure à la baclais dans la dite commune.

Mr: Hersart

Le 29 avril 1816.

Mr Hersart intervient contre A. Vincent auprès du préfet. (Archives départementales)

On peut aussi voir dans cette démarche une ultime tentative d'Alexandre Renaud pour revenir dans le jeu politique local ; mais le passé trouble et la personnalité inconsistante de l'individu¹ ne plaident pas en sa faveur et le préfet de Brosses, qui en prenant ses fonctions avait déclaré vouloir « *calmer les exagérations, apaiser les hommes, ramener tous les esprits au seul intérêt qui doive en ce moment les animer : le salut de la France* », conserva sa confiance à A. Vincent.

Mais celui-ci est fatigué, épuisé. Depuis février 1791 (avec une interruption de 4 ans) à travers tous les régimes (monarchie constitutionnelle, République, Terreur, Directoire, Consulat, Empire, 1^{re} Restauration, Cent-jours, 2^e Restauration) il dirige la commune d'une main ferme, défendant avec énergie les intérêts de ses administrés (et les siens), usant au mieux de ses fonctions de maître de Poste et de premier magistrat pour être l'intermédiaire entre ses concitoyens et le monde extérieur, le médiateur, l'intercesseur, le protecteur : à la fois maire et père.

Le 22 décembre 1819, sentant sa mort prochaine, il écrit au préfet : « *Aujourd'hui que je me trouve encore plus malle qu'à l'ordinaire... j'ai l'honneur de vous faire prévenir qu'il m'est impossible maintenant de remplir la place de maire davantage vu que je ne sort presque pas de mon lit... jusqu'à ce moment ci les affaires n'ont point été en retard pour la commune ; mais me voyant incapable de continuer plus longtemps je vous prie Monsieur le Préfet de me faire remplacé le plutôt qu'il vous sera possible à seul fin qu'aucune affaire de la commune ne reste nullement en retard...* ».

A. Vincent propose sa démission au préfet (Archives départementales)

Le 28 décembre le préfet lui répond qu'il acceptera sa démission à la condition qu'il lui propose son remplaçant. Tâche ardue car il faut trouver un homme alliant compétences administratives, bon sens politique, entregent et... maîtrise de l'écriture, sans doute la condition la plus difficile à remplir à Treillières.

A. Vincent voudrait proposer Julien Le Lardic de La Ganry « *que je trouve le plus digne et le plus capable de remplir la place de maire mais il m'a fait réponse qu'il ne voulait pas accepter* » ; refus également de l'adjoint, Alexis Renaud, et d'un autre conseiller municipal. Alors : « *Je n'ai trouvé que le nommé Alexandre David âgé de 22 ans et qui est garçon demeurant chez son père jardinier au château de Gesvres... et qui est un garçon fort*

Commun de Treillières le 22 Dec 1819
 Le 28 Dec 1819
 Monsieur le Comte de Brosses préfet du
 Département de la Loire inférieure
 Monsieur
 j'ai eu l'honneur de vous informer par plusieurs fois
 différemment que j'étais malade et que le malle que je
 souffrais continuellement me gênait beaucoup pour
 remplir les fonctions de la place de maire, mais
 aujourd'hui que je me trouve encore plus malle
 qu'à l'ordinaire depuis deux ans plus que j'ai toujours
 la même maladie, j'ai l'honneur de vous prier
 qu'il m'est impossible maintenant de continuer
 la place de maire davantage, vu que je ne sort
 presque pas de mon lit, seulement que je sort
 plus du malle que je souffre jour et nuit
 jusqu'à ce moment-ci, les affaires ni les registres
 des actes civils n'ont point été en retard pour la
 commune, mais me voyant incapable de continuer
 plus longtemps, je vous prie Monsieur le préfet
 de me faire remplacé le plutôt qu'il vous sera
 possible à seul fin qu'aucune affaire de la commune
 ne reste nullement en retard, et je suis Monsieur
 en attendant la Grèce en de la présente et
 j'ai l'honneur d'être
 Monsieur votre très humble et très
 obéissant serviteur
 Vincent
 maire

¹ voir « Un village au Pays nantais... », première partie, chapitre 10 consacré à la Révolution

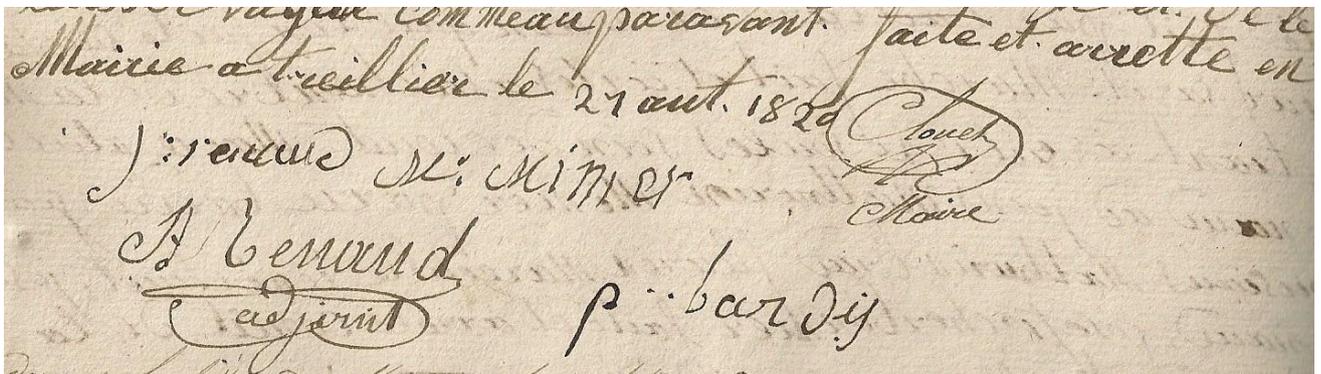
tranquille sachant bien écrire et qui veut bien accepter la place de maire ». Mais le préfet ne veut pas d'un si jeune homme dépourvu de toute expérience municipale.

Non sans mal, A. Vincent arrive à convaincre : « *Le nommé André Clouet maréchal et talandier âgé de 35 ans sachant bien écrire et d'une bonne conduite et qu'il m'a déclaré qu'il voulait bien accepter la place à condition qu'on lui accorde le nommé Pierre Maisonneuve qui est arpenteur et instruit pour son secrétaire pour tenir les registres des actes civils attendu que le dit Clouet a beaucoup d'ouvrage de son état et qu'il ne veut avoir que la correspondance* ». (28 février 1820)

Le 3 mars 1820 le préfet nomme André Clouet maire de Treillières en remplacement d'Alexandre Vincent qui envoie une courte lettre de démission : « *Je suis bien peiné Monsieur le Préfet d'être obligé de vous quitter mais j'ai bien fait mon temps et me voilla âgé de 63 ans et 26 ans de service, ces bien ma part* ».

Au conseil municipal du 12 mars 1820 Alexandre Vincent installe son successeur, rentre chez lui et meurt le 5 mai suivant.

André Clouet et le garde champêtre : 1820 – 1826



André Clouet maire signe le registre municipal ainsi que quelques conseillers (Archives municipales)

Pendant les 6 années (1820 – 1826) du mandat de André Clouet, forgeron et maréchal ferrant à La Ménardais, le conseil municipal continua comme par le passé à se réunir au même endroit (le relais de Poste de Gesvres) et avec les mêmes hommes régulièrement présents aux 4 ou 5 séances annuelles où l'ordre du jour affichait invariablement la question des communaux de plus en plus menacés d'être dépecés. La seule innovation du mandat d'André Clouet fut la création d'un poste de garde champêtre, le 26 mars 1822.

Une loi d'octobre 1791 avait institué la fonction de garde champêtre communal. A Treillières on attendit la fin de l'année 1799 pour l'appliquer, à moindre frais : « *Pierre Briant faisant déjà fonction de garde champêtre pour la terre de Gesvres* » vit ses pouvoirs étendus à l'ensemble de la commune. Qu'en fit-il ? Le garde champêtre disparut ensuite des registres municipaux et sans doute du paysage treilliérais.

Une ordonnance royale vint en 1820 rappeler aux municipalités la nécessité de ce personnage encore sans notoriété mais promis à une grande popularité. A Treillières, le 26 mars 1822 : « *Pierre Maisonneuve, âgé de 46 ans, est nommé par nous membres du conseil municipal... garde champêtre étant le seul qui peut faire les fonctions de garde. Nous sommes d'avis qu'il ait pour son traitement 150 francs par an et ses ornements de garde ; le tout pris au compte du budget* ».

Si le conseil municipal avait réservé cette nouvelle fonction à Pierre Maisonneuve, c'est que celui-ci était déjà secrétaire de mairie depuis la prise de fonction d'André Clouet après que ce dernier en ait fait une condition pour succéder à A. Vincent. Le modeste budget municipal exigeant le sens de l'économie on cumula la fonction de secrétaire de mairie avec celle de garde champêtre. Il en sera ainsi pendant une quarantaine d'années.

Le 9 juillet 1822 le préfet de la Loire-Inférieure approuva la nomination de Pierre Maisonneuve et lui rappela ses obligations : « art. 3 : ... *prêter serment...* ; art 4 : ...*se conformer aux lois et règlements relatifs à la conservation des propriétés rurales, à l'exercice de la police notamment pour la recherche et l'arrestation des vagabonds et des déserteurs... Il veillera de même à la conservation des routes et des chemins communaux. A cet effet il dressera procès verbal des délits et contraventions qui se commettront* ».

Pendant 5 ans P. Maisonneuve se conforma à ces obligations puis, en janvier 1827, il démissionna « *vu que le traitement nes pas suffisant et que je n'ais aucun règlement pour la fourrière et les prises de bestiaux* ».

Le candidat à sa succession, Augustin André, formulant les mêmes revendications le Conseil municipal dut revoir le contrat du garde champêtre : son traitement fut porté à 200 francs plus une prime sur les « *prises de bestiaux* » vaguant dans la campagne.

Augustin André, âgé de 41 ans, ancien instituteur au Sanitat de Nantes (hôpital pour enfants orphelins ou abandonnés) : « *Produit un certificat de M. le curé de Saint-Pierre attestant qu'il s'est toujours conduit en honnête homme et en bon chrétien ; qu'il fait profession d'être attaché au Roi et à la famille royale qu'enfin aucune plainte n'a été faite contre lui sur les rapports politiques, ni sur les principes religieux* » (4 mars 1827). Mais cet homme bien sous tous rapports était « *d'un caractère si doux qu'il se laissait battre par sa femme qui avait coutume de le maltraiter* » et qui disparut un beau matin emportant tout l'argent du malheureux garde champêtre qui, devenu la risée du pays, démissionna le 5 janvier 1829.

Son remplaçant, Augustin Guillet, avait des références : « *ex-sergent vétérans du 55^e régiment de ligne* » mais son « *fusil est on ne peut plus mauvais, le canon est percé... les réparations qui y sont nécessaires surpassent la valeur du fusil qui ne manquerait pas, quoique raccommodé, d'être une très mauvaise arme susceptible de crever en la tirant* » (14 décembre 1829). Les bagarreurs, rodeurs et autres voleurs de chevaux n'avaient pas grand chose à craindre du garde champêtre de Treillières traînant son fusil percé et son honneur blessé au long des halliers.

De dépit peut-être, le successeur d'Augustin Guillet, en 1858 se pendit. En proie au remords le conseil municipal vota la somme de 75 francs : « *Pour armer et équiper le nouveau garde champêtre d'une carabine, d'une épée et d'une blouse d'uniforme et d'une plaque à l'aigle, marque distinctive de ce fonctionnaire* » (16 août 1858). Louis Robert, garde champêtre de Treillières avait maintenant fière allure. Il occupa la fonction pendant 38 ans et son fils, Adrien Robert surnommé « *champêtre* », lui succéda pendant 47 ans (1896 – 1943) quittant la fonction à l'âge de 79 ans.

La création d'un poste de garde champêtre aura été le fait marquant du court mandat du forgeron André Clouet poussé à la démission par l'ambition soudaine de Julien Le Lardic de La Ganry.

Uniforme de garde champêtre et bouton d'uniforme



Julien Le Lardic de La Ganry : 1826 – 1830

Julien Léon Prudent Le Lardic de La Ganry est né à La Ganrie en La Chapelle-sur-Erdre le 18 octobre 1780 d'un père colonel d'infanterie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Marié en 1808 à une riche héritière il réside à Nantes rue Crébillon, puis rue Racine et fait l'acquisition du château de Fayau à Treillières où il vient assez régulièrement à partir de 1813. Cette année là, A. Vincent, en quête d'un adjoint disponible et cultivé pour l'aider à tenir les registres après la disparition de Jean Bodin, lui propose le poste avec l'accord du préfet. Mais les affaires communales ne passionnent pas le nouvel adjoint qui en trois ans ne participe qu'à une seule séance du conseil. La Restauration offre des opportunités plus intéressantes à cet ardent royaliste. Il profite de sa nomination comme « officier dans la garde départementale de Nantes » pour démissionner du conseil municipal de Treillières le 24 juin 1816.

Nous l'avons signalé plus haut, quand A. Vincent se cherche un successeur en 1820 sa première pensée va vers Julien Le Lardic qui refuse le poste. Six ans plus tard, sans que nous n'en connaissions la raison, il change d'avis et use de son influence pour qu'au prochain renouvellement des conseils municipaux le préfet le nomme maire de Treillières. Le 15 janvier 1826, sans que personne à Treillières n'ait été consulté ou averti Julien Le Lardic est désigné maire à la place d'André Clouet rétrogradé au poste d'adjoint. Quand ce dernier apprend la nouvelle il s'en étonne auprès du préfet dans un courrier de mauvaise humeur ou perce une pointe (volontaire ?) d'ironie : « *J'ai l'honneur de vous adresser la présente pour vous remercier des égards que vous avez eu pour moi et je vous prie de me faire connaître les sujets de ma destitution car je n'en connais pas la cause. Je ne crois pas qu'il y ay eu des plaintes faites contre ma manière d'administrer pendant près de six années* ».

Le préfet lui répond, maniant en virtuose la tartuferie : « *Ce n'est point pour aucun motif de mécontentement que j'ai nommé M. Le Lardic pour vous remplacer... Je rends au contraire justice et à votre zèle et à votre bonne volonté et à cet égard je vous dois des remerciements. Mais j'ai pensé qu'exerçant depuis longtemps des fonctions municipales vos intérêts pouvaient exiger que vous fussiez rendu à vos affaires personnelles* ».

Secret, Clouet
22 fev
N° 551
Treillières, le 22 février 1826
à Monsieur Le préfet

M. Le Lardic
au domicile
Monsieur

Elle m'a
Nipoussin le 12 mai

J'ai l'honneur de vous adresser la présente pour vous remercier des égards que vous avez eus pour moi et je vous prie de me faire connaître les sujets de ma destitution car je n'en connais pas la cause. Je ne crois pas qu'il y ay des plaintes faites contre ma manière d'administrer pendant près de six années, je desirais aussi si c'est un effet de votre bonté de me faire savoir jus qu'à quel époque je serais obligé d'exercer la place de Maire de La Chapelle-sur-Erdre.

22 février 1826 : A. Clouet demande des explications au préfet qui l'a destitué (Archives départementales)

Le 4 avril 1826, A. Clouet, maire démissionné, réunit le conseil municipal pour installer son successeur. La comédie continue : « *Le sieur André Clouet démissionnaire de maire a donné lecture de la lettre de Monsieur le Préfet... par laquelle il nomme M. Julien Le Lardic de La Ganry pour remplacer Monsieur Clouet démissionnaire* ». Personne n'est dupe. La séance continue ; le nouveau maire « *a accepté et promis de remplir les fonctions de maire le plus fidèlement et le plus judiciairement qu'il lui sera possible* », puis il prête le serment habituel. On s'attend alors à ce qu'il installe en retour A. Clouet adjoint, puisque nommé par le préfet à ce poste, mais il n'en fait rien et lève la séance. Le conseil municipal se sépare sans adjoint.

Julien Le Lardic ne veut pas de l'ancien maire à ses côtés et il l'écrit au préfet prétextant de son incompétence à tenir le registre de correspondances. Agacé le préfet l'enjoint le 21 avril d'installer Clouet comme adjoint. Le Lardic s'y résigne le 30 avril. Il n'aura à supporter A. Clouet que quelques mois car le 21 novembre 1826 le malheureux adjoint meurt accidentellement : « *Cet infortuné s'occupait jeudi à extraire du gravier aux environs de la Ménardais ; il a été enseveli sous un énorme morceau de terre mêlée de pierres qui s'est détaché de la carrière où il travaillait* ». (J. Le Lardic)

D'après
 de l'écrit de la
 M. le Préfet.

Extrait de la lettre
 du 21 g^{bre} 1826.

Secret. Lardic
 24 Nov.
 No 2871

Monsieur le Préfet,

J'ai la douleur de vous faire annoncer la
 mort d'André Clouet, mon adjoint qui le lendemain
 le plus déplorable vient d'enlever à sa famille.
 Cet infortuné s'occupait jeudi matin à extraire
 du gravier aux environs de La Ménardais et
 a été enseveli sous un énorme morceau de terre
 mêlée de pierres qui s'est détaché de la carrière
 où il travaillait. Ses voisins ont entendu plus de
 3 pieds de débris avant de le rendre à la terre.
 Il n'a survécu que quelques heures à ce funeste
 accident.

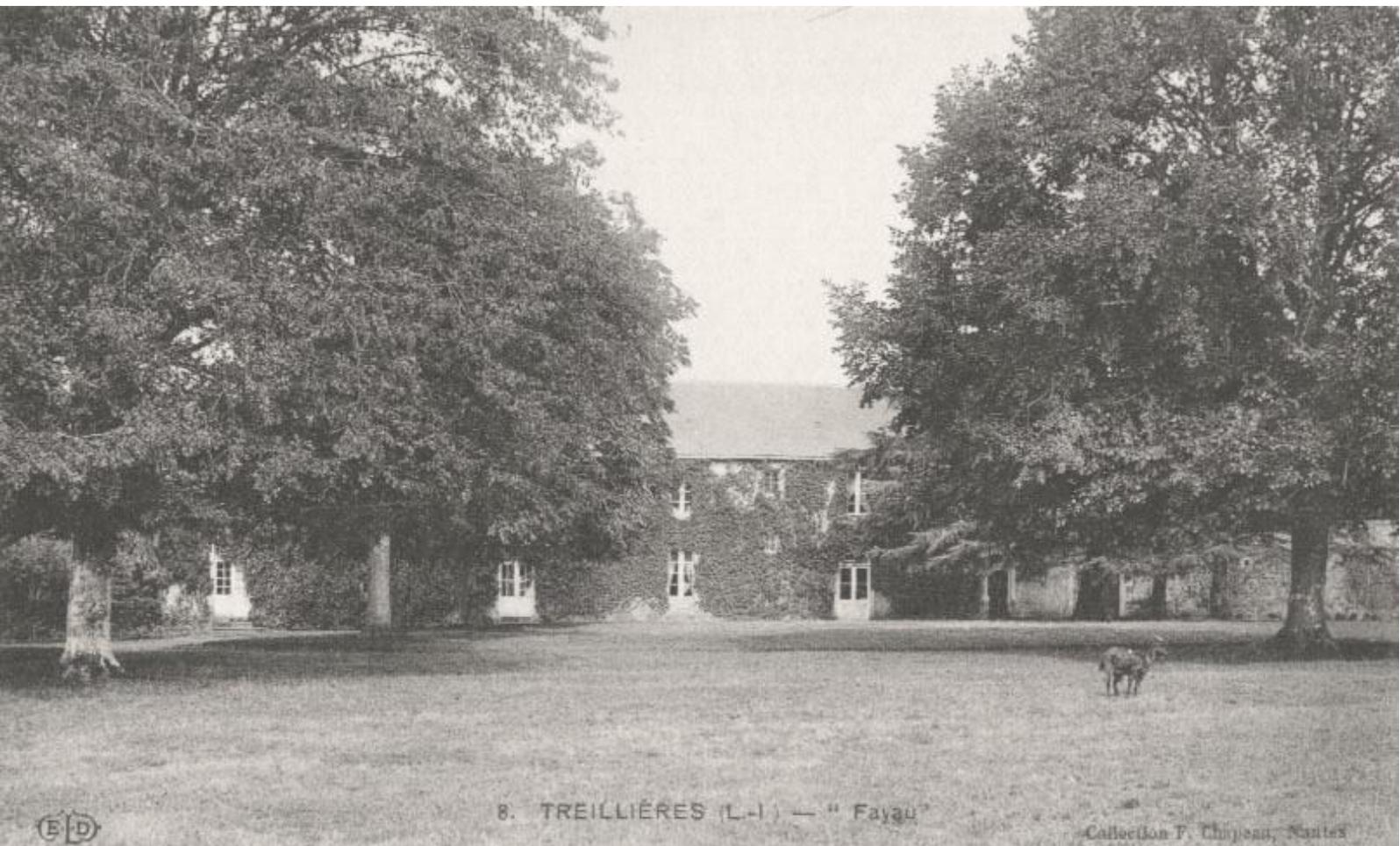
J'ai l'honneur d'être,
 Monsieur le Préfet,
 Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
 Le Maire de La Ménardais
 Julien Le Lardic

Le Lardic annonce au préfet le décès de A. Clouet (Archives départementales)

Homme autoritaire, prompt à s'emporter, violent à l'occasion, Julien Le Lardic entend mettre de l'ordre dans la gestion municipale et user de tous les pouvoirs que la loi lui confie quitte à bousculer les habitudes et remettre en cause quelques avantages acquis.

Il commence par faire le ménage au conseil municipal qui se tient désormais chez lui, à Fayau, et non plus au relais de Poste de Gesvres privant l'aubergiste, Alexandre Vincent fils, de quelques bons clients. Le 12 mars 1826 il écrit au préfet : « *J'ai l'honneur de vous demander le changement de quelques membres du conseil municipal tels que...* » ; suivent trois noms. Comme le préfet s'interroge sur les raisons de ce remaniement inopiné Le Lardic explique : « *Ceux que je désirerais remplacer sont toujours ivres quand ils se présentent au conseil et ne donnent aucun avis raisonnable... René Clouet ne s'occupe jamais des questions que l'on traite dans le conseil ; presque toujours ivre il dit des choses propres à exciter le rire de ses collègues et non à les éclairer. Joseph Charbonnier n'a point de sentiment à lui ; il est incapable de donner un conseil et dit toujours qu'il est de l'avis du plus grand nombre. Quant à Mathurin Minier... il est démissionnaire* ».

Pour les remplacer il propose au préfet des hommes de bonne réputation et maîtrisant l'écriture car, en dehors de lui, ils ne sont que deux à savoir écrire : A. Clouet et M. Minier démissionnaire.



Le manoir de Fayau demeure de J. Le Lardic et siège de la mairie pendant son administration

Pendant les 4 années que dure son mandat Julien Le Lardic réunit régulièrement son conseil (environ tous les 2 mois). Les procès verbaux des séances retranscrits dans le registre, bien écrits, détaillés, témoignent d'un ordre du jour préparé et discuté. Mais le maire pêche parfois par autoritarisme. Il veut absolument imposer son point de vue et quand il n'y parvient

pas il tient à ce que figure dans le procès verbal son avis, voire sa décision, contraires au vœu unanime du reste du conseil.

Une telle attitude jointe aux conditions maladroites de sa nomination et au fait qu'aristocrate nantais il n'entre pas dans les réseaux familiaux et professionnels d'une communauté villageoise jalouse de ses traditions qu'il n'hésite pas à bousculer, lui attire l'hostilité d'une partie de la population. Ce sentiment est entretenu par un clan organisé autour d'un « héritier », enfant du pays bien inséré lui dans la société locale par d'anciens réseaux de clientèle : Alexandre Vincent. C'est ce que révèle la lettre suivante envoyée au préfet par 12 habitants dont quatre conseillers municipaux dès que l'on apprit à Treillières la nomination du nouveau maire :

« Monsieur le Préfet

La commune de Treliere vient d'apprendre avec une profonde douleur que vous avez nommé pour son maire Monsieur de La Ganrie ; elle doit croire que votre religion a été surprise. Les soussignés habitants de la dite commune croient de leur devoir Monsieur le Préfet de vous faire des observations fondées afin que vous révoquiez votre choix et que vous portiez sur un autre habitant qui ne donnerait pas lieu de craindre des malheurs qui vous affligeraient vous-même, aporteraient le deuil dans quelque famille.

Monsieur de La Ganrie est sans doute d'une famille distinguée et par l'éducation qu'il a du recevoir serait rendu très capable de diriger honorablement et à la satisfaction de tous les affaires d'une commune, mais vous ignorez sans doute Monsieur le Préfet qu'il est sujet à une maladie terrible qui approche de la folie, et qui le met tellement en fureur qu'on est obligé de le garder forcément dans sa chambre menassant de tuer par fusil, couteau ou autres instruments nuisibles.

Sans craindre des désagréments et même des accidents funestes pour les administrés nous ne pouvons vous dissimuler que notre commune présente peu d'habitants propres à remplir la place de maire. C'est cette pénurie d'hommes capables que vous ne pourriez désigner faute d'assez connaître les localités qui nous oblige de prendre la liberté de vous présenter Monsieur Alexandre Vincent maître de postes aux chevaux.

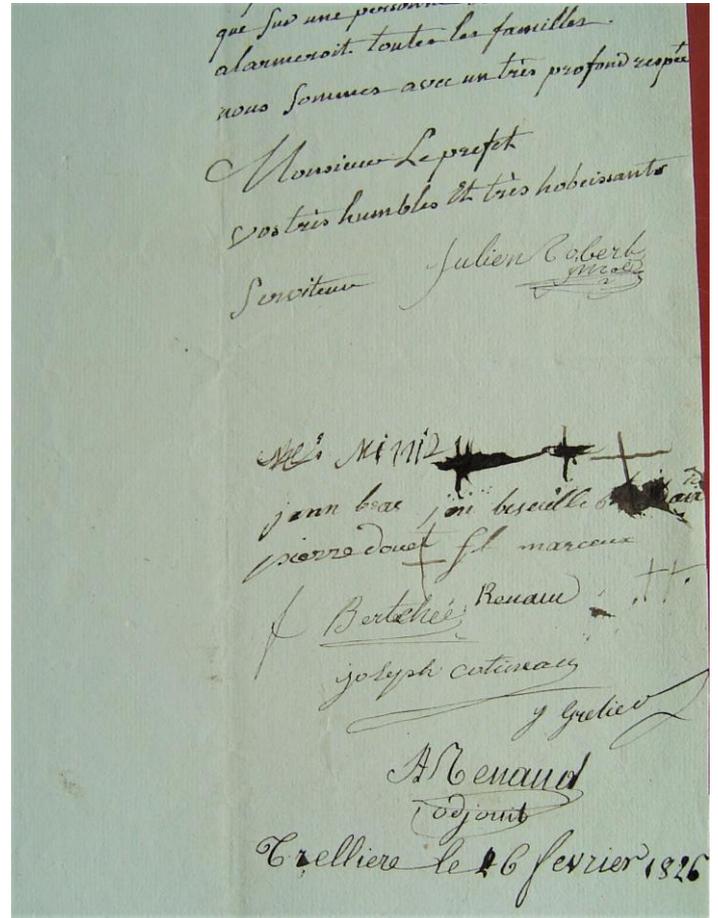
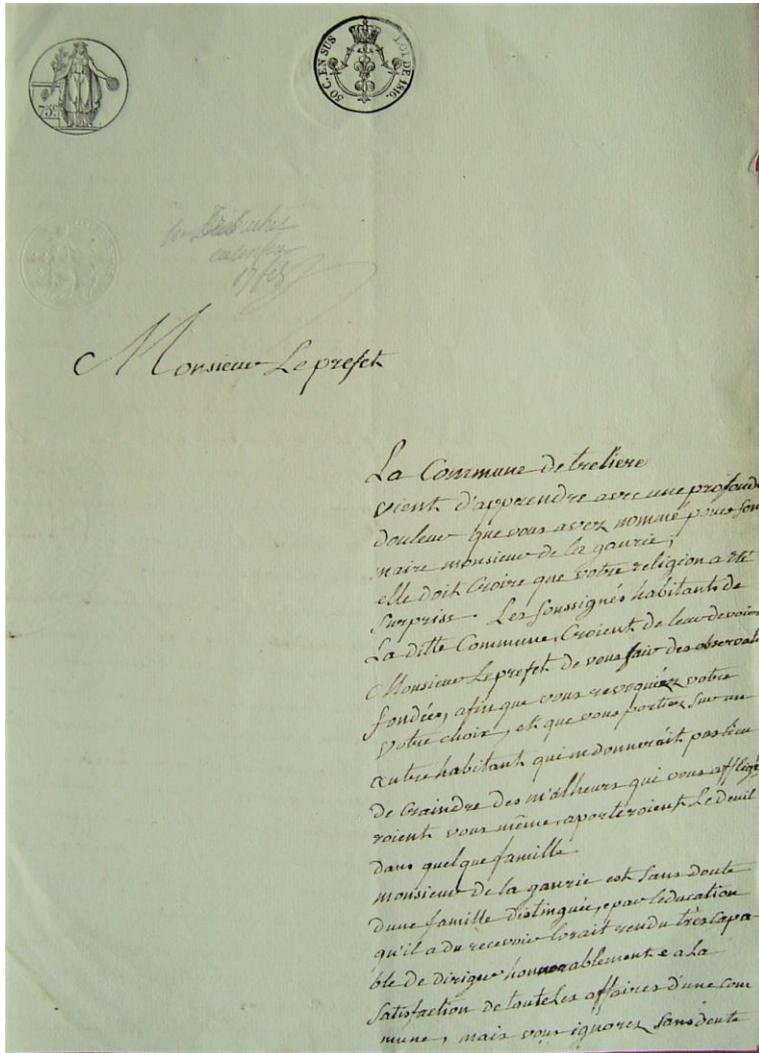
Fils de notre ancien maire qui a occupé cette place honorablement pendant 28 ans, il joint à une probité intègre un esprit juste, des mœurs purs, enfin monsieur le Préfet nous croyons oser avancer que le choix serait approuvé par tous les habitants de notre commune.

Veillez peser Monsieur le Préfet dans votre sagesse, notre juste réclamation et porter votre choix sur tout autre que sur une personne dont la maladie alarmerait toutes les familles ».

La rivalité entre Julien Le Lardic et Alexandre Vincent (peut-être rédacteur de la lettre) installés l'un à la tête de la municipalité et l'autre au conseil de fabrique, va se manifester par une hostilité marquée entre les deux hommes dès la prise de fonction du maire. Quand A. Clouet vient, comme le veut l'usage, présenter son successeur à la fabrique l'accueil n'est pas des plus chaleureux : *« Je me serais fait un devoir d'assister à vos délibérations si par l'embarras que marqua votre conseil lorsque mon prédécesseur m'y introduisit ne m'eut fait penser que mon éloignement était désiré du conseil de fabrique ce dont je me suis fait une obligation à laquelle j'espère avoir été fidèle »* (lettre de Le Lardic à A. Vincent le 5 juin 1828). En effet, par la suite le maire ne participa à aucune séance du conseil de fabrique ce qui, on l'a vu au chapitre précédent, irrita le curé Rousseau et vexa les fabriciens dont A. Vincent qui accusa Julien Le Lardic de mépriser cette institution. A cela le maire répondit par une phrase cinglante qui témoigne de la qualité des relations entre les deux hommes : *« Je ne méprise personne et c'est à tort et même m'insulter que de me reprocher de déprécier le Conseil de fabrique dont je ne connaissais pas les membres, à moins que vous ne*

pensiez qu'il soit digne par la manière de gérer les fonds de la Fabrique du mépris que vous me supposez en avoir ». (J. Le Lardic)

Non content de traiter la fabrique d'incapable le maire entreprend de la dépouiller d'une de ses prérogatives les plus importantes qui attirait sur ses membres sympathie et reconnaissance : l'aide aux pauvres.



Pétition contre la nomination au poste de maire de J. Le Lardic. En dernière page (à droite) les signataires de la pétition ; ceux qui ne savent écrire leur nom signent d'une croix. (Archives départementales)

On se souvient qu'avant la Révolution la préoccupation qui revenait le plus souvent à l'ordre du jour du « général de la paroisse » concernait les secours aux nécessiteux. A cet effet, la comtesse de Morveaux, épouse du seigneur de Treillières, avait constitué en 1725 une rente appelée « de La Barre » car c'était les métayers de ce hameau qui devaient en verser le montant chaque année à la Toussaint au « Père des pauvres » (généralement le curé). Celui-ci après avoir établi la liste des « *pauvres honteux et mendiants* » leur distribuait grains ou nourriture achetés avec l'argent de la rente. Pendant la Révolution et l'Empire le système perdura et, en 1826, le conseil de fabrique continuait à percevoir la « rente de La Barre » pour la redistribuer aux pauvres... en toute illégalité car cette mission aurait dû revenir à un « bureau de bienfaisance » si on avait appliqué à Treillières l'ordonnance royale du 6 février 1818.

Julien Le Lardic bien décidé à user de toutes ses prérogatives et à ne rien passer à ses adversaires entreprend, en 1827, les démarches pour créer un bureau de bienfaisance dans sa commune. A cet effet il veut vérifier les titres relatifs à la rente de La Barre et s'adresse au conseil de fabrique qui reste silencieux. Alors il demande au préfet d'intervenir « *pour les*

obtenir ainsi que quelques renseignements qui me feraient découvrir d'autres rentes au profit des pauvres et qui seraient la base de l'établissement d'un bureau de bienfaisance » (20 mai 1827). Au conseil de fabrique, A. Vincent (secrétaire) et le curé Rousseau (président) refusent de fournir toute information estimant qu'on veut les spolier. Les relations entre le maire et le curé se dégradent rapidement comme on l'a déjà vu et tout devient prétexte à zizanie (la location des chaises de l'église, la célébration de la fête du roi, les travaux à l'église...).

Après bien des démarches le maire obtient enfin un décret du préfet, daté du 14 mars 1828, créant un bureau de bienfaisance à Treillières : « Pour gérer les fonds provenant du legs d'une rente annuelle de 80 F. au profit des pauvres ».

Fort de sa victoire Julien Le Lardic convoque A. Vincent et le curé Rousseau chez lui à Fayau, le 25 mars, à la première réunion du bureau de bienfaisance : « Pour la vérification de vos comptes, afin que vous en versiez immédiatement la somme entre les mains du trésorier du dit bureau car faute de ce versement je vous préviens que vous serez poursuivis par qui de droit ». Le mois suivant, article de la loi et menaces de poursuites à l'appui il exige que le secrétaire et le président du conseil de fabrique lui fournissent chaque année le double des comptes de la fabrique (à laquelle il refuse de siéger) ce qui condamne A. Vincent à porter au château de Fayau, pour vérification par Mr de La Ganry, ses comptes de gestion avec en retour quelques remarques désobligeantes.

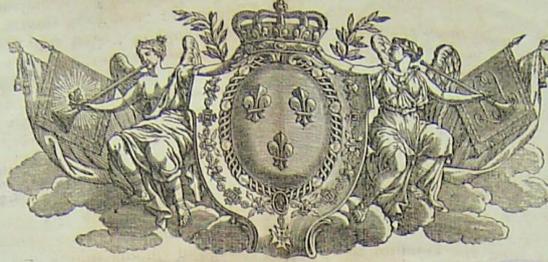
qui est signée de M. M. Le Maire, l'adjoint
et Douet conseiller, les autres conseillers ne le
suivant. Le Lardic Le Lardic
Pierre Douet
Jean marin adjoint
mairie

J. Le Lardic maire (Archives municipales)

Au printemps 1828 Julien Le Lardic apparaît comme un maire triomphant, imposant sa volonté à un conseil municipal réticent mais soumis, ayant mis au pas le conseil de fabrique d'A. Vincent. Cependant il a humilié trop de personnes pour qu'il n'y ait pas quelques ombres au tableau : il a divisé la commune et ses partisans n'hésitent pas à insulter le curé ; en retour celui-ci, fort de l'autorité morale attachée à sa fonction, nargue publiquement le maire en refusant, chaque année, de célébrer la « Saint Charles » auquel cet ardent partisan du roi tient tant. Mais Le Lardic va venger cet affront et connaître son heure de gloire devant ses administrés réunis le 28 juin 1828 à l'occasion du passage à Treillières de la duchesse de Berry.

Marie-Caroline des Deux-Siciles est la veuve du duc de Berry, fils de Charles X, assassiné en 1820. Elle est la mère de l'héritier du trône, Henri, appelé « l'enfant du miracle » parce que né après la mort de son père et que sa naissance assurait la monarchie légitime (la branche des Bourbons) de durer sur le trône de France sans laisser la place à la branche cadette (et rivale) des Orléans représentée par Louis-Philippe, fils de Philippe-Egalité qui, pendant la Terreur avait voté la mort de Louis XVI son cousin.

PREFECTURE DE LA LOIRE-INFERIEURE.



VOYAGE DE S. A. R. MADAME, DUCHESS DE BERRY.

HABITANTS DE LA LOIRE-INFERIEURE,

La Bretagne, qui sollicitait depuis long-temps l'honneur de recevoir une Princesse si chère à la France, est au moment de jouir d'un bonheur ardemment désiré. Le 22 de ce mois, MADAME, DUCHESS DE BERRY, arrivera d'Angers à Nantes. S. A. R. repartira le 23 pour le Morbihan, et, après avoir parcouru le Département d'Ille-et-Vilaine, reviendra parmi nous le 28.

Touchée de votre empressement et de vos vœux, l'auguste voyageuse a voulu voir une Province célèbre dans tous les temps par sa fidélité, et qui fut toujours pour nos Rois, l'objet d'une juste affection. Ayant été honoré dans plusieurs occasions des bontés de MADAME, souvent témoin du bien qu'elle a fait, peut-être m'est-il permis, plus qu'à un autre, de vous parler des vertus d'une Princesse, que le malheur n'invoqua jamais vainement. Rien n'échappe à son actif intérêt, à sa bienveillante sollicitude : S. A. R. visitera vos temples, vos établissements publics, vos maisons de charité, se fera rendre compte des progrès de votre agriculture, de l'état de vos fabriques, de votre industrie, de vos arts. Digne Petite-Fille de Louis-le-Grand, toutes les gloires, toutes les prospérités de nos riches Cités, dans

fortunes, seront à jamais oubliées ; il ne restera, dans tous les cœurs, qu'un sentiment, celui de la reconnaissance pour les bienfaits de notre heureuse restauration, bienfaits, dont la sagesse autant que la bonté de CHARLES X, garantit la longue durée.

Je ne vous ferai point ici un appel inutile à vous, fidèles Bretons, qui avez donné l'exemple de tous les dévouements : votre loyauté, votre zèle vous inspireront bien mieux que ne pourraient le faire la voix et les conseils de vos magistrats. En 1823, lorsque l'illustre fille de Louis XVI vint dans ce département, elle fut profondément touchée de vos hommages ; son noble cœur en conserva un souvenir qui vous honore. Ce que vous avez fait pour la magnanime compagne du héros de l'Espagne, vous le ferez pour son auguste sœur. Que les mêmes acclamations se renouvellent : qu'en vous voyant elle lise dans vos yeux le bonheur que sa présence vous causera ; qu'à son passage elle entende les accents de cette joie pure, qui plaisent toujours aux bons Princes. Habitants de la Loire-Inférieure, c'est la fille de notre Roi, la Mère du Royal enfant que Dieu nous a donné, qui arrive au milieu de nous : Environnons-la de nos respects, de notre amour, et tous ensemble répétons mille et mille fois :
Vive le Roi ! Vive à jamais les Bourbons !

En l'Hôtel de la Préfecture, à Nantes, le 14 juin 1828.

Le Conseiller-d'Etat, Préfet de la Loire-Inférieure,
commandeur de l'Ordre Royal de la Légion-
d'Honneur,

C. A. DE VANSAY.

de Mellinet-Malassis.



1828 : le préfet annonce le voyage de la duchesse de Berry (Archives départementales). Portrait de la duchesse (à gauche) et pièce émise en souvenir de son voyage.

Imitant sa belle-sœur, la duchesse d'Angoulême (fille de Louis XVI) qui en 1823 parcourut l'Ouest de la France² pour honorer la mémoire des Vendéens et des chouans défenseurs de la monarchie, la duchesse de Berry entreprend en juin 1828 un voyage qui la mène dans les hauts lieux de la guerre de Vendée et de la chouannerie.

Le 28 juin elle quitte Rennes pour venir passer quelques jours à Nantes. Julien Le Lardic l'attend à La Poste de Gesvres : « *J'ai fait dresser un arc de triomphe au relais à Gesvres pour que la voiture de Son Altesse Royale s'arrête dessous où j'étais à l'attendre avec mon conseil. J'ai vu avec plaisir les bons habitants de ma commune se porter dans ce lieu. Le meilleur ordre a existé et je n'ai qu'à me féliciter de leur conduite. Immédiatement après son passage j'ai fait distribuer du vin et le soir chacun s'est retiré dans le meilleur ordre. Malgré les moyens d'économie que j'ai pris les frais des préparatifs s'élèvent à 130 francs 40 centimes* ».

Dans tout L'Ouest la duchesse de Berry est chaleureusement accueillie. Elle s'en souviendra quand, en 1832 elle entreprendra de soulever la région pour installer son fils sur le trône de France à la place de Louis-Philippe car depuis 1828 son étoile avait bien pâli.

En effet les 27 – 28 – 29 juillet 1830 Paris s'est insurgé contre Charles X qui, contraint à l'abdication le 2 août, prend le chemin de l'exil avec la duchesse de Berry et le fils de celle-ci, Henri comte de Chambord. Le 9 août, Louis Philippe d'Orléans devient « Roi des Français ». Un nouveau régime se met en place que les historiens appellent « La Monarchie de juillet ».

Les « Trois glorieuses » parisiennes provoquent à Nantes le 30 juillet les seules émeutes populaires en province (16 morts place Louis XVI). Ange Guépin se trouve à la tête des manifestants : quelques 200 ouvriers et une cinquantaine de jeunes bourgeois libéraux dont des habitués de Treillières (les frères Voruz fondateurs du domaine de Chavagnes et Pierre Maës, le gendre de Mathias Haentjens qui bientôt construira le château du Haut-Gesvres).

Quand Julien Le Lardic apprend l'abdication de Charles X et son remplacement par Louis-Philippe, qu'il appelle « l'usurpateur », il présente sa démission au préfet prétextant une raison de santé : « *Je voudrais être plus longtemps utile à mes compatriotes mais ma santé ne me le permet pas* » (12 août 1830). Il confie les charges municipales à son adjoint, Jean Marin, qui dès le lendemain trouve que « *étant assez âgé et ayant la vue très mauvaise je suis forcé par cela même de donner ma démission* ».

Le changement de régime a jeté le trouble dans les campagnes de l'Ouest où Louis-Philippe qui fait adopter le drapeau tricolore à la place du drapeau blanc est considéré comme un héritier de la Révolution. Certains s'agitent, ressortent les fusils. Les postes de responsabilité sont soudain plus exposés. En attendant le retour au calme pour trouver un Treillierain en bonne santé apte à remplir les fonctions de maire le préfet confie l'intérim des affaires municipales à Pierre Douet agriculteur au Bas-Lin âgé de 28 ans et conseiller municipal depuis 1827.

Désabusé, Julien Le Lardic de La Ganry quitte Treillières et s'en va résider dans son manoir de La Colinière, à Doulon. Il ne se mêlera plus de la vie politique locale. Il eut le mérite d'introduire de la rigueur dans le fonctionnement municipal mais sa morgue aristocratique lui aliéna une partie de la population qui s'opposa à ses entreprises même les plus justifiées. On lui doit en particulier la mise en place d'une institution qui allait traverser les siècles : le bureau de bienfaisance.

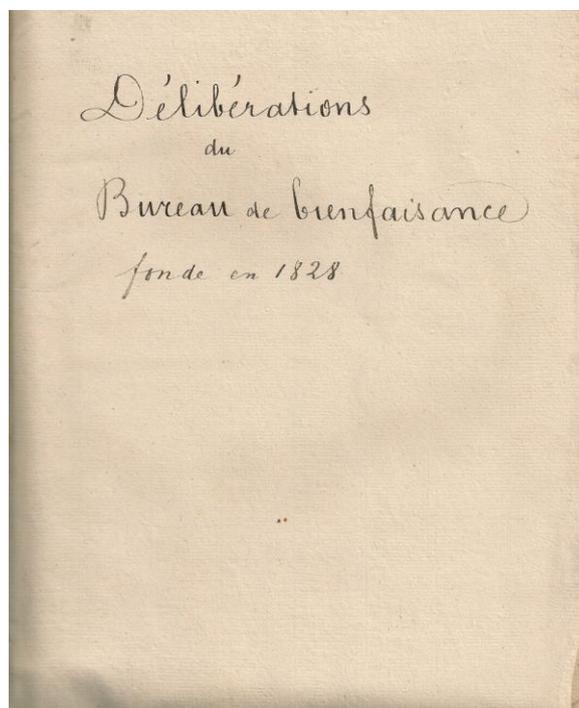
² A cette occasion elle inaugura à Nantes la colonne Louis XVI

Le bureau de bienfaisance

Fondé le 14 mars 1828, le bureau de bienfaisance de Treillières a fonctionné avec une régularité exemplaire jusqu'en 1955 où il devient « bureau d'aide sociale » et en 1966 C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale).

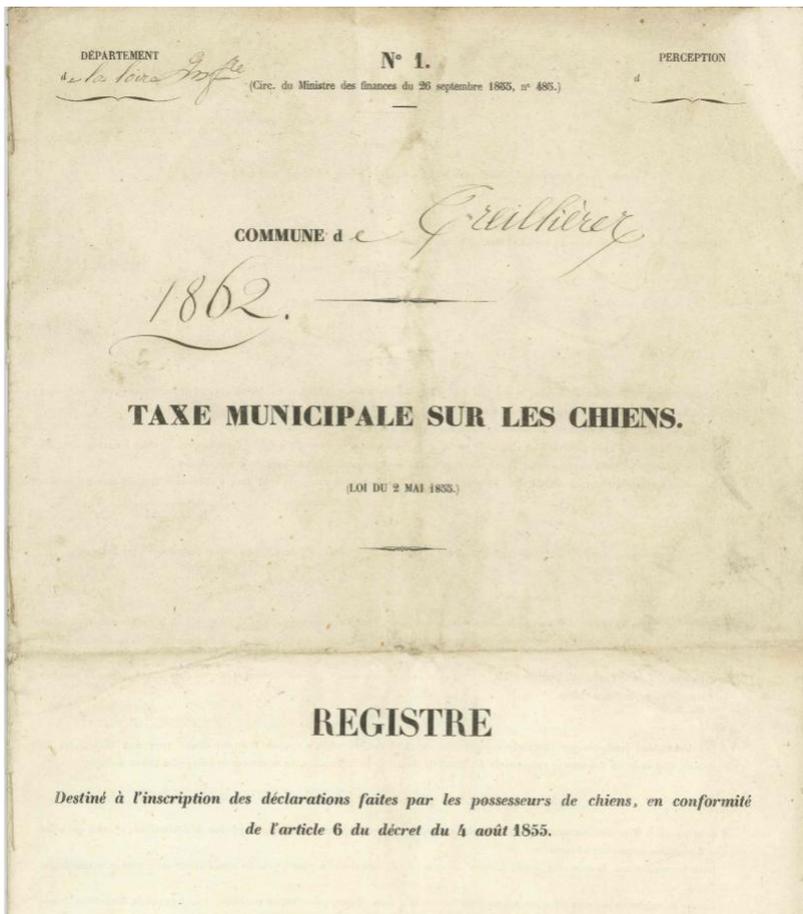
Le premier registre des délibérations du Bureau de bienfaisance

Placé sous la présidence du maire, le curé en est membre de droit tout au long du 19^e siècle. Les autres membres (en principe 10 mais ce chiffre est rarement atteint) sont nommés pour 5 ans par le préfet sur proposition du maire. En 1828 Julien Le Lardic fait appel aux riches propriétaires de la commune (M. Haentjens de Gesvres, C. Secondat de Champeaux...) mais tous se défilent. En janvier 1832, A. Vincent devenu maire écrit à ce propos : « *Mr. le Préfet, vous me dites qu'il faut faire le renouvellement (du bureau de bienfaisance). J'ai l'honneur de vous exposer que les plus riches et les plus moyens refusent d'en faire partie... J'ai l'honneur de vous prier Mr le Préfet s'il était possible que ceux qui en font partie y restent pour cette année attendu que personne ne veut accepter* ». Le bureau de bienfaisance fonctionnera donc avec les villageois les plus dévoués, ceux que l'on retrouve au conseil municipal et au conseil de fabrique.



Les revenus du bureau de bienfaisance proviennent au début de rentes bientôt affranchies et dont le capital est placé en obligations sur le Trésor Public. Régulièrement des personnes généreuses contribuent à augmenter le capital. C'est le cas du curé Rigaud qui par testament lègue 400 francs au bureau de bienfaisance et de châtelaines de la commune, parfois sous couvert d'anonymat : « *Une dame charitable de cette commune qui ne veut pas être nommée m'a remis 955 francs pour le Bureau de bienfaisance... son désir formellement exprimé est que cette somme soit employée à acheter 34 francs de rente à 3% perpétuelle française* » (Le maire E. Doré-Graslin ; la donatrice est son épouse).

Jusqu'en 1855 l'assistance consiste essentiellement en distribution de pain à la mauvaise saison : « *l'hiver... est la plus propice à soulager les indigents* » (9 février 1842). Chaque année il y a une quarantaine de bénéficiaires : personnes seules et familles. En octobre 1855, conformément à une loi du 2 mars précédent, le bureau de bienfaisance décide de faire bénéficier les pauvres du « service médical gratuit des indigents des campagnes » car : « *c'est tout à fait contraire à l'humanité de voir trop souvent souffrir et même mourir ses semblables sans aucun secours de l'art pour leur porter soulagement* » (Pierre Douet, maire). La première année il y a 38 bénéficiaires : des vieillards et des familles nombreuses. Pour faire face à ces nouvelles dépenses il est créé, au profit du bureau de bienfaisance, une taxe sur les chiens : 5 francs pour un chien d'agrément ; 1 franc pour un chien de garde.



Registre de la taxe sur les chiens pour l'année 1862.... (Archives municipales)

Le Maire de cette commune désigné par le registre et qui que tel y est arrivé et qui qui n'ait aucun plus droit à la mairie, c'est à dire qui qui est qui en service. Mairie de Grailhères.

Maire, N° 117.
Faire, Paul Dupont.

CHENS. TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

COMMUNE d' _____

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.
(Loi du 2 mai 1855.)

N° . . . Déclaration du _____ 18 .

M. *Doré Graslin*
demeurant à *Grailhères*

A déclaré posséder les chiens ci-après désignés, pour lesquels il devra payer, pour l'année 18 ., la taxe municipale établie par la loi du 2 mai 1855.

| NOMBRE DE CHIENS | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| de la 1 ^{re} catégorie | de la 2 ^e catégorie |
| 1 | 0 |

1^{re} catégorie (*)... chien d'agrément ou servant à la chasse, ci.....
2^e catégorie (*)... chien servant à guider les aveugles, à garder les troupeaux, les habitations, les magasins, ateliers, etc., et en général ceux qui ne sont pas compris dans la catégorie précédente, ci.....

Et a signé : _____

Reporté à l'état-matrice pour 18 . art. (à remplir par les répartiteurs et le percepteur).

(*) Le nombre de chiens doit être écrit en toutes lettres.

N° . . . Déclaration du _____ 18 .

M. *Doré Graslin*
demeurant à *Grailhères*

A déclaré posséder les chiens ci-après désignés, pour lesquels il devra payer, pour l'année 18 ., la taxe municipale établie par la loi du 2 mai 1855.

| NOMBRE DE CHIENS | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| de la 1 ^{re} catégorie | de la 2 ^e catégorie |
| 1 | 0 |

1^{re} catégorie (*)... chien d'agrément ou servant à la chasse, ci.....
2^e catégorie (*)... chien servant à guider les aveugles, à garder les troupeaux, les habitations, les magasins, ateliers, etc., et en général ceux qui ne sont pas compris dans la catégorie précédente, ci.....

Et a signé : _____

Reporté à l'état-matrice pour 18 . art. (à remplir par les répartiteurs et le percepteur).

(*) Le nombre de chiens doit être écrit en toutes lettres.

N° . . . Déclaration du _____ 18 .

M. *Doré Graslin*
demeurant à *Grailhères*

A déclaré posséder les chiens ci-après désignés, pour lesquels il devra payer, pour l'année 18 ., la taxe municipale établie par la loi du 2 mai 1855.

| NOMBRE DE CHIENS | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| de la 1 ^{re} catégorie | de la 2 ^e catégorie |
| 1 | 0 |

1^{re} catégorie (*)... chien d'agrément ou servant à la chasse, ci.....
2^e catégorie (*)... chien servant à guider les aveugles, à garder les troupeaux, les habitations, les magasins, ateliers, etc., et en général ceux qui ne sont pas compris dans la catégorie précédente, ci.....

Et a signé : _____

Reporté à l'état-matrice pour 18 . art. (à remplir par les répartiteurs et le percepteur).

(*) Le nombre de chiens doit être écrit en toutes lettres.

COMMUNE d' _____

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.
(Loi du 2 mai 1855.)

N° . . . Déclaration du _____ 18 .

M. _____
demeurant à _____

A déclaré posséder :
chien d'agrément ou servant à la chasse;
chien non compris dans la catégorie précédente.

De laquelle déclaration il a été donné au déclarant le présent reçu

Le Maire,

Le chien de E. Doré-Graslin nouveau propriétaire du Haut-Gesvres est taxé en tant que chien de garde (Archives municipales)

Le champ de la misère est immense et, petit à petit, soit de son initiative soit pour se conformer à la loi le bureau de bienfaisance élargit ses activités :

- . prise en charge des obsèques des indigents (cercueil et tombe) ;
- . contribution à la prise en charge par le département des frais d'hospitalisation des indigents car : « *il y a nécessité d'assurer... des soins intelligents et immédiats aux pauvres de la commune qui seraient atteints de maladie exigeant un traitement spécial à l'hospice* » (25 mars 1885, E. Doré-Graslin, maire).

- . 1905 : assistance aux vieillards, aux infirmes et aux invalides privés de ressources. Le bureau de bienfaisance verse une allocation mensuelle de 15 francs (nourriture 9 francs ; habillement 3 francs ; chauffage 1,5 franc ; loyer 1,5 francs). En 1906 ils sont 7 vieillards âgés de 72 à 87 ans à en bénéficier.

- . 1906 : versement d'une allocation journalière de 0,75 franc aux familles de soldats plongées dans le besoin par la mise en place du service militaire obligatoire pour tous (1905).

Pendant la guerre de 1914-18 le bureau de bienfaisance connaît des moments difficiles. Les recettes diminuent tandis que les dépenses progressent en proportion de la misère causée par l'absence des hommes et le nombre croissant de veuves et d'orphelins. A la fin du conflit, devant la détresse de certains enfants scolarisés, le bureau de bienfaisance décide de leur acheter vêtements et sabots tandis que le budget communal se charge des fournitures scolaires.

Pendant toute la période de l'entre-deux-guerres le bureau de bienfaisance qui se réunit 4 fois l'an est devenu un organisme social d'ampleur dont les activités font souvent l'ordre du jour du conseil municipal. Il s'occupe :

- de l'assistance aux vieillards, aux familles nombreuses, aux femmes en couches ;
- de l'assistance médicale gratuite (une vingtaine de bénéficiaires) ;
- des allocations pour les soldats soutien de famille ;
- de l'aide aux indigents :
 - o vêtements... obsèques ;
 - o distribution d'argent : en 1933, 775 francs à 12 personnes ;
 - o distribution de pain le 14 juillet et à Noël : en 1933, 240 kg à 11 familles.

Le bureau de bienfaisance ne ralentit pas son activité pendant la guerre 1939-45 ; il doit même faire face à une demande accrue d'assistance médicale gratuite. A la fin de la guerre, la mise en place d'un système de « Sécurité sociale » au niveau national soulage le bureau de bienfaisance d'une partie de ses obligations. Cependant les difficultés de ravitaillement nécessitent la distribution de pain jusqu'en 1948. Ensuite le bureau de bienfaisance n'intervient plus que pour apporter une aide complémentaire à des personnes hospitalisées ou invalides qui ne bénéficient pas (ou pas suffisamment) d'une couverture sociale.

Le 8 mai 1955 le Bureau de bienfaisance devient le bureau d'aide sociale. Aujourd'hui le C.C.A.S. l'a remplacé continuant l'action du « Père des pauvres » de l'Ancien Régime et du « bureau de bienfaisance » de 1828.

Alexandre Vincent (fils) : 1830 – 1849

Après les démissions successives du maire (12 août 1830) et de l'adjoint (13 août), Pierre Douet, conseiller municipal, s'était vu confier l'intérim de la municipalité par le préfet avec mission de proposer à celui-ci un candidat au poste de maire. Tous les yeux se tournent vers Alexandre Vincent qui, à 44 ans, estime que son heure est venue... sauf ceux de P. Douet. Nommé conseiller municipal en 1827 par Julien Le Lardic a-t-il les mêmes préventions que l'ancien maire contre l'intrigant maître de Poste ? Ou bien, fidèle à ces

réseaux de clientèle qui structurent la société villageoise se sent-il obligé de proposer le poste au nouveau propriétaire de sa métairie du Bas-Lin que Mathias Haentjens vient de céder en héritage à son gendre Joseph Guillet de La Brosse ? C'est ce dernier qu'il propose au préfet le 23 août. Après quelques jours d'hésitation le négociant nantais qui ne vient à Treillières que pour gérer ses domaines refuse. Sollicité à nouveau P. Douet répond au préfet que « *ne connaissant aucun candidat pour vous proposer* » il accepte de continuer l'intérim quelque temps, laissant à ses ambitions déçues A. Vincent qui s'agite pourtant. Le maître de Poste visite les notables de la commune. On le voit à Champeaux et surtout au château de Gesvres avec M. Haentjens et les deux gendres de celui-ci : Joseph Guillet de La Brosse et Pierre Maës, président du tribunal de commerce de Nantes et animateur de la vie politique nantaise. Dans plusieurs courriers postérieurs il prétendra que ces grands bourgeois libéraux l'ont poussé à se présenter : « *Ils m'ont incité en m'assurant que j'aurais toute protection auprès de vous* » (lettre au préfet, 9 octobre 1830). En septembre 1841 réécrivant l'Histoire avec emphase il expliquera qu'après avoir refusé le poste de maire, Joseph Guillet de La Brosse : « *vint le premier me supplier de le remplacer, ce que je fis. Malgré le danger que j'avais à courir, le désir que j'avais de sauver mon pays me fit tout hasarder* ». ³

Fort de ces soutiens et voyant que le maire intérimaire continue à l'ignorer A. Vincent présente lui-même sa candidature au préfet. Celui-ci prend le temps de la réflexion car il a des doutes sur la fidélité des villageois de Treillières (et donc du postulant) au nouveau régime. Le 15 septembre il a demandé au conseil municipal de prêter le serment de fidélité au « roi des Français » : Louis-Philippe. Pierre Douet a prétexté que n'ayant ni maire ni adjoint cela était impossible. Fâché le préfet a menacé et, par une ordonnance extraordinaire, exigé une nouvelle réunion du conseil municipal qui, assemblé le 22 septembre, a obtempéré. Mais le bureau de bienfaisance soumis à la même obligation a refusé.

Vincent a-t-il convaincu le préfet qu'il saurait ramener dans le droit chemin cette population fidèle aux Bourbons ? Le préfet le nomme maire de Treillières le 2 octobre. Le 8 octobre : « *Le sieur Pierre Douet conseiller municipal faisant fonction de maire a installé le sieur Alexandre Vincent qui a prêté le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi des Français et obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du royaume »* (registre du conseil municipal).

Sitôt signé le procès-verbal d'installation, le nouveau maire montant « *sur le siège où se font les publications ordinaires de la mairie* » s'adresse à la population « *désirant faire connaître aux peuples de ma commune mes bonnes intentions que j'avais pour défendre leurs intérêts propres avec justice* ».

Alexandre Vincent aime la grandiloquence mais il est sincère. Il allait effectivement défendre les intérêts des « *peuples de (sa) commune* » n'hésitant pas pour cela à affronter ces grands propriétaires terriens qui, après l'avoir soutenu, se retourneront contre lui. Est-ce parce qu'il pressent ces combats à venir qu'A. Vincent, surmontant quelques rancœurs, ressoude le front villageois en faisant nommer Pierre Douet adjoint le 24 octobre ? Les deux hommes resteront associés à la tête de la municipalité jusqu'à la mort d'A. Vincent en 1849.

**A. Vincent maire,
P. Douet adjoint**

³ En 1830, même si les campagnes de l'Ouest grondent contre le nouveau régime on n'est plus en 1793. Treillières et les communes voisines restent calmes.

Dans les campagnes de l'Ouest les débuts du règne de Louis-Philippe sont marqués par une agitation diffuse mais persistante. On signale une recrudescence de délits mineurs contre les agents du fisc, des refus de jeunes gens de satisfaire aux obligations militaires. Parfois des insoumis forment quelques bandes qui ne vont pas tarder à être prises en main par des agents « légitimistes » (partisans de Charles X), en particulier au sud de la Loire et dans la région d'Ancenis. Le canton de La Chapelle-sur-Erdre reste calme et les jeunes s'y soumettent à la conscription « *quoiqu'ils paraissent tous attachés à la monarchie déchue* » précise le maire de La Chapelle-sur-Erdre.

Exilée en Angleterre la duchesse de Berry nourrit l'espoir d'un renversement de Louis-Philippe qui lui permettrait d'installer son fils Henri âgé de 12 ans, héritier légitime à ses yeux, sur le trône de France. Encore impressionnée par l'accueil reçu en 1828 dans l'Ouest, encouragée par les troubles qui secouent à nouveau la région et dont l'écho lui parvient amplifié, déformé par ses partisans, elle décide de se lancer dans l'aventure, de soulever cette province fidèle à la monarchie déchue.

Le 29 avril 1832 la duchesse de Berry rentre en France. Arrivée par la Provence elle gagne la Vendée où elle se cache dans la région de Montaigu. La prise d'armes est prévue le 24 mai ; mais la mobilisation massive de ses partisans n'a pas lieu. On reporte les opérations au 3 juin sans savoir que la police est déjà au courant de tous les préparatifs. En quelques jours l'armée, la gendarmerie et la garde nationale dispersent prestement et sans trop de sang versé les petites bandes d'insurgés. Dans le Pays nantais les incidents les plus importants ont lieu autour de Clisson et surtout à Riaillé où « la division d'Ancenis » forte de 800 chouans met en déroute les soldats de Louis-Philippe le 6 juin. Victoire sans lendemain car les chefs de l'insurrection sont déjà en fuite. La duchesse de Berry vient se cacher à Nantes le 9 juin chez les Kersabiec puis chez les demoiselles de Guiny chez qui elle est arrêtée le 7 novembre 1832 avant d'être emprisonnée à la forteresse de Blaye.



La duchesse de Berry lors de sa folle équipée et son fils que ses partisans veulent installer sur le trône sous le nom d'Henri V

Pendant ces premiers jours de juin Treillières et les communes situées à l'ouest de l'Erdre n'ont pas bougé mais la situation y est tendue : « *C'était un moment périlleux où l'on craignait d'être tué en route* » écrit A. Vincent.

Le 3 juin, craignant un soulèvement généralisé comme en 1793, les départements de Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres ont été placés en état de siège ; ils le resteront jusqu'au 18 juin 1832. Les axes routiers sont contrôlés. A Treillières une brigade de gendarmerie s'installe à La Ménardais tandis que des gardes nationaux nantais stationnent à La Poste de Gesvres. Le 12 juin le commandant militaire de Nantes ordonne le « Désarmement général du département de la Loire-Inférieure ». « *Considérant que de nombreux rassemblements armés ont troublé la paix publique, tenté de renverser le gouvernement national et causé l'effusion du sang français... tous les habitants détenteurs d'armes de guerre, de chasse...* » devront en faire la déclaration et la remise à la mairie de leur commune pour être ensuite déposées dans les arsenaux de l'Etat.



12 juin 1832 : craignant un soulèvement les autorités décident le désarmement des populations.

Les populations rurales trouvent cette mesure vexatoire et regimbent. Pris entre l'hostilité de ses administrés et les ordres venus de Nantes, A. Vincent tente de louvoyer. Il établit une première liste des habitants possédant des armes de guerre conservées du temps (1815) où ils avaient été enrégimentés dans la garde nationale. Ils sont 18 ; mais des armes manquent à l'appel puisque le maire ne récupère que 14 fusils et 12 baïonnettes. Géné Vincent explique aux autorités que certains Treilliérains n'ont rendu que le fusil sans la baïonnette ou vice versa ayant vendu l'accessoire manquant : « *à des armuriers de Nantes en en tirant un maigre salaire ne croyant pas qu'ils ne leur fussent jamais demandés* ». Vrai ou

faux ? Tout le monde fait semblant de croire à cette histoire et les armes dépareillées sont emportées à Nantes sans plus d'explication.

Département de la Loire inférieure
Commune de Crèstière

Etat nominatif des habitants de la Commune, auxquels des armes ou des munitions ont été retirées en vertu de l'arrêté de Monsieur le Lieutenant Général Commandant la deuxième division Militaire, en date du 12 Juin 1832.

| <i>Noms et prénoms</i> | | <i>Fusils caltres</i> | <i>Bayonnette</i> | <i>Fusils à bayonnette</i> | <i>gibonne</i> | <i>Fusils gibonne</i> | <i>Observations</i> |
|----------------------------------|-----------------|---------------------------|-------------------|------------------------------------|----------------|---------------------------|--|
| <i>Rincé</i> | <i>Denis</i> | 1 | 1 | 1 | " | " | |
| <i>Bernard</i> | <i>donation</i> | 1 | " | " | " | " | <i>pas de baquette</i> |
| <i>Laurent</i> | <i>Jean</i> | 1 | " | " | " | " | |
| <i>Ducouin</i> | <i>Jean</i> | 1 | 1 | " | " | " | <i>Le présent tableau répertorie les</i> |
| <i>Clout</i> | <i>Pierre</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | <i>individus qui ont rendu des fournitures</i> |
| <i>Lerat</i> | <i>françois</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | <i>et même des bayonnettes sans rendre</i> |
| <i>Pilvert</i> | <i>Jacques</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | <i>de fusil, la raison est que ceux-ci</i> |
| <i>Chomarié</i> | <i>Jean</i> | 1 | " | " | " | " | <i>provenant qu'étant embarrassé de ces</i> |
| <i>Vallée</i> | <i>françois</i> | 1 | " | " | " | " | <i>fusils, et n'y portant aucune attache</i> |
| <i>Cheneau</i> | <i>Jean</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | <i>les ont vendus à Nantes à des armées</i> |
| <i>M^r Croffin</i> | <i>Julien</i> | 1 | " | " | 1 | 1 | <i>en se tirant un maigre salaire</i> |
| <i>Sepicau</i> | <i>moïse</i> | 1 | " | " | " | " | <i>en croyant pas qu'ils ne lui fussent</i> |
| <i>Brottau</i> | <i>Julien</i> | 1 | 1 | " | " | " | <i>fabriés demandés.</i> |
| <i>Choimet</i> | <i>Joseph</i> | " | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| <i>Chatelès</i> | <i>Jean</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| <i>Raïne</i> | <i>françois</i> | " | 1 | " | 1 | " | |
| <i>M^r Jean Moreau</i> | | " | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| <i>Jean Laurent</i> | | " | 1 | 1 | 1 | 1 | <i>trouvés par perquisition chez Laurent.</i> |
| | | <i>14.</i> | <i>12.</i> | <i>8.</i> | <i>9.</i> | <i>8.</i> | |

Le Maire de Crèstière le 29 Juin 1832.
V. Vincent
Maire



Liste des habitants à qui des armes de guerre ont été retirées (Archives départementales)

La remise des fusils de chasse s'avère plus compliquée car les villageois ne veulent pas s'en séparer. Pour éviter l'émeute A. Vincent décide de les laisser à leurs légitimes propriétaires se contentant d'établir un : « *Etat nominatif des habitants de la commune auxquels il a été provisoirement permis de garder les armes de chasse à condition de les remettre à la première demande qui leur en sera faite* ». Suivent 79 noms de chasseurs dont 7 équipés de deux fusils. Conscient de désobéir aux ordres Vincent joint à l'état nominatif une lettre où il essaie de se justifier invoquant : « *la crainte des malfaiteurs... les animaux sauvages...* » et autres bonnes raisons d'avoir un fusil à la maison puis il insiste sur la sagesse de ses Treilliérains : « *D'après la bonne conduite qu'ils ont tous tenue dans les troubles passés, aucun des habitants de notre commune n'ayant quitté leur demeure pour faire partie des révoltés et ont assuré n'en avoir jamais eu le dessein* ».

Mais le préfet ne partage pas la confiance de Vincent pour ses administrés et il exige la remise des fusils de chasse sauf ceux : « *des bons citoyens offrant toutes les garanties nécessaires* ». Après bien des discussions, des menaces, des cris, les fusils de chasse, à l'exception de ceux des conseillers municipaux, sont déposés à la mairie puis emportés à l'arsenal de Nantes. Aux villageois inquiets de savoir s'ils pourront un jour récupérer leur chère arme, A. Vincent explique que « *les fusils sont étiquetés avec une plaque de papier où le nom d'un chasseur est inscrit, en outre le numéro d'ordre de la liste est plaqué dessus en peinture rouge... ils sont liés par paquets de 10 et 12 avec des liens d'osier* ».

Mais ces explications ne calment pas la grogne de la population envers le gouvernement et son représentant local comme le constate amèrement A. Vincent : « *Monsieur je puis vous assurer que le désarmement qui a été exécuté a bien refroidi nos habitants envers nous. Ils nous reprochent assez souvent la rigueur qu'on leur a fait en les traitant comme les communes insurgées... nous leur avons assuré qu'aussitôt que les hostilités seraient finies leurs armes auxquelles ils sont attachés autant qu'à leur femme leur seraient rendues* » (lettre au préfet).



Bien que recensés pour faire partie de la Garde nationale les hommes de Treillières ne sont pas mobilisés car trop peu sûrs en ces temps troublés. (Archives municipales). Ci-dessus, bouton d'uniforme de la garde nationale.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Arrondissement de *Sautais*

Canton de *la Chapelle sur Indre*

Commune de *Treillières*

RECENSEMENT

De tous les Habitants de la Commune, âgés de vingt à ~~soixante~~
35 ans, en exécution de la loi sur la Garde Nationale.

Comment dans ces conditions célébrer, comme l'exige le préfet, l'anniversaire des journées de juillet 1830 qui marquèrent la chute de Charles X et l'avènement de Louis-Philippe sans qu'éclatent des incidents ? L'habile A. Vincent réunit son conseil municipal le 19 juillet 1832 pour délibérer sur : « *les propositions relatives à la solennité de l'anniversaire des mémorables journées qui ont fondé le trône de Louis-Philippe. Le Conseil ayant examiné le peu de fonds qui existe dans la caisse commune a délibéré à l'unanimité ne voter aucun fond malgré le bon désir qu'ils auraient de le faire... bons Français tout de même...* ». En 1828 la duchesse de Berry avait eu plus de chance !

Ces « bons Français » ne célébreront ni l'anniversaire des « Trois glorieuses » ni la fête du roi tant qu'ils n'auront pas récupéré leurs fusils... ce qui prendra plus de 4 ans.

Ouvrtement en froid avec le régime quand il est dans sa commune, qui penche toujours du côté des légitimistes (partisans de Charles X), A. Vincent retourne son habit, côté couleur orléaniste, dès qu'il s'éloigne de Treillières. Quelques jours après avoir voté avec son conseil municipal le refus de célébrer l'anniversaire de la prise de pouvoir de Louis-Philippe voici ce qu'il écrit au préfet: « *Le 30 juillet dernier je fus à Nantes avec une partie de ma famille dans ma carriole pour voir la solennité de la fête de juillet* » (3 août 1832). Ce jour là, 10 000 personnes participent aux festivités en l'honneur du roi dans les rues de la ville. Mais A. Vincent n'en verra rien. Contrôlé à l'entrée de Nantes par la garde nationale il ne peut justifier de son identité n'ayant aucun document sur lui. Il a beau arguer de sa qualité de maire et de maître de Poste, interpellé des personnes présentes sur les lieux qui le connaissent certainement, tout le monde se détourne. Les Nantais se méfient des gens de la campagne ; tout villageois, fût-il maire ou maître de Poste est un chouan en puissance, un insurgé prêt à fondre sur la ville. A. Vincent doit s'en retourner à Treillières, furieux.

Il n'est pas au bout de ses désillusions. Quelques jours plus tard il revient à Nantes avec son frère, Julien Vincent maire de Grandchamps, rencontrer le préfet à propos du désarmement des campagnes et lui conter sa mésaventure. Sortant de la préfecture ils se rendent chez le lieutenant général comte d'Erlon, commandant le corps d'armée, pour demander la restitution des fusils. « *Mais Monsieur le comte d'Erlon sans prendre de plus amples informations sur nous et nos communes nous a traité de chouans* ». A peine rentré chez lui A. Vincent se plaint au préfet : « *En notre qualité de Maires choisis par vous Monsieur le comte d'Erlon ne devait pas, sans en être certain, nous qualifier de chouans et nous dire que nos communes, dans lesquelles il n'a pas bougé un seul homme et où il n'y a pas eu de réfractaires étaient le pays des chouans* » (19 août 1832).

A l'image de leur maire, et même s'ils ne sont pas favorables au régime en place, les Treilliérains n'acceptent pas d'être assimilés aux chouans. On se souvient (chapitre 3) que l'année suivante, le 3 août 1833, une altercation à la fois éclata parce qu'une marchande avait traité « *tous les habitants de chouans et brigands* ». Pendant les dernières années de la Révolution les bandes de chouans ont laissé de mauvais souvenirs aux Treilliérains et les « brigands du roi » comme on les appelait alors ne méritaient souvent que la première partie de leur surnom. Depuis, les années ont passé, mais le terme « chouan » a gardé dans la bouche des citadins qui désignent ainsi les gens des campagnes, une connotation péjorative, injurieuse.

Si les Treilliérains ne « chouannent » pas, si le préfet peut écrire au ministre de l'Intérieur, en janvier 1833, que « *la tranquillité est rétablie à Nantes* » et aux abords immédiats, le reste du département va mettre du temps à retrouver le calme. Tout au long de l'année 1833 de petits groupes d'insurgés se rassemblent dans les forêts vers Le Cellier, Riaillé, Ligné. Au nord comme au sud de la Loire on signale des gens portant des rubans verts (couleur de Charles X), agitant des drapeaux blancs avec l'effigie d'Henri V, chantant des couplets qui moquent Louis-Philippe ou célèbrent la duchesse de Berry et son fils.

Malgré ce contexte agité A. Vincent, harcelé par ses administrés, multiplie les courriers au préfet et aux autorités militaires pour récupérer les chers fusils. Comme s'il ne suffisait pas de répéter à chaque fois que sa commune a toujours été calme, il prend ses distances avec celles réputées « chouannes » : « *Treillières se trouve éloignée de celles de Saint-Mars-du-Désert et de Ligné de 4 à 5 grandes lieues* ». Il dramatise la situation : la population désarmée est à la merci des brigands de tous poils : « *Les loups font un grand carnage sur les moutons ce qui n'avait pas tant lieu auparavant par la destruction qu'on en faisait de temps en temps et qui en diminuait le nombre* » (21 janvier 1833).

Mais les autorités nantaises, qui se demandent si les Treilliérains décrits comme de doux agneaux par leur maire ne cachent pas parmi eux quelques chouans prêts à dévorer les bons citoyens, préfèrent garder les fusils à l'arsenal. Elles savent que M. Vincent est parfois un homme à fables.

La mort du loup

Il faut sans doute relativiser le « grand carnage sur les moutons » dont parle A. Vincent qui plaide pour récupérer les fusils de chasse confisqués par les autorités en juin 1832. Mais les loups sont bien présents sur la commune comme le révèle ce procès-verbal opportunément réalisé par le maire en 1833.

« L'an 1833 le 30 avril s'est présenté devant nous les nommés Jean Chatelier et Jean Dumoulin qui ont déclaré que le 28 avril courant des enfants gardant leurs moutons aperçurent un loup qui venait pour détruire les dits moutons, crièrent dessus et le loup rentra dans les bois voisins nommé le bois du moulin. Les enfants coururent aussitôt avertir leurs parents qu'un loup venait de se réfugier dans le dit bois, les parents s'empressèrent aussitôt de prendre un moyen de sa destruction. Ils étaient bien embarrassés où prendre des armes puisqu'on leur avait retiré les leurs, mais ayant connaissance qu'on avait laissé les fusils aux membres du conseil de la commune se transportèrent chez trois des plus voisins en les priant de leur prêter leurs armes... Ils se sont réunis au nombre de dix dont trois armés. Ceux non armés ont entré dans le bois et les autres se sont mis au passage présumé de sa sortie ; que peu d'instant après le loup se présenta ; les trois tireurs tirèrent dessus et le piquèrent tous trois qui sont Jean Chatelier fils d'un membre du conseil, Jean Dumoulin laboureur et Jean Chatelier meunier, ils ont fini par le tuer, en ont coupé la tête et nous l'ont présentée en disant qu'il était mâle ayant de 3 à 4 ans, que d'après la circulaire ministérielle du 9 juillet 1818 une prime d'encouragement doit être distribuée aux personnes qui l'ont tué ».

Victimes collatérales de rivalités dynastiques au niveau national, les Treilliérains ne peuvent faire entendre leurs voix dans le champ politique, même local. Sous la Restauration les paysans ne font pas partie du « pays légal », empêchés de voter par le « cens » de 300 francs (impôts directs annuels) exigé pour participer à l'élection des députés (le nombre total d'électeurs pour la France est d'environ 100 000). Or il n'existe pas d'autre élection puisque conseillers généraux, maires, conseillers municipaux sont nommés par les autorités.

Louis-Philippe abaisse le cens électoral de 300 francs à 200 francs doublant le nombre des électeurs sans permettre pour autant aux paysans d'élire les députés. A Treillières seuls les riches propriétaires « nantais » peuvent voter et l'un d'entre eux, Pierre Maës, devient même député de Loire-Inférieure en 1831 ; mais celui-ci ne s'intéresse à Treillières que pour la gestion de ses domaines et la construction de son château du Haut-Gesvres en 1837.

Le 21 mars 1831 le nouveau régime fait voter une loi sur l'organisation municipale qui fait désigner par l'élection les conseils municipaux. Certes tout le monde n'est pas appelé aux urnes puisque dans les communes de 1 000 à 5 000 h. comme Treillières, le corps électoral ne peut comprendre que 10% de la population et ces électeurs sont choisis selon leur place dans la

hiérarchie censitaire (somme d'impôts directs payés), c'est-à-dire par ordre de richesse décroissante. C'est peu mais suffisant pour que réapparaisse la politique au village, ou du moins sa possibilité. Précisons que maire et adjoint restent nommés par le préfet mais ils doivent être pris au sein du conseil élu.

La « *Liste des habitants de la commune de Treillières les plus imposés au rôle des Contributions et désignés comme électeurs municipaux* » établie le 21 novembre 1831 par A. Vincent compte 125 noms. Les 8 premiers sont ceux des grands propriétaires « nantais », Mathias Haentjens en tête (2 478 francs de contributions). Le premier villageois de la liste (9^e) est le laboureur René Clouet (103 francs) et le dernier (125^e) Pierre Douet, l'adjoint du maire avec 8,38 francs de contributions.

Les premières élections municipales depuis la Révolution ont lieu le jeudi 1^{er} mars 1832 : « *Se sont réunis à midi et demi à Gesvres maison commune de Treillières les électeurs municipaux* ». Le scrutin est clos à 15h 30. Soixante électeurs seulement (sur 125) se sont déplacés. Il faut élire 12 conseillers municipaux. Au premier tour ils ne sont que 9 à rassembler les 31 voix nécessaires pour avoir la majorité absolue. Avec 50 voix A. Vincent devance largement le deuxième, Pierre Guichard (38 voix). Un second tour est organisé le 29 mars pour désigner les 3 conseillers manquants. Ils ne sont plus que 20 à venir voter. Parmi les 12 élus on compte 6 conseillers sortants et, hormis A. Vincent maître de Poste, tous sont « laboureurs ». Le préfet reconduit le maire et son adjoint.

Début de la liste des 125 habitants désignés comme électeurs municipaux en 1831 ; on commence par les plus riches (Archives municipales)

*Liste des habitants de la Commune de Treillières
plus imposés au rôle des Contributions et désignés comme Electeurs Municipaux*

| numéro ordre | Noms prénom et surnom | profession | Total de Contribution | Observation |
|-----------------|-----------------------------------|--------------|-----------------------------|-------------|
| 1 | Haentjens Mathias | negociant | 2 478, 09 | |
| 2 | Schelsaro Jean | propriétaire | 1 668, 83 | |
| 3 | Amizon Nicolas | Chirurgien | 1 119, 90 | |
| 4 | Secondat Charles Emory | propriétaire | 384, 48 | |
| 5 | Lefevre de la Saisie Julien Emory | propriétaire | 281, 79 | |
| 6 | Doindra Vincent | propriétaire | 207, 60 | |
| 7 | Bertrand Jean | propriétaire | 207, 14 | |
| 8 | Urtin | propriétaire | 143, 09 | |
| 9 | Clouet René | laboureur | 103, 08 | |
| 10 | Vallet Guillaume | laboureur | 86, 87 | |
| 11 | Doitevin de la rochette | propriétaire | 82, 42 | |
| 12 | Deniaud Jean | laboureur | 79, 44 | |
| 13 | Guichard Pierre | laboureur | 76, 34 | |
| 14 | Barreau | propriétaire | 69, 82 | |
| 15 | Secordier Auguste | laboureur | 62, 42 | |
| 16 | Renaud Denis Marie | laboureur | 57, 14 | |
| 17 | Vincent Alexandre | laboureur | 51, 88 | |
| 18 | Bizeul Jean | laboureur | 50, 88 | |
| 19 | Deniaud Pierre | laboureur | 48, 60 | |
| 20 | Renaud | propriétaire | 48, 88 | |
| 21 | Clouet Jean | laboureur | 48, 88 | |
| 22 | Laferrière | propriétaire | 39, 80 | |
| 23 | Robert Julien | laboureur | 32, 76 | |
| 24 | Renaud Pierre | laboureur | 32, 69 | |
| 25 | Laurent Jean | tailleur | 31, 62 | |
| 26 | Gayot Jean | laboureur | 30, 86 | |
| 27 | Chirbil Julien | laboureur | 30, 67 | |
| 28 | Nivier Mathurin | laboureur | 30, 52 | |
| 29 | Fergand Pierre | laboureur | 28, 29 | |
| 30 | Briand Pierre | laboureur | 28, 29 | |
| 31 | Dumoulin | laboureur | 20, 66 | |

A partir des élections d'octobre 1834 il est décidé de renouveler la moitié du conseil municipal tous les 3 ans. En juillet 1837 le nombre de conseillers passe de 12 à 16.

De 1832 à 1846 la participation électorale est faible (parfois très faible -16% - quand il y a un deuxième tour comme en 1832) : les taux varient lors du premier tour de 41 % (1834) à 56,25 % (1843). Si certains électeurs ne se sentent pas concernés par la vie politique locale (par indifférence, ignorance, ou parce qu'éloignés du bourg ils sont plus présents à Orvault, Vigneux... qu'à Treillières), d'autres hésitent à perdre une journée de travail pour aller accomplir un geste politique qu'ils ne considèrent pas encore comme un devoir. C'est ce qu'explique A. Vincent au préfet dans un courrier où il cherche à se justifier d'avoir organisé 3 scrutins le même jour (19 juin 1843) au lieu de les étaler sur la semaine : « *Les électeurs habitant la campagne, tous laboureurs qui ordinairement mettent peu d'importance à ces sortes d'opération ont profité de la mauvaise journée pluvieuse pour se rendre à l'élection. Et s'il eut fait beau un très petit nombre si fut rendu... Il en est résulté comme vous pouvez le voir que le premier tour de scrutin qui a eu lieu pour la nomination de huit conseillers municipaux en remplacement des huit sortants à passé d'emblée* ». Ils furent 72 à voter sur 128 inscrits.

Un deuxième scrutin est prévu le lendemain pour élire un conseiller à la place d'un autre décédé dans la moitié non renouvelée. Mais : « *Tous les électeurs ont déclaré que puisqu'il n'était que 4h 30 du soir que l'on avait bien le temps de faire ce dernier tour de scrutin puisqu'il ne fallait que 3 h et que si l'on remettait au lendemain qu'aucun d'eux ne reviendrait* ». Ils sont encore 66 à voter mais comme aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième scrutin s'impose. Alors : « *Les électeurs puisque tous laboureurs ne pouvant sacrifier une perte de temps plus longue sans nuire à l'intérêt de leur agriculture recommencèrent aussitôt. On put encore conserver environ la moitié des électeurs du matin attendu que les plus éloignés qui n'avaient pu s'en aller entre leur vote pour dîner partirent et ne voulurent plus attendre se plaignant du besoin de manger* ». Ils ne sont plus que 38 à voter, la faim ayant eu raison des autres.

Composition du conseil municipal en 1835 ; à droite, à côté de la date de naissance du conseiller, le maire a porté le nombre de voix qu'il a obtenues lors des élections. (Archives départementales)

État nominatif des Membres Composant le Conseil Municipal de la Commune de Treillières (avec leur âge et la date)

| | |
|---|----|
| M. Alexandre Vincent, Maire, né le 6 Janvier 1786 | 50 |
| Jean Doucet, adjoint, né le 30 août 1802 | 32 |
| Charles Henry Legendre, Conseiller, né le 22 juillet 1773 | 36 |
| M. Bertrand Jusmann, né le 6 Janvier 1786 | 36 |
| Jean Vince, né le 19 mars 1764 | 31 |
| Jean Chatelot, né le 19 août 1769 | 12 |
| Jean Vince, né le 10 avril 1774 | 31 |
| Jean Marin, né le 27 avril 1777 | 28 |
| Pierre Guichard, né le 12 décembre 1784 | 33 |
| Jean Doucet, né le 19 avril 1786 | 3 |
| Jean Denicau, né le 10 Janvier 1789 | 35 |
| Jean de la Motte | 32 |

Scrutin le 1^{er} Mai 1835.

Vincent
Maire



Comme on vient de le voir, à chaque élection (tous les 3 ans) on renouvelle la moitié des conseillers municipaux. C'est l'occasion de faire entrer des hommes neufs à la municipalité. De 1834 à 1840, à chaque scrutin, la moitié des élus inaugurent un premier mandat. Ils viennent siéger à côté de conseillers dont certains font preuve d'une belle longévité politique si bien que la moyenne d'âge du conseil municipal est assez élevée, compte tenu de l'espérance de vie de l'époque : 50, 4 ans (de 38 à 67 ans). A partir de 1843 la mobilité ralentit et à chaque scrutin il n'y a plus que 25 % de nouveaux élus.

La composition sociologique du conseil municipal est aussi d'une grande stabilité. En 1832 sur 12 conseillers il y a 11 paysans et 1 artisan (A. Vincent). En 1846 sur 16 conseillers il y a 13 paysans, 2 artisans (A. Vincent et T. Grelier, boucher), et 1 grand propriétaire (E. de Kersabiec).

De 1834 à 1848 le conseil municipal a toujours compté un ou deux représentants de l'oligarchie terrienne : en 1834 ont été élus Louis Bertrand-Fourmand, 47 ans, industriel nantais (fonderie) domicilié à Nantes rue du Calvaire, propriétaire du manoir de Ragon, et Charles-Henri Secondat, 60 ans, sous-commissaire de la Marine, nantais, propriétaire de Champeaux. Avec E. de Kersabiec ils font partie des rares grands propriétaires qui n'ont pas eu de démêlés avec le maire pour des questions de chemins et on peut supposer qu'A. Vincent les a sollicités pour s'assurer leur appui. Dans toutes les déclarations du conseil municipal à propos d'un litige avec Joseph Guillet de La Brosse, Pierre Maës, François Germain, Benjamin Poydras de La Lande... ils soutiennent le maire. Dans son éloge funèbre d'E. de Kersabiec prononcé au conseil municipal du 14 février 1852, P. Douet déclare : « *Mr de Kersabiec a exercé longtemps les fonctions de conseiller municipal, il a toujours soutenu et encouragé Mr Vincent dans les moments difficiles de sa sage administration...* ».

Il est possible que Kersabiec, ardent légitimiste, Secondat et Bertrand-Fourmand, en soutenant Vincent règlent une querelle politique avec les grands bourgeois libéraux propriétaires des châteaux de Gesvres qui ne partagent pas leurs opinions. Ce faisant ils entraînent le conseil municipal dans des combats politiques nationaux dont la plupart des élus n'ont peut-être pas conscience absorbés qu'ils sont par l'activité débordante d'A. Vincent passionné pour le développement de sa commune.

Résultat des élections municipales de 1846 (Archives départementales)

Liste des membres du Conseil Municipal de la Commune de Creillière par ordre de suffrage sans distinction de série

| N ^o Indiv. | Nom | Age |
|-----------------------|----------------------|--------|
| 1 | Vincent Alexandre | 41 ans |
| 2 | Douet Pierre | 40 |
| 3 | Deniaud Jean | 40 |
| 4 | Brélaud Julien | 40 |
| 5 | Bernard Louis | 68 |
| 6 | Moulet André | 67 |
| 7 | Sicchen de Kersabiec | 66 |
| 8 | Georges Jacques | 64 |
| 9 | Richard Pierre | 63 |
| 10 | Moulet Louis | 63 |
| 11 | Choimet Pierre | 59 |
| 12 | Blout Pierre | 53 |
| 13 | Brélaud Jean | 51 |
| 14 | Vallet Jacques | 50 |
| 15 | Grelier Toussaint | 47 |
| 16 | Durand Jean-Marie | 34 |

Justifié par Nous Maire de la Commune de Creillière

En l'absence à Creillière le 24 8^{bre} 1846

Vincent
Maire

Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, A. Vincent a été sur tous les fronts du progrès : médecine (sage-femme ; consultation des nourrissons) ; agriculture (expériences agronomiques, engrais, école d'agriculture...) ; communication (chemins, foires...) ; école... Il n'a reculé devant aucun obstacle quitte à cumuler conflits et procès. Son action a été facilitée par la politique de la Monarchie de Juillet qui a beaucoup œuvré pour améliorer le cadre de vie des ruraux (loi Guizot de 1833 sur l'école ; loi de 1836 sur les chemins ruraux), mais il a su prendre des initiatives et conduire à terme ses projets grâce à une proximité entretenue avec le préfet, lui écrivant souvent, le visitant, le recevant chez lui (1834).

Il a été aussi, malgré une santé qu'il disait fragile, un bourreau de travail pour lui et ses conseillers. Il les réunit en moyenne 9 fois par an (15 fois en 1837). La séance de mai consacrée au budget dure deux jours consécutifs. Mais, afin de concilier ses activités professionnelles avec sa fonction de maire, cet homme si dévoué corps et âme pour défendre les intérêts de sa commune, sans jamais oublier les siens, malgré les critiques répétées, maintient le siège de la mairie dans son auberge. C'est une erreur ; une faute. De la part d'un maire par ailleurs remarquable on aurait pu s'attendre à plus de sens civique sur cette question surtout à une époque où les citoyens font l'apprentissage de la démocratie et de l'indispensable morale publique.

Julien Le Lardic, à la fin de son mandat, avait eu le projet d'édifier une « maison commune ». Lors de la construction de l'école en 1834-36, certains habitants proposèrent d'y adjoindre une salle faisant office de mairie. A. Vincent fit preuve d'assez de mauvaise volonté pour que le projet n'aboutisse pas : la pièce fut construite si petitement que le conseil municipal ne pouvait s'y réunir... tandis que sa mairie-auberge donnait toute satisfaction : *« Le logement que je fournis pour les séances, où sont déposées les archives, est grande sur une longueur de 8 m. et a 2,66 m. de largeur, séparé de ma maison principale où je tiens la vente de mon vin en débit par un gros mur de pierre dont il existe une porte d'entrée. Quand nous tenons les séances nous fermons la porte et aussitôt fermée il n'y a rien de commun avec les voyageurs qui font valoir mon commerce. En outre cette chambre est garnie d'une très belle table de 3m. de longueur sur 1 m. de large où l'on peut étendre tous les plans de la commune, plus une petite table pour le secrétaire, plus un très grand placard tout en bois fermé à clef où sont renfermées les archives de la mairie ».*

En 1841, Joseph Guillet de La Brosse en guerre contre le maire-tenancier dénonce au préfet ce qu'il estime être un scandale. Pour désamorcer l'affaire, le 6 octobre, A. Vincent propose de transférer le local de la mairie à ... 17 m. de l'auberge, dans une « *chambre basse de 6m. sur 6 m. dont la porte d'entrée donne sur une cour séparée de la maison principale par deux logements et, attendu que de cette chambre chacun peut s'en aller sans passer par l'auberge* ».

Le conseil municipal visite le local, le trouve à son goût et décide, si le préfet est d'accord, d'y « *mettre un tableau d'inscription afin que personne n'ignore où sera le lieu de la Mairie* ».

Le préfet, encore une fois, se montra conciliant avec A. Vincent qui put continuer à recevoir chez lui ses administrés-clients. Les Treilliérains attendront encore 60 ans pour faire la différence entre « maison commune » et auberge.

Le 25 décembre 1843, François Germain, juge de paix du canton prévient le maire de Treillières que : « *depuis quelque temps les marchands colporteurs vendent et distribuent dans les campagnes des brochures imprimées hostiles au Roi, à sa famille, à son gouvernement* ».

Cette fois ci la menace contre le régime ne vient pas de la droite mais de la gauche. En ces années 1840 les progrès du machinisme ne profitent qu'à ceux qui ont des capitaux et les ouvriers, de plus en plus nombreux, connaissent des conditions de vie misérables. Aussi

réclament-ils une réforme sociale et, soutenus par les républicains, un bouleversement général qui fera triompher les principes d'égalité et de liberté politiques. La Révolution est en marche.

Le 16 mars 1848, le conseil municipal de Treillières est réuni en séance extraordinaire : « *Lecture faite de la circulaire du Citoyen Commissaire Général, du 6 mars 1848 le Conseil à l'unanimité adhère au gouvernement provisoire de la République s'en référant pour l'avenir à la décision de l'Assemblée Nationale qui va être convoquée* ».

Le « citoyen commissaire général » c'est Ange Guépin, l'ardent révolutionnaire et porte-drapeau de la République à Nantes depuis plus de 20 ans. Il a été nommé à ce poste le 28 février 1848 par Ledru-Rollin, nouveau ministre de l'Intérieur, pour y remplacer le préfet, quatre jours après que la révolution populaire parisienne ait renversé Louis-Philippe. Aussitôt il a écrit aux maires du département pour leur demander de reconnaître le nouveau gouvernement : « *Faites aimer par vos actes ce gouvernement dont vous êtes les représentants. Pour se faire respecter, la République dispose d'une force publique immense, mais elle ne veut employer que la force morale* ».

Malgré ces paroles apaisantes certaines municipalités rechignent. Ainsi il a fallu relancer le prudent Alexandre Vincent qui dans la tempête attend toujours pour savoir dans quel sens va tourner le vent. Il justifie sa lenteur à reconnaître le nouveau régime par un courrier habile : « *Je vous aurais fait connaître mon adhésion mais... mes occupations à m'empresser pour tranquilliser l'esprit des habitants de ma commune et leur faire comprendre que le gouvernement qui venait de s'établir si subitement que toutes ses actions ne seraient que dans l'intérêt du peuple, ce qu'ils ont compris et tous ont été tranquilles* » ; et il ponctue sa lettre d'un « *Salut et fraternité* » digne d'un révolutionnaire des années 1790.

Les Treilliérains ont tort de se montrer frileux vis-à-vis de la jeune République car elle va instituer le suffrage universel et faire des ruraux, les plus nombreux en France, les arbitres du destin national. Désormais tout Français de sexe masculin âgé de 21 ans et plus est électeur. A Treillières le 20 avril « à minuit » on clôt la « *liste des électeurs républicains* » : ils sont 486.

Ces électeurs, nouveaux pour la plupart, vont être très sollicités en 1848 car ils sont appelés à voter :

- le 23 avril pour élire les députés à l'Assemblée nationale constituante ;
- le 30 juillet pour élire les conseillers municipaux ;
- le 1^{er} septembre pour élire les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement ;
- le 4 novembre pour le referendum approuvant la nouvelle Constitution ;
- le 10 décembre pour élire le président de la République ;
- le 13 mai 1849 pour élire les députés à l'Assemblée législative.

Hormis les élections municipales tous ces scrutins se déroulent au chef-lieu de canton et il faut donc aller à La Chapelle-sur-Erdre où les voix de ceux qui font le déplacement sont noyées parmi celles des autres communes. Aux élections législatives et cantonales ce sont les candidats conservateurs qui l'emportent largement à La Chapelle-sur-Erdre comme dans le reste du département. Aux élections présidentielles 63% des électeurs du canton se déplacent pour aller voter. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, soutenu par une partie des conservateurs, dont les légitimistes, recueille 66,3% des voix (53,1% en Loire-Inférieure) ; le général Cavaignac, un républicain « modéré » soutenu aussi par les partisans de l'ordre a 33,5% (38,2% en Loire-Inférieure) et Ledru-Rollin, républicain de gauche, 0,2% (6,4% en L-I). Le prince Napoléon, neveu de Napoléon I^{er}, bien qu'aussi inconnu que son programme dans les campagnes bénéficia, en plus du soutien des notables, d'une légende attachée à son nom. Avec lui le conservatisme confondu jusqu'alors dans la région avec l'aristocratie légitimiste se trouvait une alternative : le bonapartisme.

Le 30 juillet 1848 ont lieu à Treillières les premières élections municipales au suffrage universel depuis la Révolution. Le maire et son adjoint ne sont plus nommés par le préfet mais élus par les conseillers municipaux. Cela va-t-il changer le paysage politique local ?

Malgré l'élargissement du corps électoral le taux de participation (52,7%) reste dans la moyenne de ce qu'il était aux élections précédentes. L'écart de voix entre le moins bien et le mieux élus est de 4 et la moitié des conseillers municipaux recueillent 100% des suffrages ce qui laisse supposer qu'une « liste du maire » a été présentée. Des voix se sont dispersées sur d'autres personnes mais le meilleur résultat est alors de... 3 voix (pour une moyenne de 244 voix, sur 245 votants, pour les conseillers élus).

La composition sociologique du nouveau conseil est exactement la même que celle du conseil sortant puisque les deux seuls nouveaux conseillers sont laboureurs comme ceux qu'ils remplacent. 13 villages sont représentés au conseil municipal dont 2 (La Poste de Gesvres et Garambeau) par 2 élus, mais La Ménardais et le bourg, les deux agglomérations les plus peuplées, n'ont aucun représentant.

Au conseil municipal du 18 août 1848 A. Vincent et P. Douet sont reconduits comme maire et adjoint. Le grand souffle de la Révolution de 1848 n'a qu'effleuré Treillières.

Alexandre Vincent n'accompagnera pas longtemps la marche hésitante de la II^e République. Il décède le 4 mars 1849. Le conseil municipal lui rend hommage le 15 mars : « *Le Conseil reconnaissant des services multiples rendus pendant de longues années à la commune de Treillières par son digne maire feu Mr Vincent Alexandre... est d'avis à l'unanimité de demander à Mr le Préfet la concession gratuite du terrain où il est inhumé dans le cimetière de la commune afin qu'il soit loisible à la famille de lui élever tel monument qu'elle jugera convenable... Quant aux services rendus à la commune par feu Mr Vincent on peut dire qu'ils ont été de toute nature et de tous les instants. Une administration intègre, paternelle et éclairée de près de 19 années, un système équitable et paternel de l'emploi des prestations ont fait de la commune de Treillières un modèle pour les chemins de vicinalité de tous genres. Au reste l'administration supérieure est à même de corroborer ce qui vient d'être dit ci-dessus* ». ⁴

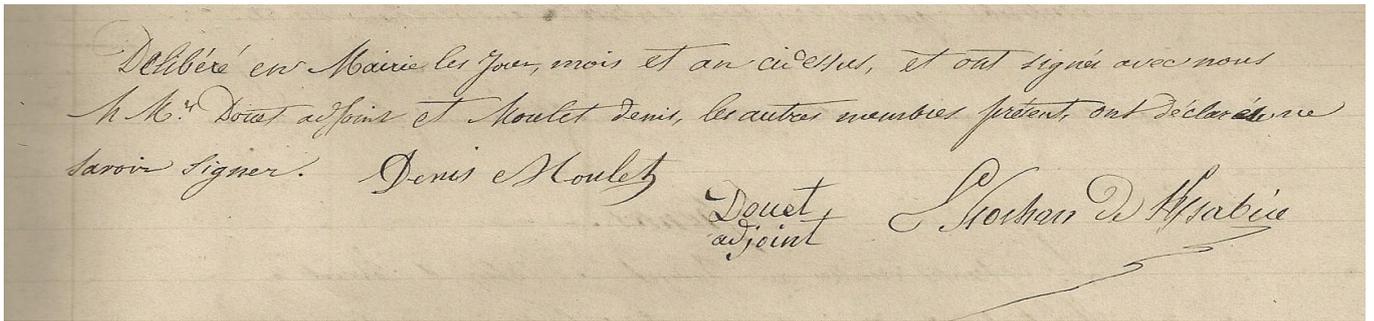
Edouard de Kersabiec : 1849 – 1851

Depuis 1791, pour diriger la municipalité les Treilliérains font davantage confiance à un villageois plutôt qu'à un riche propriétaire venu de Nantes fût-il châtelain et, parmi les villageois, leur préférence va vers la famille Vincent qui exerce une réelle emprise sur la commune.

Après le décès d'Alexandre Vincent on pense à son fils Jean-Marie pour lui succéder mais celui-ci, qui n'a pas encore 22 ans, ne peut briguer aucune fonction électorale l'âge limite étant de 25 ans. Pour assurer l'intérim pendant 3 ans P. Douet, adjoint, propose Edouard de Kersabiec, membre du conseil municipal depuis janvier 1841 et fidèle soutien du maire décédé. Il accepte et le 20 mars 1849 : « *Les membres du conseil, sauf une voix, ont réuni leur suffrage sur Monsieur de Kersabiec qui a déclaré accepter ce témoignage de bienveillante confiance* ». Selon un courrier adressé par Jean-Marie Vincent et P. Douet au préfet le 1^{er} septembre 1870, E. de Kersabiec aurait : « *déclaré hautement qu'il ne remplissait cette*

⁴ Le 26 juillet 1849, le Président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, autorisa la concession à perpétuité offerte par la municipalité à A. Vincent. Le tombeau placé à la place d'honneur dans le cimetière, près de la croix (déplacée depuis), fut ensuite rejoint par ceux d'autres maires et de quelques curés de la paroisse. Il y a quelques années, oublieux du passé et des engagements, on attribua la tombe d'Alexandre Vincent à un autre défunt. Le maire le plus remarquable qu'ait eu Treillières n'a plus sa place dans le petit panthéon du cimetière qu'il avait créé !

fonction que pour attendre la majorité du soussigné (J.M. Vincent) pour la lui remettre ». Le destin en décida autrement.



Delibéré en Mairie les 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, et au ci-dessus, et ont signé avec nous
M. M. Douet adjoint et Moulet Denis, les autres membres présents ont déclaré ne
savoir signer. Denis Moulet Douet adjoint E. de Kersabiec

E. de Kersabiec maire (Archives municipales)

Le vicomte Edouard Augustin Marie Sioc'han de Kersabiec est né le 10 mai 1800 à Guilers (près de Brest) dans une famille de militaires qui prit pour devise : « Dieu et le Roi ». Lors de son mariage, en 1824, il est officier au 12^e Régiment de Ligne et réside rue Fénelon à Nantes. C'est à cette époque qu'il achète le domaine de La Louinière à Treillières et y fait construire un château près de l'ancien manoir transformé en métairie. En 1849 il y rajoute une chapelle construite dans le style néo-gothique par l'architecte François Liberge. L'évêque de Nantes, Mgr Jaquemet vient la bénir le 4 septembre 1850.



Chapelle de la Louinière. Sous la couronne vicomtale les armes d'E. de Kersabiec (à gauche) et celles de son épouse (à droite).

Edouard de Kersabiec est un fervent légitimiste, et en 1832 lors de la folle équipée de la duchesse de Berry dans la région il participe aux prises d'armes avec d'autres membres de sa famille. Son père fut l'un des meneurs de l'insurrection au sud de Nantes ; arrêté, condamné, il faillit être lynché par les Nantais lorsqu'il sortit de prison. Son frère, Amédée, qui prit part au soulèvement fut condamné à mort par contumace. Quant à ses sœurs Eulalie,

Mathilde et Stylite elles accompagnèrent la duchesse de cache en cache, de juin à novembre 1832, et Stylite, arrêtée avec la duchesse le 7 novembre, fut emprisonnée avec elle dans la citadelle de Blaye. Edouard après l'échec des premières échauffourées se replia à La Louinière.

La famille de Kersabiec illustre à travers les comportements de ses membres les deux stratégies de reconquête des légitimistes après la chute de Charles X en 1830. D'un côté ceux qui misent sur un retour rapide au pouvoir grâce au soulèvement des paysans et qui s'engagent militairement aux côtés de la duchesse de Berry. De l'autre, ceux que les partisans de la manière forte appellent les « pancaliers » (sorte de grands choux qui manquent de moelle) parce qu'ils ont refusé de se battre ayant opté pour une autre tactique, celle de l'immersion dans la société civile. Cela consiste à se faire admettre comme leader naturel dans sa commune en se mêlant à la vie économique et paroissiale puis à se faire élire au plan local, départemental, national en espérant reconquérir le pouvoir central.

Après avoir été tenté par l'action militaire E. de Kersabiec a changé d'avis et choisit la seconde option, moins rapide mais plus sûre, pour faire triompher la cause légitimiste.



Le château de la Louinière

C'est à partir de 1834 qu'il commence à intervenir dans la vie publique de Treillières. Cette année là il offre 5150 francs au curé Rigaud pour reconstruire l'église (somme considérable qui couvre 60 % du montant des travaux). L'année suivante il devient membre du comité local d'instruction publique. C'est aussi en 1835 qu'il entre au comité d'agriculture

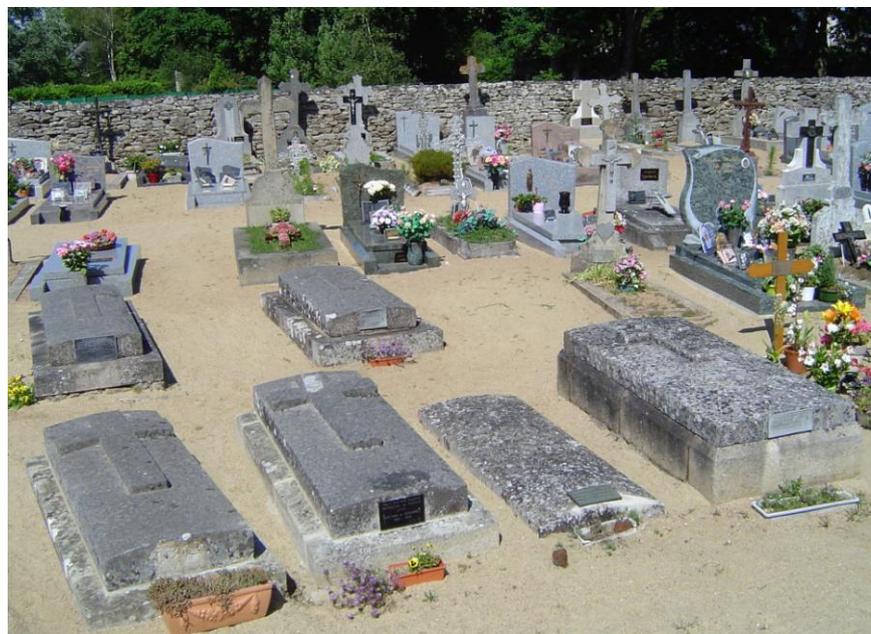
du canton de La Chapelle-sur-Erdre dont le but est de promouvoir une agriculture novatrice. Il s'en fait le pionnier consacrant 5 hectares de son domaine de La Louinière à de nouvelles cultures, de nouveaux assolements, si bien que le « *comité considère cette exploitation comme une ferme modèle* » (19 septembre 1841). Le vicomte agronome fait des émules à Treillières et parmi les autres lauréats du comité d'agriculture on voit apparaître au fil des années 1840 : A. Vincent, P. Douet... Ce dernier déclarera plus tard, à propos d'E. de Kersabiec : « *Son exemple a donné un grand essor à l'agriculture* » (14 février 1852). C'est donc tout naturellement que l'aristocrate légitimiste de La Louinière fait son entrée au conseil municipal en janvier 1841 et qu'à la mort d'A. Vincent il est « *porté par le choix unanime de la commune à la dignité de maire* » (P. Douet, 1852).

Il poursuit la politique de son prédécesseur en tous points : chemins, foires, école... réunissant le conseil au même rythme que précédemment et au même endroit : la Poste de Gesvres. Comme son prédécesseur il se heurte lui aussi aux prétentions et intérêts des grands propriétaires fonciers de la commune au moment où le partage des landes atteint son apogée. Si l'on en croit P. Douet son adjoint, E. de Kersabiec a choisi le camp des villageois : « *Il a pris l'initiative pour le partage des landes qui en donnant à chaque ayant droit de nouvelles terres à cultiver à augmenter la richesse individuelle de chacun... qu'au lieu d'imiter d'autres propriétaires dont les prétentions cherchaient à entraver le partage, il avait renoncé spontanément aux seuls titres qui eussent pu susciter de sérieuses difficultés, qu'en cette circonstance et en toutes autres, il a toujours pris les intérêts de la commune et de ses habitants* » (14 février 1852).

« *Mr de Kersabiec a été pour chacun en particulier un ami, un conseil, un modèle et souvent un recours* » (P. Douet). Le maire de Treillières apprécié de la population se fait élire au conseil d'arrondissement avant de briguer peut-être d'autres mandats électoraux plus importants. Mais il décède le 17 août 1851, à l'âge de 51 ans, en son hôtel de la rue Fénélon à Nantes.

Comme pour A. Vincent, le conseil municipal offre à la famille une concession gratuite dans le cimetière de Treillières où il est inhumé le 19 août : « *au milieu des prières et des regrets de beaucoup d'ecclesiastiques des paroisses voisines, des enfants des écoles et d'un grand nombre de fidèles de cette paroisse en deuil et qui sont venus rendre hommage à leur bienfaiteur et au bon chrétien* » (curé Eraud, registre des sépultures).

Après le décès d'E. de Kersabiec, La Louinière est vendue à un négociant nantais mais en gage de fidélité à Treillières son épouse (en 1878) et la plupart de leurs 14 enfants tinrent à se faire inhumés dans le cimetière communal.



La tombe d'E. de Kersabiec (à gauche) de son épouse et de ses enfants dans le cimetière de Treillières

La disparition rapide d'E. de Kersabiec a sans doute été déterminante pour Treillières au moment où le suffrage universel introduit les villageois dans la vie politique nationale. On peut supposer qu'avec le temps le châtelain de La Louinière aurait pu instaurer dans la commune une dynastie aristocratique et légitimiste influente dans la vie politique locale, capable de fixer sur son camp les électeurs lors des scrutins nationaux et cela pendant près d'un siècle, comme ce fut le cas dans plusieurs communes rurales du département dont celle voisine de La Chapelle-sur-Erdre avec la famille de Sesmaisons. Il n'en fût pas ainsi et les Treilliérains, laissés à eux-mêmes lors des élections nationales, accrochèrent leur indéfectible conservatisme à des candidats issus des nombreuses tendances de la droite, passant de l'une à l'autre selon les circonstances comme nous le verrons plus loin.

Pierre Douet : 1852 – 1878

Une semaine après le décès d'E. de Kersabiec le préfet écrit à Pierre Douet pour lui demander, en tant qu'adjoint, d'assurer l'intérim à la tête de la municipalité. On pourrait s'attendre à une élection partielle pour désigner un nouveau conseiller puis à ce que, le conseil municipal au complet, on élise un maire. Il n'en est rien ! Pierre Douet garde la place pour l'offrir au dernier rejeton de la dynastie des Vincent, Jean-Marie, qui aura 25 ans le 17 septembre 1852.

Si à Treillières on attend l'héritier des Vincent, à Paris l'héritier d'un nom illustre, Louis-Napoléon Bonaparte, s'impatiente aussi. Son mandat présidentiel devant s'achever en 1852 il le prolonge de 10 ans par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, puis il révisé la constitution dans un sens autoritaire : le président nomme à tous les emplois publics ; la justice se rend en son nom ; il a seul l'initiative des lois ; on lui prête serment de fidélité en même temps qu'à la constitution. Au plan municipal on en revient à la situation antérieure : si les conseillers sont toujours élus au suffrage universel, le maire est nommé par le préfet qui peut le prendre hors du conseil municipal.

A Treillières le vide municipal commence à inquiéter les autorités et le 16 mars 1852 le préfet nomme : « *Mr Douet Pierre, adjoint... maire de cette commune en remplacement de Mr de Kersabiec décédé... il réunira le jour qui lui paraîtra convenable le Conseil municipal pour se faire installer dans ses fonctions...* ».

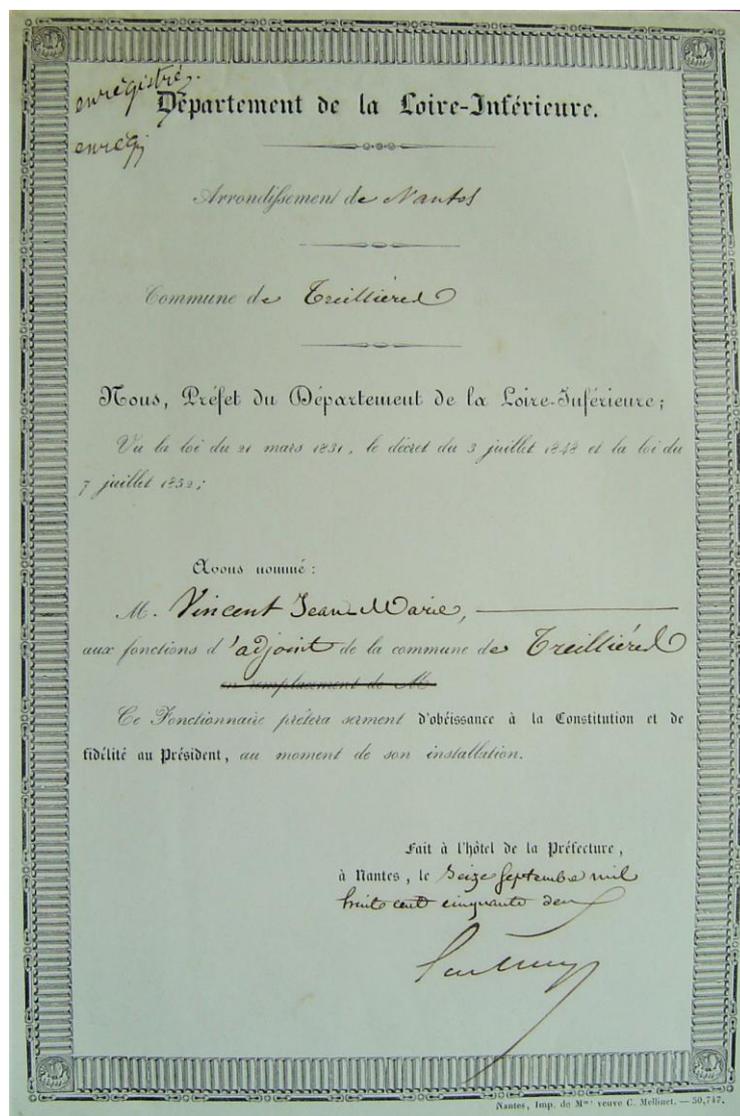
ci-dessus.
 ont signé: M. Douet, Maire, MM.
 Avoine, Derivaud, esmoreau, les autres membres présents
 ont de leur veuverain signé.

J.M. Vincent
Esmoreau *Couffin* *Briand* *Lecroix* *L. Maire Douet*

A droite, Pierre Douet maire. A gauche signature de J.M. Vincent et en dessous celles d'autres conseillers. (Archives municipales)

Le 22 mars 1852 P. Douet et son conseil prêtent le serment : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président* ». Mais il n'y a pas d'adjoint ce jour-là... On attend que Jean-Marie Vincent atteigne 25 ans (le 17 septembre). Prenant les devants, P. Douet propose au préfet, dès le 15 septembre, de nommer Jean-Marie adjoint ; c'est fait le lendemain. Problème ! Le nouvel adjoint n'est pas encore conseiller municipal. Les élections municipales du 19 septembre tombent à point : J-M. Vincent devient, à 25 ans tout justes, conseiller municipal et adjoint au maire de Treillières. Il le restera avec les maires successifs jusqu'à sa mort survenue le 10 janvier 1891, n'occupant le poste de maire que quelques mois, préférant laisser la première place à d'autres mais gardant une influence prépondérante avec ses fonctions cumulées d'adjoint, de secrétaire de mairie et de « propriétaire » de la mairie hébergée dans son auberge très fréquentée. Le prestige attaché à son nom par le passé de son père, de son grand-père et aussi l'activité de ses cousins devenus importants négociants à Nantes où ils occupent des postes politiques en vue, en imposent auprès des villageois. Pour l'instant, tout jeune conseiller municipal, il débute en politique sous la houlette de l'expérimenté Pierre Douet, 49 ans, conseiller municipal depuis 1827 et adjoint depuis 1830. Ce modeste laboureur d'une grande intelligence, installé désormais à La Ménardais, entame un long mandat de maire (26 ans) qu'il interrompra en janvier 1878 peu avant de mourir.

16 septembre 1852 ; J-M. Vincent est nommé adjoint ; troisième génération d'une dynastie municipale commencée en 1791 (Archives départementales)



L'étonnante longévité de P. Douet aux postes de responsabilité de la municipalité, bien qu'unique, témoigne d'un conseil municipal figé dans son recrutement et sa composition socioprofessionnelle. Le cas de J-M. Vincent adjoint pendant 39 ans en est une autre illustration. Pourtant, comme on l'a vu plus haut, au début du suffrage universel le conseil municipal était en partie renouvelé à chaque élection. Puis les rotations ralentissent à partir de 1843 et le système se fige avec la constitution de « liste du maire » qui désigne aux électeurs, illettrés pour la plupart donc incapables de changer un nom, les « bons candidats ». Les 16 conseillers en place en 1852 restent en moyenne 24 ans au conseil ; ceux de 1871 : 19 ans. Parfois le fils succède au père créant des dynasties municipales. La cooptation favorise les paysans : de 1852 à 1874 un seul conseiller n'est pas spécifiquement agriculteur, l'aubergiste J. M. Vincent (qui entretient cependant une exploitation agricole à côté de son commerce).

Le Second Empire (proclamé le 2 décembre 1852) renforce ce phénomène. Napoléon III, pour peser sur les élections législatives met en place le système des « candidats officiels » seuls à bénéficier d'affiches et de bulletins de vote, tirés sur papier blanc, et assurés du soutien total de l'administration, du préfet jusqu'au dernier garde champêtre. Dans le même état d'esprit, le préfet demande aux maires, nommés par lui, de constituer dans leur commune des listes officielles. Le 5 juillet 1855, P. Douet écrit au préfet : « *Conformément à la lettre de Monsieur le Préfet en date du 26 juin dernier relative aux élections municipales, j'ai l'honneur de vous faire connaître les noms des candidats sur lesquels j'ai porté mon choix qui sont tous dévoués au gouvernement et remplis de zèle pour les intérêts de la commune...* (suivent les noms des futurs élus) ».

Il est bien difficile dans ces conditions pour un individu isolé d'accéder au conseil municipal sauf à convaincre le maire de le prendre sur sa liste... au prochain décès !

Sans compétition électorale, la vie politique communale tombe vite dans la monotonie. La participation aux élections municipales passe de 72% en 1852 à 36,5% en 1855 et se stabilise autour de 50% jusqu'en 1871 alors que dans le même temps les élections législatives attirent plus de 80% des électeurs. On pourrait penser que ne viennent voter que les partisans du maire, puisque les candidats de sa liste obtiennent tous (ou presque) 100% des voix, et que les « opposants » restent à la maison. Mais quand, en 1870, une liste d'opposition se présente, soutenue par le curé, le taux de participation stagne à 48,4%. Il faut bien le reconnaître, les villageois ne se passionnent pas pour les élections municipales. Repliés sur leurs hameaux, parfois très éloignés du bourg, ils laissent une équipe expérimentée et inamovible gérer les affaires de la commune.

Cette équipe connaît elle aussi des moments de lassitude. De 1852 à 1860, P. Douet réunit son conseil environ 7 fois l'an. Mais de 1861 à 1870 cette fréquence tombe à 4 et ils sont rarement plus de 11 (sur 16) aux séances du conseil. Cette période correspond à l'arrivée sur la paroisse de l'impétueux curé Ménoret qui jette le trouble dans les esprits en maniant le chaud et le froid envers la municipalité puis qui déclenche un véritable conflit en 1870 – 71. Celui-ci a le mérite de ressouder l'équipe municipale qui reprend alors un rythme de travail plus soutenu.

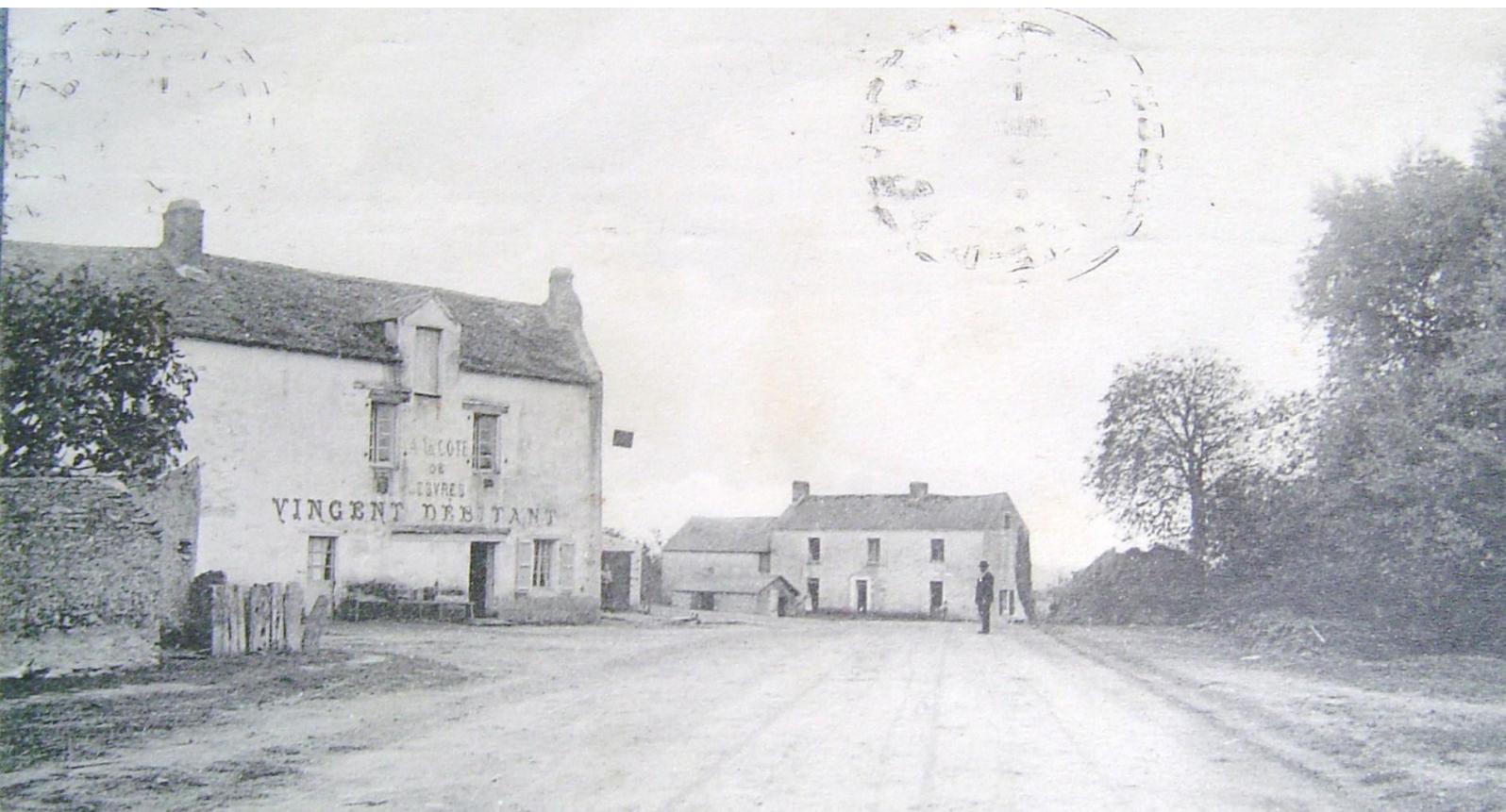
P. Douet remplit sa fonction de maire avec beaucoup de sérieux, ne manquant aucune réunion du bureau de bienfaisance ou du conseil de fabrique (jusqu'à la brouille avec le curé), tenant les divers registres avec soin et gérant la commune en « bon père de famille » soucieux des deniers publics. En 1873, le juge de paix du canton dit de lui au procureur de la République : « *Le maire actuel, M. Douet m'est connu pour un bon et honnête homme rempli de bien bonne volonté pour ces fonctions. Il les remplit depuis 22 ans, élu, nommé, élu, il n'a pas été changé. Avant il était resté adjoint 21 ans. Voilà certes de bien bons témoignages en sa faveur. Il est bien l'homme de la commune ; il en possède la confiance* ».

Le « *bon et honnête* » P. Douet continue l'œuvre qu'il a commencée avec son prédécesseur mais il n'innove pas : les chemins sont entretenus mais pas améliorés ; le presbytère fait peau neuve mais l'école trop petite, se dégrade et lui non plus ne se préoccupe pas de construire une vraie mairie.

Cette dernière négligence apporte bien des ennuis au tandem qu'il forme avec J-M. Vincent. A chaque fois qu'une contestation s'élève dans la commune, qu'un clan de mécontents se forme contre le maire et son adjoint, c'est sur la question de l'auberge-mairie que se focalise l'attaque en dénonçant au préfet « *cette indécence* » (le vicaire en 1870).

Pour éviter ces reproches récurrents, après le décès de son père J-M. Vincent a encore isolé un peu plus la salle de la mairie du reste de l'auberge comme le constate le juge de paix du canton : « *Elle est placée dans l'une des chambres au premier étage ayant une entrée autre que celle de la maison. Celles de l'auberge sont à l'ouest, celle de la mairie est isolée,*

orientée vers le sud. Dès que la porte est ouverte on se trouve au pied d'un escalier qui conduit au premier étage et aboutit vis à vis de la chambre dans laquelle sont les archives et au milieu la table assez vaste qui sert aux délibérations... ».



« A la côte de Gesvres » : l'auberge de la famille Vincent résidence de la mairie pendant un siècle (au moment de la photo, vers 1910, la mairie est installée à l'école).

En août 1870, à l'occasion des élections municipales un conflit éclate entre la municipalité et le curé Ménoret soutenu par son vicaire, l'abbé Allaire. Celui-ci écrit au préfet pour contester le déroulement du scrutin et dénonce au passage l'auberge-mairie. Comme le préfet ne réagit pas sur ce point, le curé demande à quelques paroissiens d'écrire, sous couvert d'anonymat, à la préfecture où des lettres dénonciatrices arrivent en 1871, 1873... Les plumes changent, adroites ou malhabiles, mais l'argumentaire est toujours le même puisque soufflé à l'oreille du plumitif par le curé Ménoret. Voici un extrait d'une de ces lettres anonymes écrite au nom de « *bin des abitan de trellieres* ».

« trellieres ce 27 mai 1871

Monsieur le profète

Je prenons la liberté de vous soumettre une... iregularite c'est que notre mairi tint dan un auberge et que nou payon 80 fra par an de ferme⁵ ; pourquoi Monsieur le profète que javons une chanbre a la méson décole qui ne fait rin et qui est très propice pour la mairi c'est don que vous ne le savé pas. Je vous prion Monsieur le profète de vouloir bien ordonné que notre mairi soi mise à la méson décole et sa nou fera une ferme de moïn a payé. Si jalons faire une déclaration de mor y faut payé un chopine de vin avant qu l'adjoint quemence l'acte du mor. Pour un batème. Pour un mariage ces trejou la même chose c'es bien son affaire lui

⁵ Ferme : loyer

qui ven vin il nous en gobe come ca des chopines tous les an. si jalons payé no contribution cé encore une bouteille qui fau payé en atendan son tour pour payé

Je contons sur vous Monsieur le profète pour faire changé cette chose.

Javons appris que vous visité les commune du département et bin je serion bin content que vous venez voir la notre, et je vous prions bin de venir vous serez recu de notre mieux. J'espérons Monsieur le profète que vous ferez droit à nos réclamations et c'est un viellard de 75 ans qui vous écrit à la demande de bin des abitan.

J'avons l'honneur

Monsieu le profète

dètre vos unble serviteur

bin des abitans de trellières

vous voudrez bin excusé Monsieur le profète cette lètre qui n'est pas digne de vous mais la main me tremble et ne peu mieu faire »

trellières, ce 27 mai 1871

Monsieur le profète

Je prends la liberté de vous soumettre une petite observation que vous ne connaissez pas. c'est que notre conseil municipal n'est pas légal. le nommé violon pigne mario du Bourg de trellières qui a été élu au dernière élections n'a pas 25 ans. tout le monde s'attendait de voter une seconde fois pour le remplacer mais j'étais surpris de voir qu'il fait partie de notre conseil. vous voudrez bien Monsieur le profète annuler cette élection et nous permettre de nommer un autre conseiller en la place de violon. une autre irregularité c'est que notre maire tirt den un arberge et que non payan 80 franc par an de ferme; pourquoi Monsieur le profète que javons une chambre a la maison d'école qui ne fait rien et qui est très propice pour la mairie c'est den que vous ne le savez pas. je vous prie Monsieur le profète de vouloir bien ordonner que notre maire soit mis à la maison d'école et sa non fera une ferme de moins a payé. si jalons faire une déclaration

24 février 1847.
J'avons l'honneur de vous adresser
la copie d'une lettre que j'ai
écrite à Monsieur le préfet.

La lettre anonyme du 27 mai 1871
envoyée au préfet (Archives
départementales)

Suite à la répétition de ces courriers, le préfet demande des explications au maire et au procureur de la République : *« Vu la gravité des faits qui y sont relatés je vous prie de vouloir bien procéder à une enquête par le juge de paix du canton de La Chapelle-sur-Erdre... »* (27 août 1873).

Par la plume de J-M. Vincent, premier concerné, le maire se justifie dans une plaidoirie bien rôdée. Quant au rapport du juge de paix, long de 4 pages et daté du 1^{er} septembre 1873, il conforte les propos des élus de Treillières en y apportant quelques nuances :

« J'ai procédé hier à l'enquête prescrite... à ces fins je me suis transporté sur la commune de Treillières... j'ai questionné avec discrétion... les habitants qui pouvaient me donner quelques renseignements à peu près certains, je n'ignorais pas qu'il s'agissait d'un maire, de son adjoint, d'un conseil municipal à qui l'on reprochait par lettre anonyme des faits que réproouve la morale... ».

« Comme l'auteur de la lettre anonyme, mais non pour les mêmes raisons, je voudrais que la mairie eût son bâtiment particulier ce serait plus convenable, je le reconnais, mais pour cela il faudrait faire construire et pour le faire l'essentiel manque... le conseil cherche encore l'argent nécessaire. La commune est la plus pauvre du canton ; le sol y est peu fertile ; la plus grande partie est composée d'anciennes terres vaines et vagues... qui sont légères et ne paraissent pas encore avoir été suffisamment arrosées par la sueur de l'homme ».

Il reconnaît que la pièce qui avait été construite à l'école, initialement pour abriter la mairie, est si petite qu'elle ne pourrait recevoir la table du conseil, pas plus que les archives car elle est très humide et qu'en plus elle *« tombe en ruines »*. Quant au *« loyer de la chambre servant provisoirement de mairie (j'aime à le croire) il est de 40 francs par année et non de 80 francs ainsi que dit dans la lettre »*.

Il rajoute : *« Il est souvent question de vin dans la lettre ; ...le maire, l'adjoint, les conseillers m'ont affirmé qu'il n'en entrait jamais dans la salle de la mairie. Que quelques fois après la délibération quelques conseillers prennent un verre de vin ; que les habitants après la constatation de la naissance ou du décès... le font également ; en vérité Mr le Procureur de la République tout en blâmant l'abus je suis très porté à le croire. Mais l'auberge est bien tenue ; à Treillières grâce peut-être à la surveillance les cabarets sont bien tenus ; que faire après puisque l'habitude du cultivateur... est de ne jamais quitter sa demeure sans les visiter même pour la plus petite des nécessités. L'éducation seule, selon moi devra peut être après bien des années écoulées changer cette habitude car Treillières a eu son premier instituteur en 1836 seulement ».*

Pour lutter contre l'ivrognerie, régulièrement dénoncée aussi par le curé, le juge de paix a raison de faire confiance à l'école plus qu'aux élus locaux. En 1870, espérant augmenter la participation électorale on ouvre un deuxième bureau de vote sur la commune en plus de celui de la mairie-auberge de Gesvres. On l'installe au bourg. A l'école ? Non ! Dans le cabaret de Pierre-Marie Violin ! Dans la grammaire locale *« voter »* et *« trinquer »* sont bien verbes du même groupe mais aussi compagnons d'auberge.

L'installation et le maintien depuis 1791 de la mairie à La Poste de Gesvres ont aussi un impact sur l'organisation socio-politique de la commune et son développement économique. Treillières est une nébuleuse avec un vague noyau bicéphale. Les centres du pouvoir, politique et religieux, sont séparés (l'un à Gesvres l'autre au bourg) et les services économiques sont dispersés dans tous les villages qui ont chacun leurs artisans, leurs marchands, leurs cabarets. Cela nuit à l'homogénéité de la communauté. Les villageois, faute de repère fort, d'un centre rassembleur, se répandent facilement sur les communes voisines et se désintéressent des élections locales.

En 1881 quelques habitants prennent conscience de l'anomalie que constitue un chef-lieu croupion dans une commune en pleine expansion qui dépasse maintenant les 2 000 h. Sans surprise, les premiers à se manifester pour un renforcement du bourg sont des commerçants de l'endroit concurrencés par le pôle de Gesvres. L'occasion en est fournie par la reconstruction de l'école. En 1881 certains envisagent de la transférer à Gesvres. Aussitôt, Eugène Blourde, sabotier au bourg, écrit au préfet au nom des habitants de Treillières :

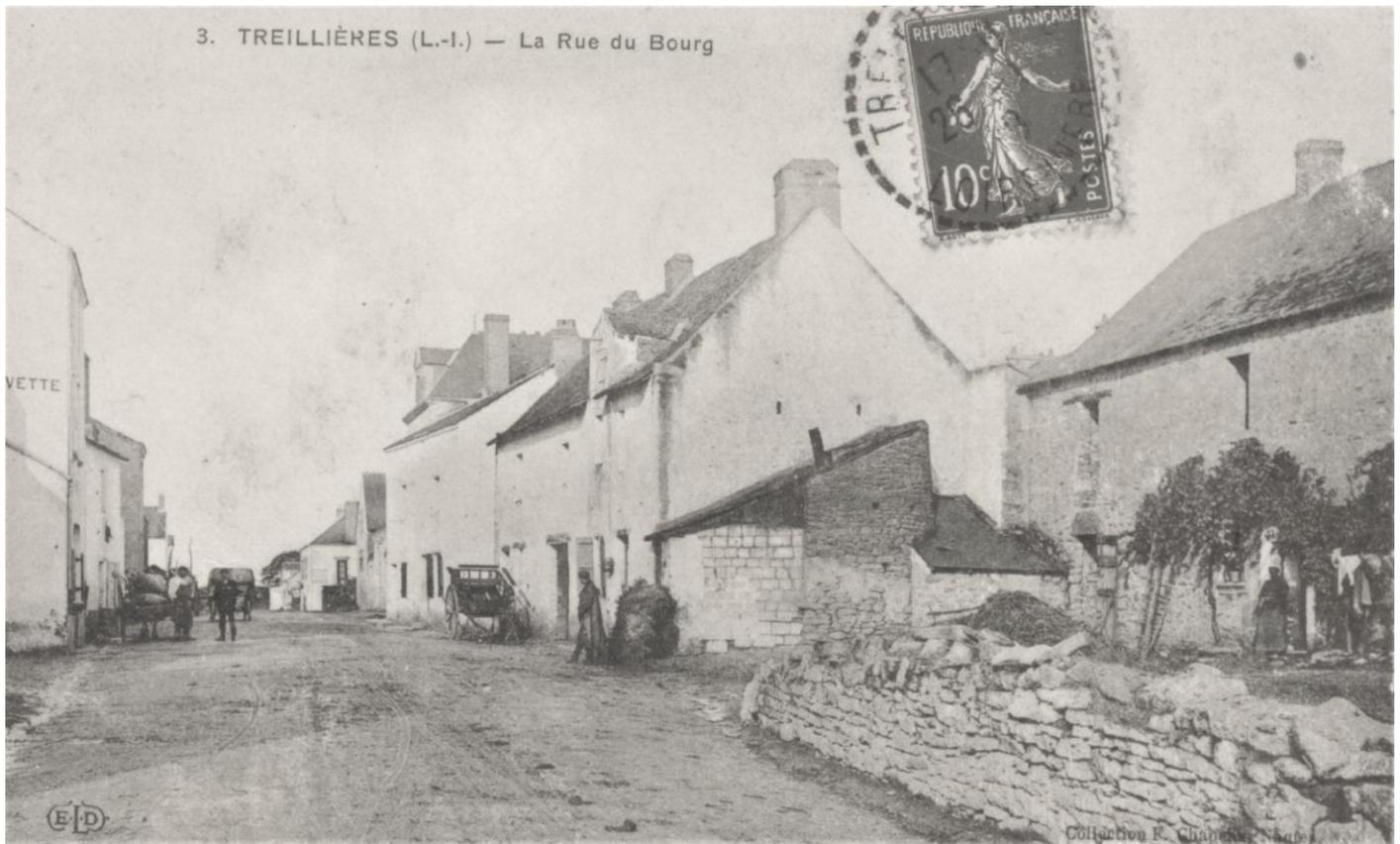
« *Le Conseil municipal de Treillières... a décidé qu'il serait construit une école communale... près du village de Gesvres à plus d'un demi kilomètre du bourg. Cette décision en ce qui concerne le lieu choisi... est complètement défavorable aux intérêts des commerçants du bourg et des habitants de la commune de Treillières. Le bourg de Treillières n'a de bourg que le nom. Il ne possède ni mairie, ni école, ni même de bureau de tabac et de boîte aux lettres. Si ce n'était l'église qui attire un peu de monde les commerçants du bourg n'auraient qu'à fermer leur maison, ils ne verraient jamais personne* ».

Par ces propos E. Blourde, confirmait l'impression ressentie 8 ans plus tôt par le juge de paix du canton : « *Le bourg de Gesvres m'a paru plus vivant, plus conséquent et relativement plus jeune que le chef-lieu de la commune ; il y a des marchands et le seul débit de tabac y est également* ».

Pour défendre le bourg et ses commerçants, E. Blourde reviendra à la charge dans un long article publié dans *Le Phare de la Loire* en 1887. Quelques années plus tard la mairie quittera l'auberge de Gesvres pour l'école mais le bourg devra attendre la deuxième moitié du 20^e siècle pour devenir le chef-lieu véritable de Treillières.

*Monsieur le Préfet, les habitants de Treillières
n'osant vous adresser une pétition de peur de nuire à leurs
intérêts en se heurtant à l'influence de Monsieur le maire
l'un des plus riches propriétaires de la commune.
Je vous écris cette lettre en leur nom, espérant que
vous voudrez bien défendre les intérêts de vos dévoués
administrés. En attendant Monsieur le Préfet,
j'ai l'honneur de me dire
Votre dévoué serviteur
E. Blourde
Commerçant à Treillières*

Fin de la lettre d'E. Blourde au préfet (1881) (Archives départementales)



Un bourg jugé encore trop paysan par ses commerçants (photo des années 1910)

Pendant le demi-siècle passé au conseil municipal, P. Douet aura connu la Restauration, la Révolution de 1830, la Monarchie de Juillet, les révolutions de 1848, la II^e République, le Prince-Président, le Second Empire et la III^e République. Echine souple, à chaque changement de régime il prête serment de fidélité au roi de France, au roi des Français, à la République, au président, à l'empereur... Dans sa traversée d'une époque tumultueuse il fait preuve d'un opportunisme bonhomme s'attirant la confiance de ses supérieurs (à la carrière souvent éphémère) et de ses administrés.

On peut supposer que lors des élections nationales, sa fonction, son expérience, font de lui un faiseur d'opinion dans une commune où la plupart des électeurs sont illettrés et ne peuvent guère se fier aux notables traditionnels : les châtelains de Treillières depuis la disparition d'E. de Kersabiec se désintéressent des villageois ; seul le curé pourrait concurrencer l'influence politique du maire ; il s'y essaiera, maladroitement.

A chaque fois que Louis-Napoléon Bonaparte impose son pouvoir autoritaire, par le coup d'Etat du 2 décembre 1851 d'abord puis lors de la proclamation de l'Empire (2 décembre 1852), il sollicite l'approbation populaire par un plébiscite. Si en Loire-Inférieure à peine un électeur sur deux se déplace pour aller voter, 76% des Treilliérains vont jusqu'au bureau de vote de La Chapelle-sur-Erdre apporter leur soutien à Louis-Napoléon (meilleure participation du canton). Lors des deux plébiscites on ne décompte qu'un seul bulletin « Non » venant de Treillières alors que l'on recense 10% de « Non » sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre où le courant légitimiste est bien représenté.

Les Treilliérains sont-ils devenus de farouches bonapartistes ? Plus qu'au nom glorieux ils sont sensibles sans doute à l'image que la propagande donne du Prince-Président, celle, après les révolutions populaires de 1848 et la montée des idées socialistes, de « *sauveur de la France* » : il a su « *réduire à néant les partis, installer le principe d'autorité... honorer la religion en raffermissant ses saints autels, anéantir les utopies destructrices de tout ordre social et rendre la sécurité à tous les intérêts en même temps qu'à la France son éclat et sa*

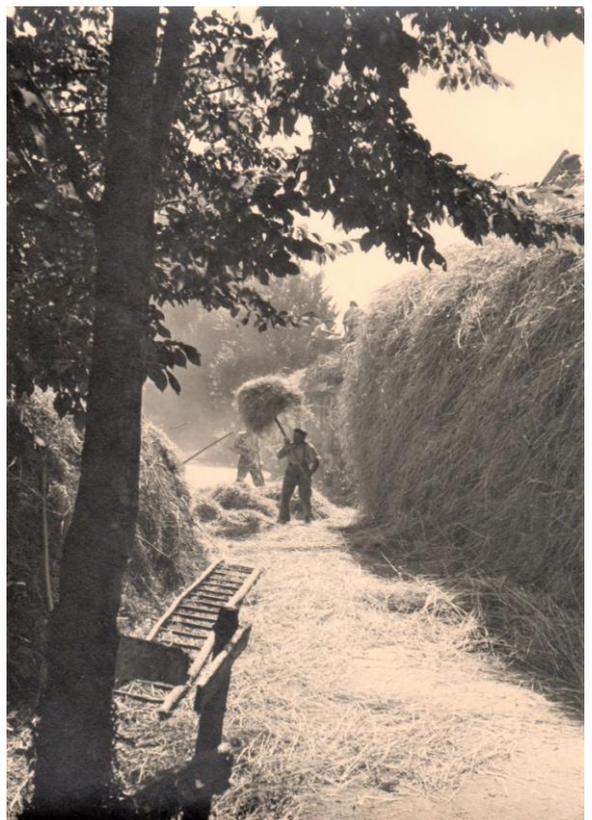
grandeur » (le préfet, 23 août 1852). Cette profession de foi bonapartiste diffusée dans les campagnes par le relais des notables ne pouvait qu'aller droit au cœur des villageois dont le conservatisme était orphelin d'un leader légitimiste local.

Malgré tout, dans un réflexe de vieux paysan madré habitué à voir défiler les régimes, P. Douet s'il se montre fidèle à l'Empire ne tombe jamais dans la servilité. A Treillières la municipalité se contente de prêter le serment demandé et d'inciter les administrés à voter pour les candidats officiels, mais au nom de la pauvreté affichée de la commune on refuse d'en faire plus. Quand, le 25 mai 1852, le préfet invite les municipalités à acquérir un buste du Prince-Président, à Treillières il n'y a pas assez d'argent en caisse. Quand Napoléon III se marie, en janvier 1853, certaines communes envoient des adresses à l'empereur pour exprimer leur joie. Les Treilliérains partagent peut être le bonheur des époux impériaux mais ils ne l'expriment pas et, à la différence d'autres municipalités n'illuminent pas la mairie pour le baptême du prince impérial héritier du trône. La seule entorse à la règle de la misère municipale privative de festivités concerne la Fête nationale. Napoléon III l'a fixée au 15 août, jour de la saint Napoléon fête opportunément créée par Pie VII au temps de Napoléon I^{er} pour remercier Bonaparte d'avoir ramené la paix religieuse avec le Concordat et qu'on avait placée le 15 août jour de naissance de Napoléon Bonaparte. Chaque année, Napoléon III demande de célébrer cette « fête nationale » par des actes de bienfaisance. Alors ce jour-là, à Treillières, on distribue du pain aux pauvres sans célébrer davantage le chef de l'Etat, pas plus qu'on avait fêté avant lui Louis-Philippe et Charles X. « *Bons Français quand même !* »

Pierre Douet ne se laisse aller qu'une fois à un peu de flagornerie, le 6 août 1865, quand il remercie le préfet qui a renouvelé son mandat de maire : « *Je ferai mon possible pour remplir dignement ces fonctions, car c'est un bonheur que d'être administrateur sous un gouvernement aussi stable, aussi florissant et aussi fort que celui de l'Empereur* ».

Peut-être est-il sincère, car les années 1850- 1870 sont marquées par une forte croissance démographique signe de meilleures conditions de vie, et par une amélioration de la production agricole ainsi que de son écoulement. Une culture paysanne encore protégée s'épanouit alors et l'on qualifiera plus tard cette époque « d'âge d'or », de « bon vieux temps ». Elle coïncide avec l'Empire et, même si le régime n'y est pas pour grand' chose (sauf le retour de l'ordre et de la stabilité, ce qui n'est quand même pas rien) le bonapartisme peut en espérer quelques fruits électoraux. C'est le cas à Treillières où les électeurs savent gré à Napoléon III de l'embellie paysanne en votant sans retenue pour ses candidats « officiels ».

Le « bon vieux temps » : quand l'embellie paysanne du milieu du 19^e siècle devient un mythe.



Depuis 1848 et l'instauration du suffrage universel, les paysans peuvent intervenir dans la vie politique au-delà des frontières villageoises en élisant conseillers d'arrondissement, conseillers généraux et députés. A partir de 1852 les élections ont lieu à nouveau au chef-lieu de la commune. Les électeurs sont convoqués au bureau de vote (la mairie) et appelés successivement par ordre alphabétique. Ils apportent leur bulletin préparé en dehors de l'assemblée et le donne au président de bureau qui le dépose dans la boîte du scrutin fermé à deux serrures. L'isoloir et l'enveloppe dans laquelle on glisse le bulletin n'apparaîtront qu'en 1913. De ce fait le secret du vote est très relatif avant cette date et l'électeur, surtout s'il est illettré, peut être facilement manipulé par les représentants des candidats présents à la porte de la mairie surtout si celle-ci se trouve dans une auberge. Sous le Second Empire le système du candidat officiel limite encore plus le libre choix de l'électeur. Dans ces conditions, les candidats du pouvoir recueillent, dans les campagnes, une grosse majorité des suffrages.

C'est le cas à Treillières. De 1848 à 1870 Anselme Fleury, négociant nantais et maire de La Chapelle-sur-Erdre, est régulièrement réélu conseiller général du canton de La Chapelle-sur-Erdre. A la mort de Ferdinand Favre, en 1867, il devient président du conseil général. Favre et Fleury sont aussi les députés de la circonscription à laquelle appartient le canton de La Chapelle-sur-Erdre pendant tout le Second Empire.

Visiblement les Treilliérains accordent une grande importance aux élections législatives car leur taux de participation y est presque toujours le meilleur du canton (55% en 1852 sur l'ensemble des 2 tours ; 78,3 % en 1857 ; 84,6% en 1863 ; 76,9% en 1869).

En 1852 les électeurs de Treillières votent à 86 % pour F. Favre, ancien maire de Nantes élu député en 1849 avec le soutien des monarchistes et du clergé (bien que protestant) puis passé dans le camp bonapartiste en 1851. Face à ce conservateur bon teint et opportuniste le candidat légitimiste, Rogatien de Sesmaisons, propriétaire de La Desnerie en La Chapelle-sur-Erdre et député monarchiste sortant, n'obtient que 12 % des voix (mais 90% à La Chapelle-sur-Erdre). Treillières ne fait qu'amplifier un mouvement général puisque dans le département tous les candidats du pouvoir sont élus et tous ceux de la liste royaliste battus.

Aux élections législatives suivantes (1857, 1863, 1869) Anselme Fleury remplace F. Favre parti au Sénat. En 1857 il recueille, faute d'opposant monarchiste ou républicain, 100% des voix.

En 1863 il a encore un résultat flatteur, 89 % des suffrages à Treillières (76,8% dans la circonscription) mais le candidat indépendant, Alphonse Cezard, industriel nantais critique sur la politique économique du pouvoir bien que non-monarchiste, recueille 11% des voix treilliéraines.

En 1869, dans un contexte de contestation grandissante du régime les voix se dispersent davantage. A. Fleury réélu député de la circonscription avec 58,1% des voix recueille 76 % des suffrages des électeurs de Treillières où 14 % ont voté pour un indépendant (l'avocat et économiste Audiganne) et 10% pour le candidat légitimiste soutenu par le clergé, Pelet de Lautrec (3,7 % dans l'ensemble de la circonscription).

A Nantes les résultats des élections provoquent des émeutes en juin 1869, les républicains conduits par Ange Guépin s'estimant, à juste titre, spoliés par un découpage défavorable des circonscriptions qui les prive de tout élu. Les ouvriers manifestent, des



F. Favre ancien maire de Nantes et député bonapartiste de Treillières.

drapeaux rouges sont agités, l'armée doit intervenir. La peur du désordre ramène-t-elle les villageois dans le camp douillet du conformisme ? On peut le penser au vu des résultats du plébiscite de 1870.

Les élections de 1869 ont amené au Corps législatif une majorité de députés hostiles au régime autoritaire et Napoléon III, pour affermir un trône chancelant, fait quelques réformes libérales. Le peuple est appelé à les approuver, et par la même occasion à manifester son soutien au pouvoir, lors d'un plébiscite organisé le 8 mai 1870. Le « oui » l'emporte avec 82,4% des suffrages au niveau national. Les Treilliérains apportent leur soutien à l'empereur par une forte participation (80%) et en approuvant le plébiscite à 99,5% devant encore toutes les autres communes du canton par leur zèle bonapartiste.

Celui-ci allait être mis à rude épreuve pendant l'été 1870.

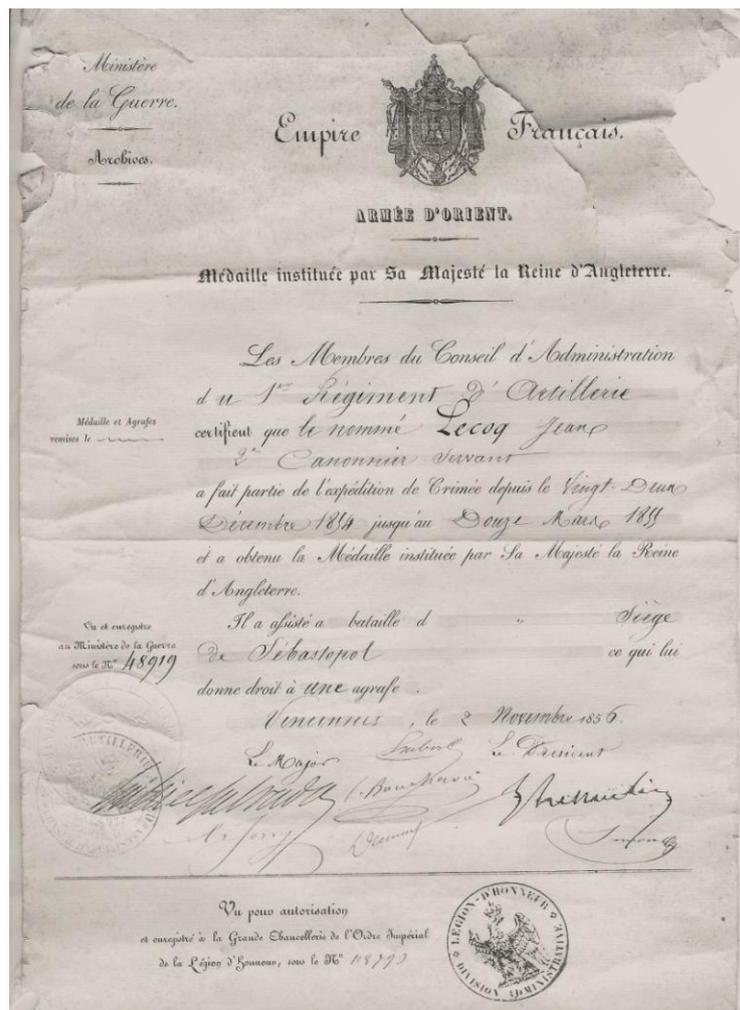
1870 – 1871 : de la guerre au temps des cerises

En 1870 la France est un des pays les plus riches du monde et, si tous les Français n'en profitent pas également, les campagnes connaissent un développement indéniable qui est pour beaucoup dans l'adhésion des villageois au régime. A la puissance économique « Napoléon le petit » (selon l'expression de Victor Hugo) qui rêve de s'inscrire dans la grande légende napoléonienne, voudrait accoler la puissance politique et la gloire militaire. A plusieurs reprises il se lance dans des aventures guerrières. Des jeunes de Treillières, bien malgré eux, ont été entraînés dans les conflits du Second Empire et certains y ont laissé la vie.

A la guerre de Crimée (1854 – 1856) sont morts Alexandre Blourde et Julien Charbonnier en 1855. L'expansion coloniale a provoqué le décès de Pierre Ragot, mort en Algérie en 1859, et celui de Louis Jallais mort en Cochinchine (Viêt-Nam) en 1861. D'autres Treilliérains ont combattu en Italie en 1859 et au Mexique (1861 – 1867). Le désastre de l'expédition mexicaine est le signal avant-coureur de la catastrophe qui va emporter Napoléon III et son empire.

Depuis 1867 une guerre franco-prussienne menace. Elle éclate le 19 juillet 1870 par la déclaration de guerre de la France à la Prusse. Le 6 août Mac-Mahon est battu puis, les défaites se succèdent. Le 2 septembre 1870 l'empereur est vaincu et fait prisonnier à Sedan. Le Second Empire se termine par une catastrophe qui pèsera lourdement sur l'avenir. Avec la perte de l'Alsace et de la Lorraine s'ouvre une longue période de rivalité franco-allemande.

Les Treilliérains vivent la guerre franco-prussienne dans le tumulte politique d'abord, puis dans le chagrin de leurs enfants morts au combat.



Jean Lecoq est décoré pour sa participation au siège de Sébastopol (guerre de Crimée)

Dans les campagnes l'Empire a faussé le jeu politique en mettant mille entraves aux oppositions monarchistes ou indépendantes et en s'appuyant sur les élus locaux (maire, adjoint) nommés par les préfets pour contrôler l'opinion. Cependant il n'a pas réussi à supprimer toute vie politique du fait des ambitions personnelles ou des retombées de la diplomatie impériale. On le constate à Treillières avec la réapparition du courant légitimiste aux élections législatives de 1869 et aux élections municipales de 1870.

Ces dernières se déroulent le 7 août, trois semaines après le début de la guerre franco-prussienne, marquée par le départ des jeunes recrues treilliéraires, et au lendemain des premiers revers militaires⁶. Ces élections donnent lieu à deux nouveautés : la commune est divisée en deux sections (un bureau de vote à la mairie de Gesvres et un autre dans le bourg à l'auberge Violin) pour favoriser la participation électorale (en vain puisque seulement 48,4% des inscrits se déplacent) ; pour la première fois deux listes sont proposées aux électeurs – celle du maire et celle soutenue par le curé.

Le curé Ménoret est arrivé à Treillières en novembre 1861. Impulsif, parfois violent, il est bien décidé, à l'image d'un certain clergé de l'époque, triomphant et impérieux, à régenter sa paroisse mais aussi la commune. Il n'hésite pas à entraîner la municipalité dans de lourdes dépenses pour son confort personnel (presbytère, achat de terres...) ou dans des querelles juridiques perdues d'avance (affaire de la chapelle des Dons). Le maire ne commence à s'opposer aux empiètements cléricaux qu'en 1866 à propos de l'affaire des sapins du cimetière provoquant un conflit, qui remontera jusqu'au préfet et à l'évêque, et dont la principale victime sera Denis Moulet, membre du conseil municipal et du conseil de fabrique, exclu de celui-ci par le curé en 1867 après 15 ans de participation irréprochable. Les Treilliéraires sont catholiques trop convaincus pour basculer dans l'anticléricalisme mais l'unanimité de la communauté villageoise autour du couple maire-curé est alors brisée.

Ces rivalités personnelles recouvrent aussi un conflit politique. Le curé Ménoret professe des opinions monarchistes entretenant des relations dans l'aristocratie légitimiste (de Kersabiec) face à une municipalité fidèle au régime bonapartiste. Or, depuis 1859, et l'intervention française en Italie qui pose la question de l'avenir des Etats pontificaux, Napoléon III fait, pour l'Eglise catholique, le jeu des ennemis du pape. L'évêque de Nantes, en pointe dans le combat pour la défense de la papauté, dramatise la situation, fait vibrer clergé et fidèles en demandant aux curés d'expliquer à leurs paroissiens les raisons des malheurs du pape (ce qui revient à condamner la politique de Napoléon III), d'organiser prières, processions, quêtes pour le pape et d'engager les plus ardents à s'enrôler dans les zouaves pontificaux pour aller défendre l'Etat romain. Dans ce combat l'évêque est rejoint par le camp légitimiste et on retrouve à la tête des zouaves pontificaux toute la fine fleur de l'aristocratie légitimiste du diocèse : de Charrette, de Kersabiec...

Le curé Ménoret prêcha la bonne parole épiscopale et légitimiste dans sa paroisse mais ses excès dans la lutte contre les danses, sa désinvolture envers le conseil de fabrique, ses emportements contre la municipalité, ont joué en sa défaveur auprès d'une population qui, sous l'influence mieux acceptée du maire et de son adjoint, n'a pas sombré dans la « papolâtrie » (selon l'expression du *Phare de la Loire*) ambiante. Sur les 399 volontaires du diocèse qui s'engagèrent dans les zouaves pontificaux ne se trouve aucun Treilliéraire (2 zouaves à La Chapelle-sur-Erdre, 1 à Sucé, 1 à Casson, 3 à Héric... 26 à Campbon). Malgré ce désaveu le curé Ménoret persiste et porte le combat dans le champ politique : en 1869 le candidat légitimiste aux élections législatives obtient son meilleur résultat du canton à Treillières (et l'un des meilleurs de toute la circonscription) : 10% (40 voix). L'année suivante, à défaut d'être candidats, le curé et son vicaire soutiennent une liste d'opposition au maire lors des élections municipales.

⁶ Environ 70 soldats de Treillières participent à la guerre franco-prussienne de 1870-71 ; 1 sur 3 n'en reviendra pas.

Le 7 août 1870 les deux bureaux de vote de Treillières ouvrent à 8 h 00. Malgré la nouveauté constituée par la confrontation de deux listes on ne s'y précipite pas. La liste du maire sortant, tirée sur des bulletins dus à « L'imprimerie nantaise » compte 16 noms parfois mal orthographiés : Denis Moulet devient *DELIMOULET* ; Jean Briant devient *BREHIANT fils à la Greaudiere* (pour Gréhandière) etc... On peut s'interroger sur le sérieux de l'imprimeur quand lui-même situe son entreprise « *q. cassare* » au lieu de « quai Cassard » ! La principale surprise de la liste vient de ce que la moitié des candidats le sont pour la première fois ce qui tranche avec une longue période d'immobilisme du personnel politique de Treillières.

Le curé n'a trouvé que 5 personnes pour constituer sa liste : 3 sont propriétaires à Treillières mais n'y ont jamais joué aucun rôle tant au plan paroissial que communal ; le curé les a recrutés sur leur convictions politiques. Il s'agit de Etienne Chauvière, Constant Le Lardic de La Ganry et Sosthène Vivier. Les deux autres candidats de la liste sont des cultivateurs de Treillières sans expérience municipale : François Moreau et Louis Jahan.

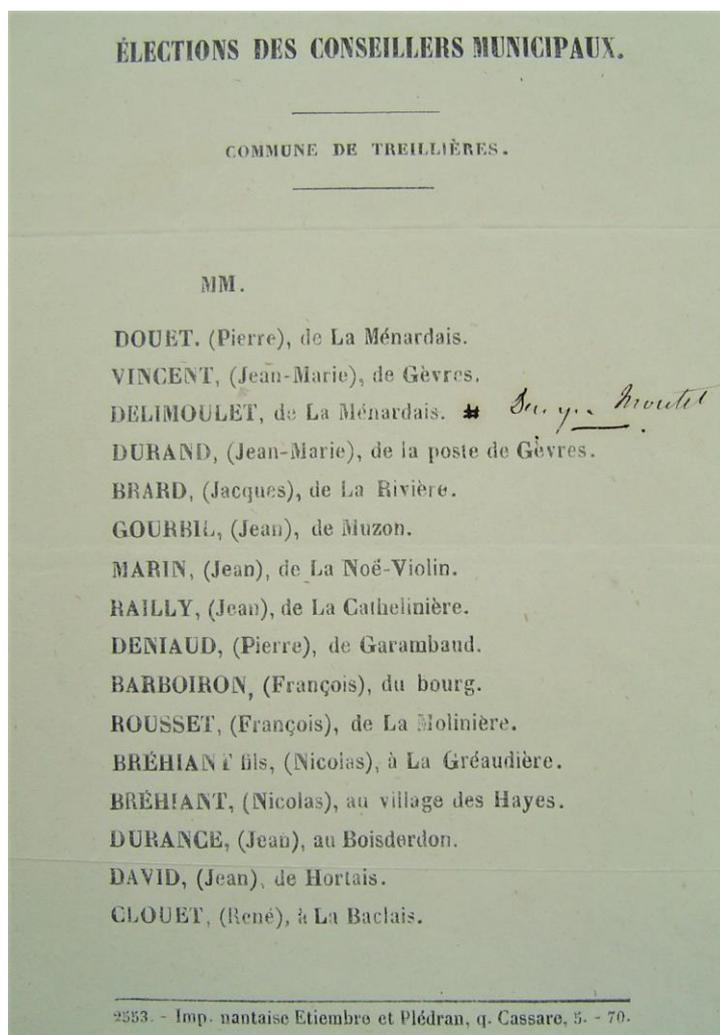
Bulletin de vote de la liste du maire P. Douet ; beaucoup de noms sont mal orthographiés (Archives départementales)

« *Il existait une certaine animation dans les chambres de vote* » écrit le maire au préfet en maniant l'euphémisme. En réalité chaque camp mena grand tapage pour tenter d'influencer les électeurs si l'on en croit les principaux protagonistes :

P. Douet : « *Nos contradicteurs avaient un peu exalté les esprits par le langage calomnieux qu'ils tenaient en faisant la distribution de leurs bulletins au sujet de quatre candidats dont les noms suivent dont ils voulaient obtenir la révocation les Sieurs Douet Pierre, Vincent Jean-Marie, Moulet Denis et Gourbil Jean en se servant des termes suivants : si vous voulez conserver vos prêtres et si vous tenez à votre religion votez avec nos bulletins ; au contraire si vous voulez les chasser votez contre* ».

Le vicaire Allaire : « *N'était-ce pas pour impressionner les électeurs que cet homme (J-M. Vincent) s'était permis de répéter sur tous les tons que c'étaient les nobles, les prêtres avec le Pape qui faisaient la guerre actuelle. Il engageait par tous les moyens en son pouvoir à ne pas prendre une liste qui portait les noms des honorables MM. Vivier de Nantes propriétaire à Gesvres, de La Ganry et Chauvière également propriétaires à Treillières* ».

Le maire clôt le scrutin à 16 h 00, au lieu de 18 h 00 comme annoncé par le crieur municipal, et l'on réunit les deux urnes à la mairie pour le dépouillement. Dans la chambre d'auberge qui sert de « maison commune » on se bouscule : en plus des candidats et des curieux il ya le curé et son vicaire qui, pour éviter les fraudes, demandent à vérifier chaque bulletin. Mais les électeurs ont voté massivement pour la liste du maire et à chaque suffrage



en sa faveur J-M. Vincent triomphe en exhibant le bulletin sous le nez du vicaire en lui criant « *d'un ton moqueur, voyez-vous ? Vous voyez M. le Vicaire !* » (vicaire Allaire).

Le résultat est sans appel. Tous les candidats de la liste du maire sont élus. Sur 245 votants ils recueillent de 239 à 138 voix (moyenne : 212). Les candidats de la liste du curé ont obtenu de 41 à 55 voix.

Le curé humilié ne veut pas en rester là. Il demande à son vicaire d'intervenir auprès du préfet pour « *casser et annuler* » les élections. Un premier courrier peu argumenté envoyé le 8 août reste sans réponse. Le vicaire récidive le 16 août sans plus de succès et le 2 septembre, dans une lettre de 6 pages s'appuyant sur de longs extraits du code électoral il conteste la régularité de l'élection : liste des électeurs incomplète, changement de l'heure de clôture du scrutin, pressions exercées sur les électeurs, mairie et bureaux de vote installés dans des auberges... mais il ne signale pas les erreurs dans l'orthographe des noms des candidats sur le bulletin du maire. P. Douet et J-M. Vincent se justifient des attaques portées dans un long courrier adressé au préfet et le maire se déplace à la préfecture. Il profite de son voyage à Nantes pour faire un détour par l'évêché et se plaindre à Mgr Jaquemet de tous les tourments que lui cause le curé de Treillières.

Le conseil de préfecture, juge des contentieux électoraux, donna raison au maire. Le curé désavoué une nouvelle fois par ses paroissiens pour s'être aventuré en politique aurait pu abandonner ce combat douteux et revenir à ses seules obligations spirituelles, mais : « *Malheureusement cet homme est doué d'un caractère violent à l'extrême, irascible et vindicatif, il ne peut supporter l'échec qu'il a subi dans les élections qui ont eu lieu en 1870 pour avoir voulu changer les principaux chefs de l'administration* » (P. Douet, lettre au préfet, 14 juin 1871). Le curé Ménoret rêve de revanche.

Le conseil municipal nouvellement élu attendit l'avis favorable du conseil de préfecture sur la validité des élections pour se réunir et prêter serment de fidélité à la constitution et à l'empereur. Mais quand la décision arriva, l'empereur était prisonnier et la République proclamée. Le conseil municipal attendit...

Le 4 septembre 1870 une dépêche de Paris annonce aux Nantais la défaite de Sedan, la chute du régime impérial, la proclamation de la République et la formation d'un gouvernement de défense nationale. Le lendemain Gambetta nomme Ange Guépin, le chef des républicains nantais préfet de la Loire-Inférieure avec cette consigne : « *Appuyez-vous sur les conseils municipaux élus sous l'influence du courant libéral et démocratique ou entourez-vous de municipalités provisoires* ». La plupart des conseils municipaux sont dissouts et remplacés par des commissions municipales nommées. A Treillières, Pierre Douet le maire en place est écarté et le préfet nomme président de la commission municipale Jean Enaudeau un Nantais, marchand d'engrais, propriétaire à Treillières de quelques terres et d'une maison située à Gesvres servant à son commerce. Il n'a aucun antécédent dans la vie communale ou paroissiale et aucun document ne donne les raisons de sa nomination. Huit conseillers de la municipalité dissoute composent avec lui la commission municipale dont J-M. Vincent et Denis Moulet. Cette commission fut peu active puisqu'elle ne se réunit qu'une seule fois, en décembre, pour solder un emprunt.



Ange Guépin (1805 – 1873)

L'automne 1870 est catastrophique pour l'armée française. L'Alsace et la Lorraine tombent en septembre, Paris est assiégé, contourné : les Prussiens marchent sur Orléans. A la fin de septembre trois soldats de Treillières sont déjà morts.



La guerre follement déclarée par Napoléon III à la Prusse, le 19 juillet 1870, guerre à laquelle nous n'étions pas préparés nous fit perdre toutes les provinces de la droite et de l'évasion. Paris, assiégé par les Prussiens, fut bombardé dès le 3 Janvier 1871.



À la suite de la Corvée de Paris l'Assemblée Nationale élut comme à M. Thiers le pouvoir de traiter de la paix. Il fut suivi toutes les conditions qui venaient de l'Alsace et la Lorraine furent restituées à la France qui dut payer en outre 5 milliards d'indemnité à la Prusse.



Les Allemands sont fiers de leur triomphe et nous subissons l'humiliation de les voir rentrer dans leur pays leurs convois escortés par les musiques de leurs régiments et garnis de bouillottes arrachées aux jardins d'alentour des gares de stationnement.



Nos prisonniers obtiennent alors l'autorisation de rentrer dans leurs foyers. A leur arrivée en Alsace toute la population sous le joug des Allemands, donne à nos soldats les soins les plus délicats et témoigne publiquement de son attachement à la France.



Les Ruines occasionnées par la guerre commencent aussi à se relever, grâce au courage et à la persévérance de nos populations dont les souffrances et les misères subies exaltent le patriotisme.



Contrairement à l'espoir de la Prusse et sous les yeux de ceux qui les ont assurés, les jeunes Alsaciens et Lorrains émigrent en foule, réduisant de servir le pays qui les a arrachés à la Mère - Patrie.



Un mouvement National sans exemple dans l'histoire prend naissance en Alsace, Lorraine. Les jeunes reprenant leur Souveraineté. Napoléon pour aider la France à se libérer. Les soldats, les boueux, l'Argenterie à amoncelent, au compte par Millions, le produit de cette manifestation qui que la France et ses colonies.



Peu après la signature du Traité de Paris, une partie de la population Française, surexcitée par les événements, s'élève contre l'autorité d'un gouvernement sans valeur, proclame au nom de la Paix publique contre ses coupables tentatives, reçues à coups de fusil, les victimes tombent. Paris devient pendant plusieurs mois la proie de l'anarchie.



Le 04 Mai 1871 l'armée réunie à Versailles parvient après un siège en règle à entrer dans Paris. La population manifeste sa une et fait à peu près 150000 hommes le plus grand contingent en vaincu, et les coupables qui ont sacrifiés les vilages et incendié la capitale, sont punis de leurs crimes.

La guerre de 1870 en image d'Epinal ; les deux dernières vignettes évoquent la Commune de Paris « punie de ses crimes » par l'armée de Versailles en mai 1871 ; une vision des événements partagée par les Treilliérains

Pour renforcer les régiments d'active on fait appel aux « gardes mobiles » (« les moblots » selon l'expression de l'époque) ces jeunes réservistes qui ont échappé au service militaire de 7 ans pour avoir tiré « un bon numéro ». Cinq « mobiles » de Treillières sont morts à la guerre de 1870.

Gambetta qui a quitté Paris assiégé en ballon s'établit à Tours d'où il organise la défense nationale. Le 9 octobre il décide de former une armée auxiliaire de Bretagne dont il confie le commandement au comte de Keratry. Fin octobre celui-ci réunit environ 50 000 volontaires et gardes mobiles non encore appelés au camp de Conlie près du Mans. Les conditions de vie y sont épouvantables : pas de paille pour s'allonger, le froid, la pluie... la variole. Cette troupe mal entraînée et mal équipée combat aux côtés de l'armée de la Loire sous les ordres de Chanzy. Trois Treilliérains y perdent la vie.

Fin novembre les Prussiens reprennent Orléans ; bientôt Tours est occupé. L'émotion est vive à Nantes où l'on édifie une ligne de défense qui, partie de la Seilleraye (à Mauves) rejoint l'Erdre et s'appuie sur le canal de Nantes à Brest. La plaine de Mazerolles et les marais de Petit-Mars sont inondés. On barricade et défonce les routes. Aux difficultés provoquées par la guerre s'ajoutent les rigueurs d'un hiver exceptionnellement glacial. Sept soldats de Treillières décèdent pendant ce mois de décembre 1870.



Soldats pendant le siège de Paris

Le 28 janvier, après 4 mois d'un siège terrible, Paris capitule et le gouvernement obtient un armistice de trois semaines devant lui permettre, selon la volonté de Bismarck, d'élire une assemblée nationale qui décidera de la paix ou de la poursuite de la guerre. Une vingtaine de soldats originaires de Treillières ont combattu dans Paris assiégé ; 8 y sont morts.

Nantes et sa région échappent à l'occupation prussienne mais dans l'Ouest le bilan humain est lourd, particulièrement à Treillières où 23 hommes sont morts dans cette courte guerre. Maintenant on va demander à leurs familles et voisins de se prononcer sur l'arrêt définitif ou la reprise des combats.

Les élections législatives sont prévues pour le 8 février 1871 au suffrage universel avec un scrutin par liste dans le cadre départemental et vote au chef-lieu de canton. Faute de temps (10 jours) il n'y a pas de campagne électorale. En Loire-Inférieure, comme partout, deux listes s'affrontent : l'une républicaine conduite par Waldeck-Rousseau, maire de Nantes, et Ange Guépin favorable à la poursuite de la guerre ; l'autre favorable à la paix qui coalise tous les conservateurs : 5 libéraux (industriels et négociants dont E. Doré-Graslin) ; 5 légitimistes et 1 bonapartiste.

La liste conservatrice emporte tous les sièges. Edmond Doré-Graslin propriétaire du Haut-Gesvres à Treillières se retrouve à l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux parmi 450 députés conservateurs opposés à 200 républicains. Cette assemblée monarchiste et cléricale ratifie le 1^{er} mars les préliminaires du traité de paix qui sera signé le 10 mai 1871 : l'empire allemand annexe l'Alsace et la Lorraine ; son armée occupe le territoire conquis (une bonne partie du pays situé au nord de la Loire) jusqu'au paiement par la France d'une somme de 5 milliards de francs. C'est le prix de la paix voulue par les campagnes conservatrices et les notables aveuglés par la haine de la République. 70 ans plus tard il faudra beaucoup de sang et de larmes pour effacer ce traité qui portait en lui la prochaine guerre.

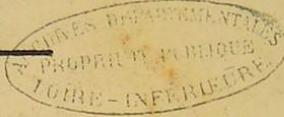
52

ÉLECTIONS

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Du Mercredi 8 Février 1871.



LISTE RÉPUBLICAINE

1. WALDECK-ROUSSEAU, Maire de Nantes, ancien représentant du peuple.
2. GUÉPIN, ancien Profet de la Loire-Intérieure.
3. ERNEST MÉNARD, président du Comité Républicain de Nantes, homme de lettres.
4. GABRIEL LAURIOL, adjoint au Maire de Nantes ancien président de la Chambre de Commerce.
5. A. LELOUP, adjoint au Maire de Nantes, ancien conseiller général.
6. FLORNOY, président du Tribunal de Commerce.
7. LECHAT, adjoint au Maire de Nantes.
8. BERNARD, membre du Conseil municipal.
9. BERRANGFR, capitaine de vaisseau, général commandant la Loire-Inférieure.
10. GOULLIN, adjoint au Maire de Nantes, propriétaire à Bourgneuf.
11. HERVE, avoné à Châteaubriant.
12. BRIAU, Maire de Varades, entrepreneur du chemin de fer à Paimbœuf.

La liste républicaine n'aura aucun élu.

Ci-dessous, résultats des élections de février 1871 ; E. Doré-Graslin est élu en 3^e position (Archives départementales)

*pour la liste républicaine
Lechat*

| n ^o D'ordre | des Candidats | n ^o D'ordre des Suffrages en chiffres | Nombre de Suffrages en toutes lettres. |
|---------------------------|------------------|---|--|
| 1 | Babin-Cheraye | 71.613 | Soixante-onze mille six cent treize |
| 2 | Chiquillaume | 71.375 | Soixante-onze mille trois cent soixante quinze |
| 3 | Doré-Graslin | 70.747 | Soixante-dix mille sept cent quarante sept |
| 4 | De la Ferrière | 66.531 | Soixante-six mille cinq cent trente et un |
| 5 | De Juigné | 66.254 | Soixante-six mille deux cent cinquante quatre |
| 6 | De la Rocquette | 64.214 | Soixante-quatre mille deux cent quatorze |
| 7 | De Cornulier | 63.938 | Soixante-trois mille neuf cent trente huit |
| 8 | Callé | 63.913 | Soixante-trois mille neuf cent treize |
| 9 | Dezanneau | 61.668 | Soixante-un mille six cent soixante huit |
| 10 | De Pleuriot | 51.602 | Cinquante-un mille six cent deux |
| 11 | Ginoux-De Fermor | 49.881 | Quarante-neuf mille huit cent quatre vingt un |
| 12 | Simon | 40.632 | Quarante mille six cent trente-deux |
| 13 | Waldeck-Rousseau | 34.569 | Trente-quatre mille cinq cent soixante neuf |
| 14 | Guépin | 28.818 | Vingt-huit mille huit cent dix huit |
| 15 | Ginéal Brochu | 24.401 | Vingt-quatre mille quatre cent un |
| 16 | Lauriol | 23.211 | Vingt-trois mille deux cent quinze |
| 17 | De Desmairon | 22.987 | Vingt-deux mille neuf cent quatre vingt sept |

Même si le régime n'a de République que le nom et que beaucoup l'espèrent provisoire, les institutions se remettent progressivement en marche. Le 30 avril se déroulent les élections municipales en France sauf à Paris où la population s'est insurgée le 18 mars et a mis en place une Commune révolutionnaire qui expérimente diverses théories socialistes. Le gouvernement dirigé par Thiers fait assiéger la ville par ses troupes (sous les yeux des Allemands anciens assiégeants toujours présents) qui écrasent les Parisiens insurgés lors de la « semaine sanglante » du 21 au 28 mai 1871. Le bilan est très lourd : environ 25 000 tués et fusillés sans compter tous ceux qui seront déportés. Pour justifier ce massacre on présente les Communards comme des monstres assoiffés de sang et bientôt (en 1873) en « expiation de leurs crimes » on élèvera une basilique blanche sur le lieu où les rouges tombèrent en masse : le Sacré-Cœur de Montmartre.

Cette histoire apparemment étrangère au monde paysan encore abasourdi par la guerre retentit pourtant dans les campagnes au moment des élections municipales.

Le 30 avril 1871, 484 électeurs de Treillières sont appelés à voter entre 7 h 00 et 18 h 00 aux deux bureaux de la commune. Ils ne sont que 242 à se déplacer pour glisser dans l'urne la seule liste en présence, celle du maire sortant P. Douet, renouvelée de 6 noms par rapport à celle de l'année précédente. Le curé n'a pas présenté de candidats et le maire peut écrire au préfet : « *Les élections... ont eu lieu avec le plus grand calme possible* » (1^{er} mai 1871). Cependant le maire sait que le curé surveille, attendant la moindre faute pour élever une contestation, aussi prévient-il le préfet : « *Je n'ai rien d'extraordinaire à vous signaler... seulement que le Sieur Violin Pierre-Marie qui a obtenu 135 suffrages m'a fait la déclaration qu'il n'avait pas 25 ans accomplis. Ce dont je me suis assuré sur les registres de l'Etat Civil. En effet il est né le 11 décembre 1846. Ce fait est très regrettable car cet homme serait bien capable de remplir cette fonction. Veuillez Mr le Préfet me faire connaître la décision que vous prendrez à son égard et s'il serait absolument indispensable de pourvoir à son remplacement* » (1^{er} mai 1871).

Le préfet n'ayant soulevé aucune objection, le conseil municipal se réunit le 11 mai pour élire maire et adjoint : Pierre Douet et J-M. Vincent sont reconduits à leurs postes habituels.

Deux semaines plus tard le curé Ménoret, qui n'a pas désarmé contre l'équipe municipale, découvre la minorité de P-M. Violin. Il en prend prétexte pour repartir à l'attaque. Une lettre anonyme datée du 27 mai prévient le préfet que « *notre conseil municipal n'est pas légal* » et demande l'annulation de l'élection. A Treillières la dénonciation est plus vive comme le raconte P. Douet dans une lettre au préfet datée du 14 juin 1871 :

« *Je n'oserais vous écrire tous les faits et particularités (du curé Ménoret) seulement je ne peux passer sous silence que le dimanche 28 mai dernier, il a monté en chaire et nous a mis sauf quelques exceptions, au rang des insurgés de Paris, il l'a dit positivement et textuellement car j'étais présent. Ainsi Mr le Préfet ce seul motif doit être suffisant pour vous initier et vous convaincre des violences continuelles dont l'administration municipale est en but, et moi en particulier comme en étant le chef, est-ce possible de pouvoir souffrir d'être mis au rang des vandales, non seulement de la France, mais de l'Europe entière qui n'a pas assez d'expressions flétrissantes pour de tels hommes... Le 30 mai dernier les mêmes personnes ont fait réunir au presbytère huit membres du conseil municipal, un 9^e ne s'était pas rendu à l'invitation qui lui était faite, sans doute ce sont ceux exceptés d'être mis au rang des insurgés de Paris et voici à peu près la conversation que leur a tenu Mr le Vicaire (le curé n'y assistait pas), il les a priés de donner leur démission de membres du conseil municipal attendu qu'ils ne devaient pas faire partis de cette assemblée... Un des membres du conseil municipal qui ne craint pas de dire ce qu'il pense lui a répondu qu'il ne les concevaient pas d'avoir tant d'acharnement contre l'administration et surtout contre Mr Vincent mon adjoint qui ne cessait de faire le bien dans la commune et rendait*

continuellement service aux riches comme aux pauvres, à cette interpellation qui n'était que justice lui rendue Mr le Vicaire se récria que lorsque Mr Vincent serait mort on ferait venir untel (on n'a pas retenu le nom) qui est chef des insurgés de Paris, ensuite il frappa sur l'épaule d'un autre membre en lui disant, à Treillières il y a beaucoup de gens qui s'ils le pouvaient, feraient couper le cou à leur curé. Ensuite il termina en lui disant, il y a bien des hommes à Treillières, mais qui ne méritent pas de porter un chapeau ».

Alors qu'au même moment les insurgés de Paris subissent une répression féroce, le curé utilise les Communards, dont la réputation est aussi mauvaise quel que soit le camp, pour terroriser ses paroissiens et les éloigner d'une équipe municipale assimilée aux chefs de l'insurrection. Mais les Treilliérains connaissent bien les responsables de leur commune partisans de l'ordre, respectueux de l'autorité, pour les voir à la messe tous les dimanches. S'ils veulent bien accorder quelque crédit au curé pour qu'il les aide à éviter l'enfer ils ne lui font aucune confiance pour les conduire au paradis sur terre. Ils estiment que pour gérer les affaires de la commune les plus compétents ce sont encore de sages paysans de Treillières, comme eux, choisis par eux, et non pas des Messieurs imposés par un notable fût-il le curé.

Pierre Douet, « *cruellement éprouvé dans ce qu'il a de plus cher au monde, pour lui et sa famille, l'honneur !* » retourna à l'évêché demander la mutation du curé Ménoret, écrivit au préfet pour qu'il appuie sa demande... En vain. Il dut supporter l'irascible curé jusqu'à la fin de son mandat. Les prêtres de Treillières eurent droit sans doute à quelques remontrances épiscopales car après 1873 ils ne contestent plus les élections et P. Douet comme J-M. Vincent ne s'en plaignent plus auprès du préfet et de l'évêque.

Les élections municipales de 1874 sont un succès pour P. Douet et J-M. Vincent qui recueillent chacun 190 voix sur 191 votants, mais elles témoignent aussi d'une certaine lassitude due sans doute à la reconduction automatique d'un bloc municipal quasi monolithique : 39% de participation seulement. Parmi les 4 nouveaux entrants au conseil municipal on retrouve Jean Enaudeau l'ancien président de l'éphémère commission municipale.

François Barboiron, conseiller municipal, étant décédé les électeurs sont invités à élire un nouveau conseiller le 17 septembre 1876. Il n'y a qu'un seul candidat, mais de marque : Edmond Doré-Graslin. Elu député de Loire-Inférieure sur la liste conservatrice le 8 février 1871 il a siégé silencieusement au centre-droit se contentant de voter comme les monarchistes libéraux : pour la paix, contre l'amendement Wallon (qui établit en fait un régime républicain), pour les lois constitutionnelles... A la fin de la législature (février 1876) il ne brigue pas de nouveau mandat mais se porte candidat au conseil municipal de Treillières. Sa candidature réveille un peu les abstentionnistes ; le taux de participation remonte à 50% ; candidat unique, il recueille 100% des voix.

Le 8 octobre suivant le conseil municipal procède à l'élection du maire et de son adjoint. Si J-M. Vincent est reconduit sans contestation au poste d'adjoint, P. Douet habitué à recueillir l'ensemble des suffrages n'est réélu maire qu'avec 8 voix contre 7 à Doré-Graslin. Le vieux maire (74 ans) a senti qu'il allait devoir passer la main.

Aux élections municipales du 6 janvier 1878 il reconduit sa liste, à trois changements près, et la fait élire à la quasi unanimité des votants. Mais le 21 janvier 1878 lorsque le conseil municipal se réunit pour élire le maire, P. Douet ne présente pas sa candidature : « *à cause de son âge et de sa santé* ». Edmond Doré-Graslin est élu maire avec 13 voix sur 13 présents. Étonnamment il manque 3 conseillers ce jour-là dont Jean Enaudeau, demeurant à Nantes, et Edmond Doré-Graslin, de Nantes également. Il y aurait là de quoi inquiéter les Treilliérains sur le suivi des affaires municipales par le nouveau maire. Heureusement, pour cela ils peuvent compter sur J-M. Vincent bien présent à Treillières et réélu au poste d'adjoint.

Pierre Douet s'éteint quelques mois plus tard, le 21 juin. Le conseil municipal lui rend hommage : « *Nous avons perdu notre vénérable doyen, Mr Douet Pierre, ancien maire de cette commune. Pendant 21 années Mr Douet a rempli la fonction d'adjoint, pendant 27 années celles de maire de Treillières. Jamais son dévouement, son zèle, son désintéressement et sa bienveillance ne se sont démentis. Le conseil municipal s'unira à son maire pour consigner au procès verbal les regrets que nous inspire la mort de cet homme de bien* » (8 août 1878).



Comme pour A. Vincent avant lui, la municipalité offrit une concession à perpétuité à P. Douet dans le carré des maires du cimetière de Treillières. Comme pour A. Vincent, il y a quelques années, on attribua sa tombe à quelqu'un d'autre. Il ne subsiste que cette plaque retrouvée par hasard.

Edmond Doré-Graslin : 1878 – 1887

La mort de Pierre Douet clôt une longue séquence de la vie politique locale commencée en 1791, marquée par le maintien quasi ininterrompu de villageois à la tête de la commune. Les paysans de Treillières se reconnaissaient alors des guides dans des hommes issus de leur milieu, certes passés par l'école mais ne se croyant pas d'une essence supérieure : des guides, pas des maîtres. Puis, au moment où le renversement de la conjoncture économique vient s'ajouter à celui de la démographie faisant entrer le monde rural dans l'ère des craquements, les paysans de Treillières, encore sous le choc de la guerre de 1870 où 23 jeunes hommes périrent, sont saisis par le doute. Incapables de retenir au pays leurs enfants trop nombreux qui s'en vont à la ville, ils ont l'impression de ne plus pouvoir contrôler leur destin. Pendant 40 ans ils vont le confier à des notables, étrangers à leur culture, à leur village, des Messieurs qui ont un pied à Nantes et l'autre dans un château de Treillières et dont ils vont attendre médiation, protection, direction. L'esprit villageois est à la démission.



Le château du Haut-Gesvres agrandi en 1867 par E. Doré-Graslin

Le premier de ces notables qui vont occuper la mairie de Treillières jusqu'en 1917 c'est Edmond Doré-Graslin, l'ancien député de la Loire-Inférieure (1871 – 1876). Né à Nantes en 1820 il est l'arrière-petit-fils de Jean Graslin ce financier promoteur d'un quartier de Nantes construit autour du théâtre qui porte son nom. En 1847 il a épousé, à Carquefou, Eudoxie Linsens de Lepinay issue d'une famille d'armateurs-planteurs, petite-fille de Charles Bertrand-Geslin baron d'Empire et maire de Nantes de 1805 à 1813. Le couple et ses trois enfants vit à Nantes rue Crébillon et, en décembre 1861, acquiert le domaine du Haut-Gesvres à Treillières avec toutes ses métairies. En 1862 E. Doré-Graslin agrandit la demeure construite en 1837 par Pierre Maës en lui adjoignant deux ailes. Le château du Haut-Gesvres devient alors la résidence campagnarde de ce grand bourgeois conservateur qui après avoir siégé sans jamais intervenir à l'Assemblée nationale s'intéresse à l'assemblée communale.



Gravé dans la pierre, au-dessus de la lucarne : 1862

Lors de son installation sur la commune E. Doré-Graslin s'attire les faveurs du clergé et des paroissiens en offrant quelques cadeaux à l'église : une croix argentée pour les processions et une lampe de sanctuaire en 1862 ; une chape et un voile blancs en 1864. En guise de remerciements le curé fait prier les fidèles pour « *cette charitable famille* » et propose aux époux Doré-Graslin de devenir parrain et marraine de la grosse cloche qui rythme le temps de Treillières.

E. Doré-Graslin a su s'attirer les bonnes grâces du curé Ménoret en convainquant le Conseil municipal réticent d'entreprendre les travaux du presbytère⁷. Mais il a été assez habile pour ne pas hypothéquer sa popularité grandissante auprès des villageois en refusant de suivre le curé dans ses intrigues politiciennes contre la municipalité en 1870.

Le curé Ménoret aux opinions légitimistes bien arrêtées ménagera pendant toute la durée de son mandat ce maire conservateur qui penche pour la monarchie, flatté, lui le fils de paysans de Notre-Dame-des-Landes devenu petit notable, de fréquenter à l'occasion les représentants de ces grandes familles négociantes de Nantes qui, dans leurs châteaux, au milieu de « leurs » paysans font oublier leur passé voltairien et libéral en jouant les aristocrates d'autrefois défenseurs de la religion, du trône et des traditions rurales.

Si le curé Ménoret ne se mêle plus de politique le maire Doré-Graslin laisse aussi le champ libre au recteur dans sa paroisse. Au début de son mandat il participe aux séances du conseil de fabrique dont il est membre de droit puis s'en éloigne peu à peu et n'y paraît pratiquement plus au bout de 3 ans laissant le curé conduire à sa guise les affaires paroissiales et fermant les yeux sur ses dérives.

Bien qu'il réside plus souvent à Nantes qu'à Treillières, E. Doré-Graslin porte une grande attention à la gestion municipale. Il peut compter pour le seconder dans cette tâche sur l'omniprésent J-M. Vincent adjoint perpétuel et secrétaire de mairie à domicile. Aux séances du conseil municipal qui se tiennent le dimanche à 14 h, un mois sur deux, tous les conseillers municipaux, ou presque, sont présents pour traiter des questions habituelles (budget, assistance...) et plus particulièrement de l'école et des chemins.

Doré-Graslin maire ; signent aussi deux futurs maires : Enaudeau et Vincent

Les successeurs d'Alexandre Vincent n'avaient pas manifesté le même zèle que lui pour ces deux sujets d'importance. On avait oublié d'entretenir les chemins et, en 1879, l'agent voyer met le nouveau maire en demeure de reprendre les travaux d'élargissement des routes et de construction de ponts sous peine de déclassement du réseau vicinal. Fort de ses relations Doré-Graslin obtient des subventions du département et de l'Etat pour remettre en viabilité des chemins devenus indispensables à la vie économique rurale.

Avec les lois de Jules Ferry (1881 – 1882) rendant l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, l'école construite par A. Vincent est devenue trop petite. Même si le conservateur renâcle sur la « laïcité » et que le gestionnaire s'inquiète de la « gratuité », Doré-Graslin engage sa municipalité dans l'application stricte des « lois Ferry », construisant de nouveaux locaux et obtenant de l'administration des instituteurs supplémentaires. Cela pose bien des problèmes à une commune au modeste budget et de 1881 à 1886 il n'y a pas une réunion du conseil municipal où l'on n'aborde pas la question de l'école. Quand les finances locales sont à bout de souffle, grand seigneur et bon maire E. Doré-Graslin avance sur ses deniers personnels les sommes dues aux entrepreneurs pour que les petits Treilliérains puissent bénéficier de l'école de la République.

⁷ A l'époque Doré-Graslin n'est pas membre du conseil municipal mais il y est invité parfois (quand des projets dispendieux sont débattus) en tant que citoyen le plus imposé de la commune

Hostile au régime républicain mais démocrate et respectueux de la loi, Doré-Graslin célèbre chaque année le 14 juillet, devenu Fête nationale en 1880, par une distribution de pain aux indigents perpétuant la tradition locale qui, quel que soit le régime en place parfois oublieux de la liberté et de l'égalité, a toujours exalté la fraternité.

Au cours de ses 10 années passées à la tête de la commune E. Doré-Graslin n'aura guère vu apparaître de nouvelles têtes autour de la table du conseil municipal. En 1881 la liste élue en 1878 est reconduite à l'exception de deux défunts remplacés l'un par son fils, l'autre par Louis Grellier marchand de veaux. En 1884 l'unique renouvellement est encore dû à un décès. Cet immobilisme irrite les rares républicains de Treillières condamnés à une opposition stérile et qui, confortés par le succès de la République au niveau national, décident de rompre le silence sur les pratiques de la démocratie treilliéraine en écrivant au préfet d'abord (1881) puis au journal *Le Phare de la Loire* (1887). C'est Eugène Blourde, le sabotier du bourg, qui « en leur nom » tient la plume à chaque fois.

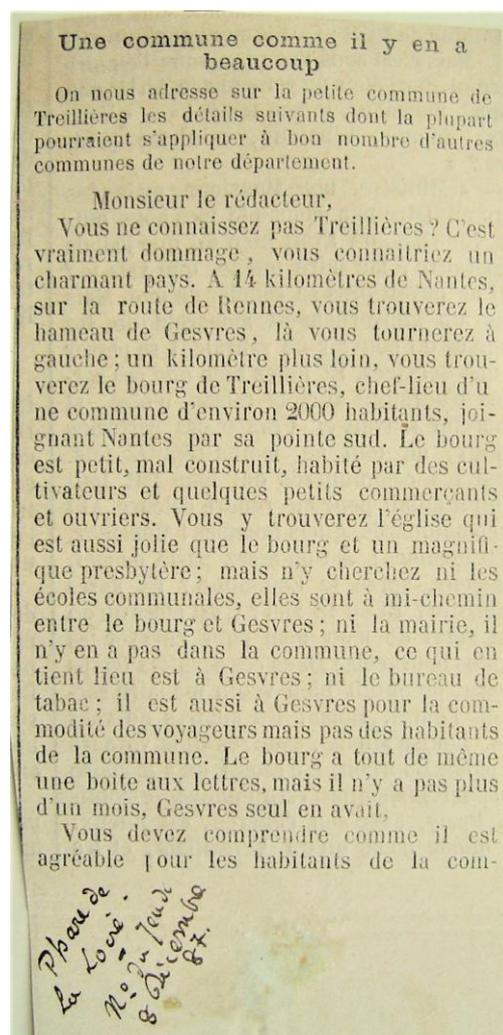
Dans l'article publié le 8 décembre 1887 par *Le Phare de la Loire*, E. Blourde décrit l'abandon du bourg dépouillé de ses attributions de chef-lieu par le hameau de Gesvres, dénonce la mainmise de la famille Vincent depuis trois générations sur la municipalité et la mairie installée à l'auberge, puis il décrit le fonctionnement du conseil municipal. Quand l'article paraît, E. Doré-Graslin a démissionné depuis deux mois pour raison de santé et J.M. Vincent vient juste de lui succéder comme maire (ce qui n'est sans doute pas pour rien dans la publication de ce réquisitoire) mais le système municipal décrit est celui de l'époque Doré-Graslin :

« Notre conseil municipal se compose de 16 membres, tous gens honnêtes et généralement estimés, quelques uns ne sont pas trop rusés, mais ils sont si commodes pour ce que l'on veut en faire. Cinq d'entre eux au moins ne savent ni lire ni écrire et ce ne sont pas les plus bêtes, plusieurs autres ne sont guère plus instruits. Pendant bien longtemps on aurait pu trouver peut-être aussi bien, mais mieux ce n'était pas possible.

Avec ces bonnes gens, Mr le maire et son adjoint ont toujours à peu près fait ce qu'ils ont voulu. Quand Mr le maire a exposé une question et fait valoir son avis, si quelques timides protestations se produisent, elles sont bientôt réduites à néant ; presque toujours chacun répond : « Ce sera comme Mr le maire voudra ».

« Si notre conseil municipal est si sage, cela tient à son mode d'élection. Soit que les élections municipales soient générales ou partielles, il y a d'abord une réunion du conseil ; les conseillers décident naturellement qu'ils se représenteront, puis on choisit les candidats nouveaux s'il y a des vacances ; on dresse la liste, on vote une somme pour les frais d'élection, impression des bulletins de vote et distribution comprise ; la commune paie tout, c'est plus avantageux pour les candidats ; on choisit les scrutateurs pour le jour du scrutin ; ce sont toujours les mêmes et la farce est jouée. C'est la liste officielle ; jamais aucune autre n'a été présentée contre celle là. C'est admirable ! Les conseillers nommés sont inamovibles, on ne les remplace que quand ils sont morts ».

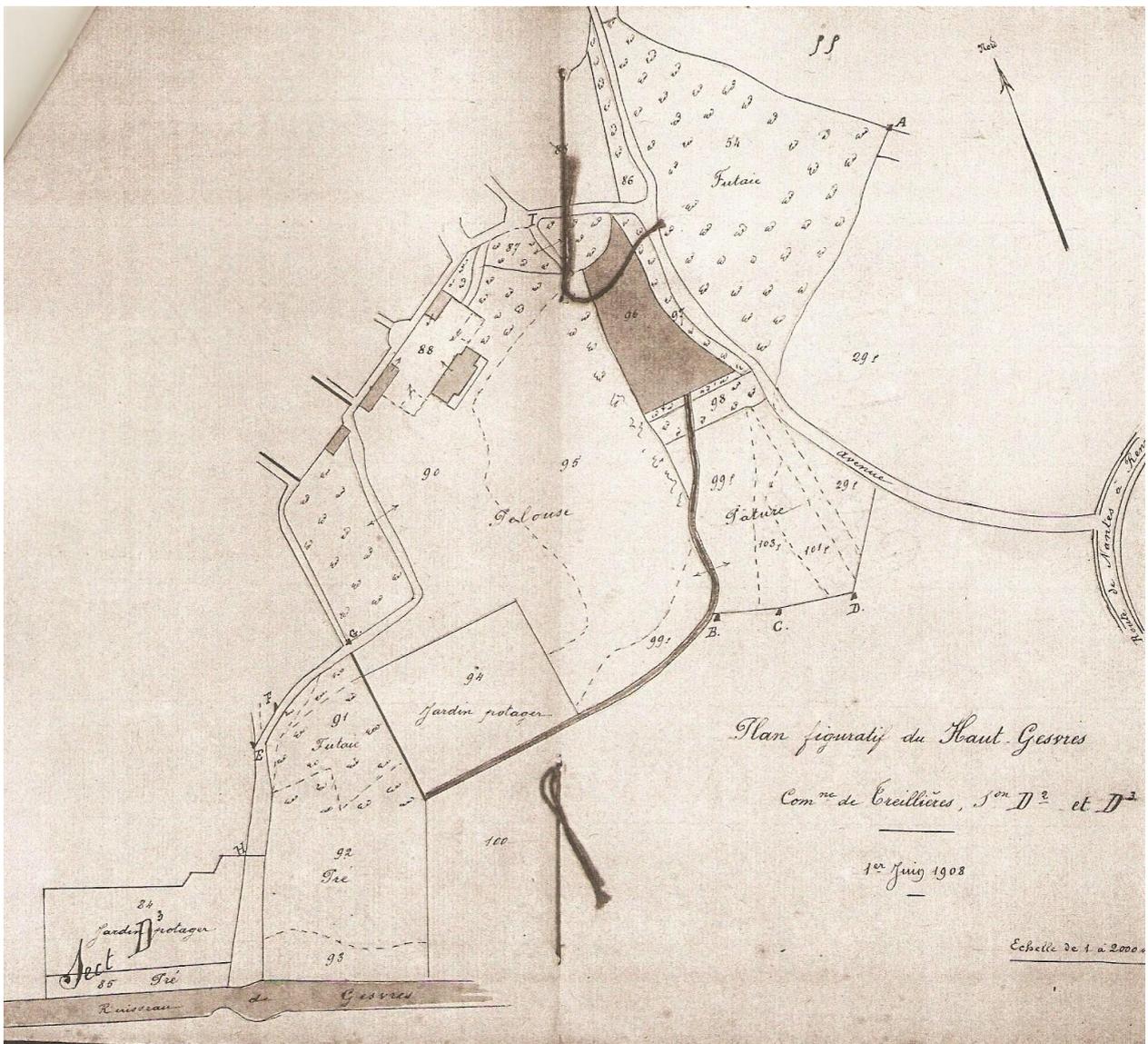
Début de la lettre d'E. Blourde publiée dans « Le Phare de la Loire » du 8 décembre 1887



Suite à la parution de cet article le préfet fit examiner les comptes de la commune par ses services et demanda des explications à l'ancien maire et à son adjoint. J-M. Vincent justifia encore une fois l'installation de la mairie dans son auberge et Doré-Graslin répondit à propos de l'impression et de la distribution des bulletins de vote : « *J'en faisais les frais... jamais la commune pendant les années de mon administration n'a payé un centime pour cet objet* ». Les services financiers de la préfecture confirmèrent ses propos. C'est le seul point sur lequel E. Blourde a déformé la réalité. Sur le fonctionnement du conseil municipal personne ne le contredit.

A l'automne 1886, E. Doré-Graslin tombe malade et pendant 6 mois il ne paraît plus à Treillières. Il revient siéger au conseil municipal à l'été 1887 puis, le 8 octobre 1887, il écrit au préfet : « *Ma santé ne me permettant pas de remplir les fonctions de maire de la commune de Treillières j'ai l'honneur de vous adresser ma démission* ».

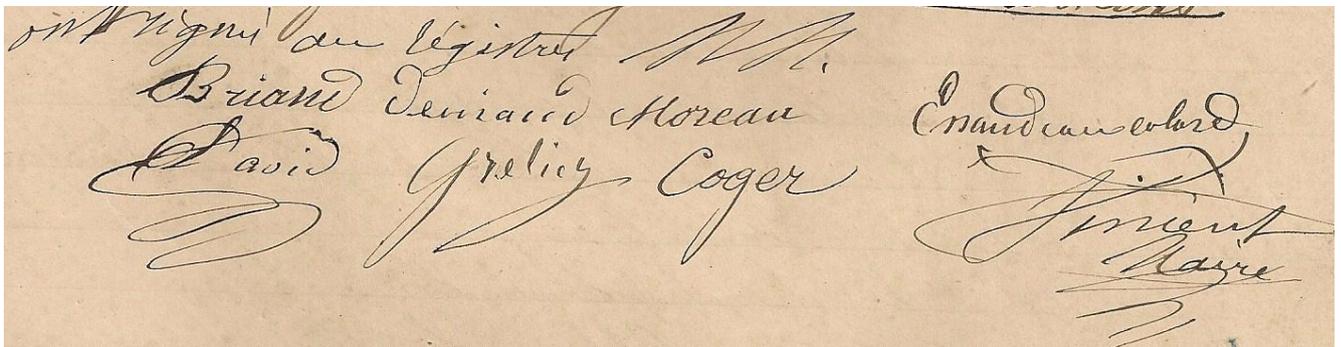
Si E. Doré-Graslin quitte le siège de maire il n'abandonne pas pour autant la municipalité. Il reste conseiller municipal, régulièrement réélu à chaque scrutin (1888, 1892, 1896) jusqu'à sa mort survenue à Nantes le 27 août 1899 ; il justifiait ainsi les propos d'E. Blourde : « *Les conseillers sont inamovibles, on ne les remplace que quand ils sont morts* ».



Plan du domaine du Haut-Gesvres vendu en 1908 par les héritiers de E. Doré-Graslin

L'aubergiste et l'aristocrate : 1887 – 1889

Le 20 novembre 1887 le conseil municipal se réunit pour élire un nouveau maire. Après 35 années passées comme adjoint Jean-Marie Vincent, fils et petit-fils de maires de Treillières, accède à son tour à la tête de la municipalité. Ce sont les circonstances qui l'ont poussé au premier rang. Il a 60 ans, la vue fragile et il se contentait jusqu'alors de son rôle d'adjoint de maires fatigués ou éloignés qui lui laissent l'essentiel des responsabilités et la possibilité de faire fructifier son commerce qui souffre de n'être plus relais de Poste. Il n'a pas l'intention de s'accrocher à une fonction où son arrivée ravive les passions et relance les pressions sur le préfet pour transférer la mairie hors de l'auberge. L'homme est opportuniste. Après son élection le préfet le décrit ainsi au ministre de l'Intérieur : « *Le nouvel élu n'a pas manifesté jusqu'à ce jour d'opinion politique nettement marquée mais il n'est pas douteux qu'il subira l'influence d'un milieu où domine l'opinion conservatrice ; il gardera probablement la même attitude que le précédent maire M. Doré-Graslin et qu'il manifestera vis-à-vis de l'administration des positions conciliantes* ».



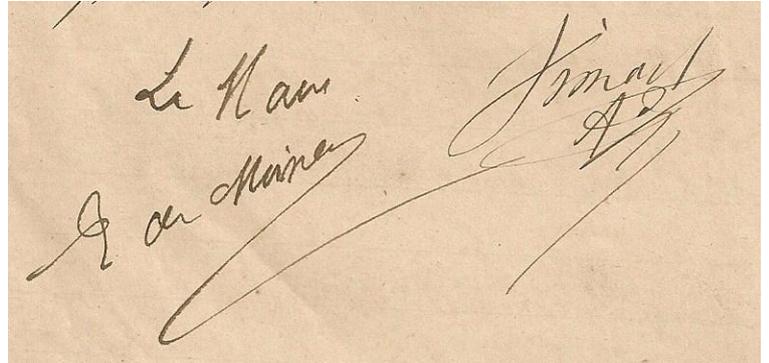
J-M. Vincent maire (Archives municipales)

Le mandat de J-M. Vincent va être de courte durée. Des élections municipales sont prévues 6 mois après son installation, en mai 1888, et quelques citoyens non invités sur sa liste ont bien l'intention de jouer les trouble-fête. Parmi eux E. Blourde, le sabotier-journaliste, un autre commerçant Jean Chesneau, un riche agriculteur de Muzon loueur de matériel agricole Jean Gourbil et quelques autres, petits entrepreneurs ou agriculteurs, qui contestent la trop grande emprise de la famille Vincent sur la vie municipale et veulent changer les rapports de force sinon politiques au moins socio-économiques au sein de la municipalité.

Poussé au changement le maire-aubergiste décide d'ouvrir sa liste trop paysanne aux nouvelles professions nées des transformations économiques. A Jean Enaudeau marchand d'engrais, Louis Grellier marchand de veaux, Auguste David marchand de vin il rajoute un autre commerçant J-M. Lemaître. Le nouveau conseil municipal ne comptera plus que 9 agriculteurs au lieu de 14 ou 15 habituellement. Plus étonnant, il accueille sur sa liste un aristocrate légitimiste, Raoul de Moissac, qui aux élections précédentes n'a recueilli que 3 voix. Domicilié à Nantes il est marié à une demoiselle Nogues (héritière d'Angélique Blond et François Germain) du château de La Briancelière en Orvault, ce qui fait de lui l'un des plus riches propriétaires de Treillières bien qu'il n'y demeure jamais. Nourrit-il quelques ambitions politiques ? Peut-être. Certains aristocrates qui découvrent l'identité bretonne dans les pas du vicomte Hersart de La Villemarqué et se retrouvent dans les sociétés savantes nantaises se sentent soudain une passion pour des paysans qu'ils idéalisent : si braves si purs, non pervertis par la civilisation moderne. On peut supposer aussi que J-M. Vincent, fatigué et ne souhaitant pas pour diverses raisons être trop exposé, a proposé la mairie à ce châtelain absentéiste pour retrouver son poste d'adjoint et continuer, derrière l'alibi à particule, à gérer Treillières depuis son auberge.

L'élection municipale du 6 mai 1888 passionna puisque le taux de participation bondit à 65%. Tous les candidats de la liste du maire furent élus : certains triomphalement (Doré-Graslin : 336 voix sur 340 votants ; J-M. Vincent : 335 voix) ; d'autres laborieusement (Raoul de Moissac n'arriva qu'en 10^e position). Dans le camp opposé si Jean Gourbil frôla l'élection, E. Blourde ne recueillit que 57 voix. Les Treilliérains avaient opté pour l'immobilisme.

**Raoul de Moissac maire ; J-M. Vincent adjoint
(Archives municipales)**

A photograph of a piece of aged, yellowish paper with two handwritten signatures in dark ink. The signature on the left is 'Raoul de Moissac' and the one on the right is 'J-M. Vincent'. The paper appears to be a document or a letter.

Le 20 mai 1888 Raoul de Moissac devient maire de Treillières et J-M. Vincent retrouve son poste d'adjoint. Mais dès l'année suivante, le 17 décembre 1889, R. de Moissac présente sa démission au préfet : « *Mes occupations personnelles en dehors de la commune m'empêchant de m'occuper activement de ces fonctions* ». Il démissionne également du conseil municipal et J.M. Vincent organise une élection partielle qui permet à Jean Gourbil recalé de peu en 1888 d'entrer à la municipalité. Le 9 février 1890 le conseil municipal élit donc un nouveau maire, Jean Enaudeau, et reconduit J-M. Vincent comme adjoint, fonction qu'il exercera jusqu'à sa mort survenue le 10 janvier 1891.

Cent ans plus tôt son grand-père Alexandre Vincent devenait maire de Treillières ouvrant la voie au fils... Les dynasties municipales sont souvent l'apanage des familles aristocratiques dans la région. A défaut de lignage nobiliaire enraciné dans la commune, les Treilliérains ont fait confiance à des villageois dont l'autorité reposait sur le mérite, créant une variante au modèle classique défini par A. Siegfried⁸ pour expliquer le vote conservateur dans la France de l'Ouest : prestige du château, influence du curé, docilité du paysan. Treillières n'échappe pas au conservatisme, et va peu à peu se rapprocher du modèle exposé par A. Siegfried, mais jusque dans les années 1880 l'idéologie de droite y est plus vécue de l'intérieur qu'imposée, le vote plus volontaire et donc moins unanime au sein du camp conservateur.

Une commune partagée entre bonapartisme et légitimisme

Dans l'article publié par *Le Phare de la Loire* en décembre 1887, E. Blourde écrivait : « *La commune de Treillières est essentiellement religieuse et monarchique, les républicains sont très rares et ils se gardent bien de faire connaître leur opinion, ils seraient très mal vus ; sur ce point le conseil municipal est le représentant fidèle de la population* ».

Or six ans plus tôt le même Blourde, dans une lettre adressée au préfet, disait du conseil municipal : « *Tous les membres du conseil municipal de Treillières sont ou bonapartiste ou légitimistes* ».

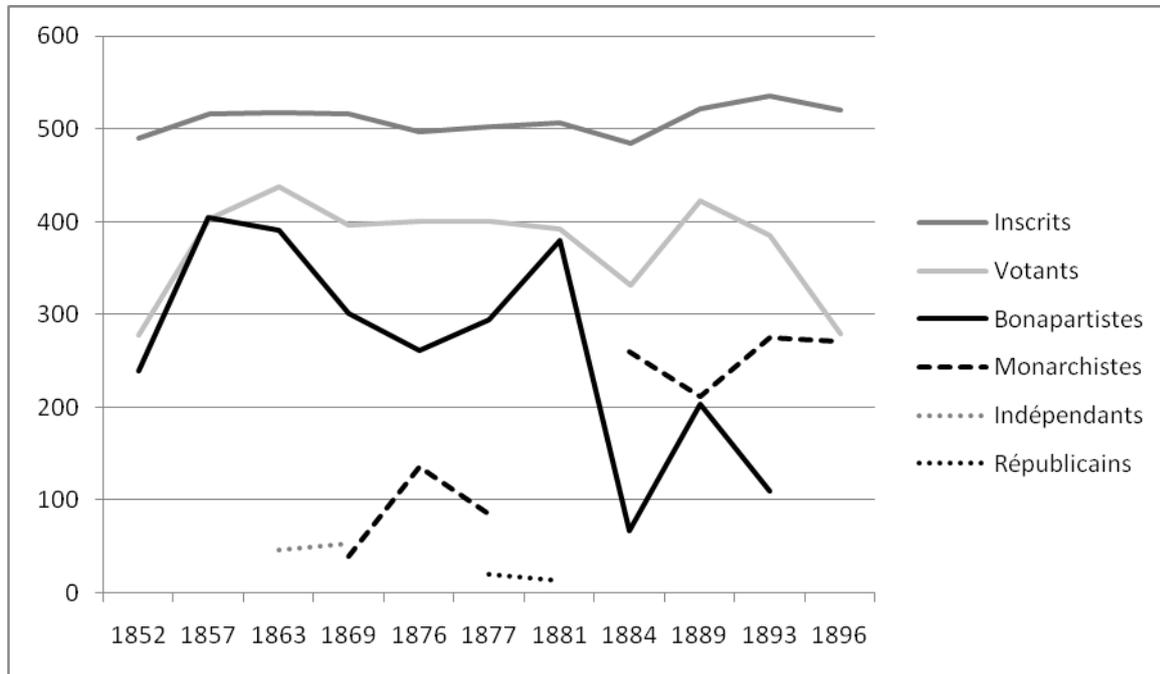
Alors les Treilliérains sont-ils partagés entre bonapartisme et légitimisme ou simplement monarchistes ? Pour le savoir penchons-nous sur les résultats des élections législatives qui, à partir de 1876, se déroulent à nouveau à la commune. Le taux de participation y est régulièrement élevé à Treillières, situé autour de 80%.

⁸ André Siegfried : *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la 3^e République*, Paris 1913.

Résultats des élections législatives de 1852 à 1896 à Treillières

(Seulement élections au suffrage uninominal de circonscription)

(La colonne des ordonnées indique les chiffres bruts)



Les élections de 1876 sont marquées, au niveau national, par le succès des républicains qui s'imposent à la Chambre des députés. Dans l'Ouest il en va tout autrement. A Treillières les électeurs ont le choix entre un bonapartiste (Emile Gaudin, élu député en 1869 contre le républicain Ange Guépin, ministre sous l'Empire, conseiller général, conseiller municipal de La Haye-Fouassière où il possède un grand domaine viticole, bon connaisseur des questions agricoles...) et un royaliste légitimiste (Edouard de Cazenove de Pradines, conseiller général, maire de Grandchamps, catholique-ultra décoré par le Pape Pie IX pour s'être battu en 1870 sous l'étendard du Sacré-Cœur). E. Gaudin l'emporte largement à Treillières (66% des voix) réalisant son meilleur résultat dans le canton. De Cazenove recueille 34% des suffrages seulement mais obtient 81,5 % à La Chapelle-sur-Erdre, 72% à Orvault, 71% à Sautron.

L'année suivante le président de la République, Mac Mahon, dissout la Chambre des députés trop républicaine à son goût en espérant que les électeurs lui renverront une majorité monarchiste. Aux élections législatives d'octobre 1877 c'est donc l'avenir de la République qui est en jeu. Elle triomphe au niveau national mais à Treillières son candidat, E. Vincent, n'obtient que 5% des voix. E. Gaudin conforte son résultat de l'année précédente (73%) et le candidat monarchiste, de Cazenove, tombe à 21%.

Les républicains triomphent dans le pays en 1881 mais à Treillières ils n'obtiennent que 4% des suffrages quand le bonapartiste Gaudin, sans concurrent monarchiste, fait le plein des voix conservatrices : 96%.

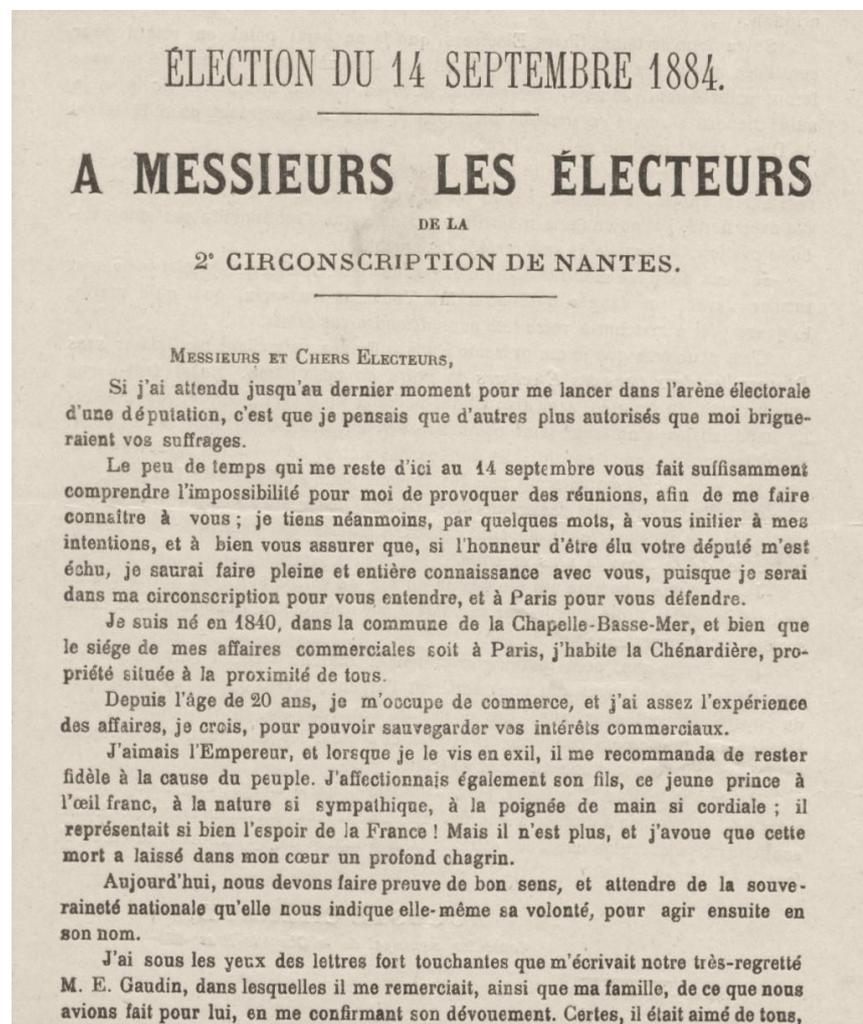
Ces résultats semblent montrer un lien très fort entre les Treilliérains et les partisans de l'Empire. Cependant, durant la même période, aux élections cantonales qui opposent habituellement le maire bonapartiste de Sucé aux maires légitimistes tantôt d'Orvault, tantôt de Grandchamps, les résultats des deux camps sont assez équilibrés bien que toujours favorables au bonapartiste. On vote pour des idées mais aussi pour des hommes et E. Gaudin a su se constituer sur la commune une clientèle électorale qui dépasse le cercle des seuls bonapartistes convaincus. Les élections partielles de septembre 1884 organisées pour remplacer E. Gaudin décédé en sont la preuve.

Au maire de Grandchamps, le légitimiste de Cazenove, les bonapartistes opposent Auguste Chenard conseiller municipal et ancien maire de La Chapelle-Basse-Mer qui se présente comme l'héritier de Gaudin. Dans sa profession de foi, après avoir évoqué sa passion pour Napoléon III : « *J'aimais l'Empereur et lorsque je le vis en exil il me recommanda de rester fidèle à la cause du peuple* », il décline les thèmes habituels du bonapartisme :

- L'autorité : « *Il faut de l'ordre* » ;
- Le rassemblement : « *Je n'appartiens ni à la droite, ni à la gauche, je suis démocrate libéral sans licence... aussi faut-il que tous les amis du progrès... libéraux...républicains ou impérialistes s'unissent* » ;
- La relation directe entre l' élu et le peuple : « *Je suis pour le suffrage universel de la façon la plus étendue* » ;
- Le conservatisme : « *En combattant les royalistes je ne combats point le clergé... aussi soutiendrai-je énergiquement la religion et ses ministres qui forment le cœur et font les hommes..* ».

C'est par cette dernière phrase qu'il a choisi de terminer sa profession de foi car depuis les Lois Ferry de 1881, la question de la laïcisation de l'Etat et de l'Ecole est au cœur de la politique nationale mais aussi locale puisqu'au village cela touche le curé, l'instituteur, les enfants, le budget municipal.

Sur le thème de la religion menacée par la République, le bonapartiste a le handicap du souvenir des relations tumultueuses entre Napoléon III, le pape et l'Eglise de France. De plus son opposant royaliste, soutenu localement par le curé Ménoret, peut exhiber un brevet de catholique méritant signé de la main du pape. Au soir des élections, pour la première fois, un légitimiste l'emporte à Treillières, avec 79% des voix. Chenard n'a pu mobiliser que les bonapartistes convaincus. Ceux que Gaudin rassemblait sur son nom, plus que sur son étiquette politique, se sont abstenus (le taux d'abstention augmente de 9% entre 1881 et 1884) ou ont rejoint le camp monarchiste.



**Profession de foi de A. Chenard
candidat bonapartiste en 1884
(Archives départementales)**

et tous déplorent cette fin prématurée ; il a déployé, nul ne peut le contester, tous ses efforts pour mener à bien ce qui pouvait avoir trait aux intérêts de sa circonscription.

Soyez donc certains, Chers Electeurs, que je ne serai point en retard pour continuer les travaux qu'il a commencés, et que mon zèle et mon activité ne vous feront point défaut. Je suis, comme vous le voyez, élevé à une bonne école, et je suis disposé à suivre en tout les principes de mes maîtres, tout en m'inspirant de Dieu, sans lequel on ne peut rien.

J'étais maire de la Chapelle-Basse-Mer avant 1870. Mes concitoyens m'ont tout récemment appelé de nouveau à faire partie de leur Conseil municipal; et, je le dis avec fierté, j'ai obtenu une majorité imposante qui s'est traduite par une véritable ovation, à laquelle je suis resté bien sensible.

Je veux donc me montrer digne d'eux et de vous. Sachez que je n'ai jamais eu reculer devant un danger quel qu'il fût. Vous me trouverez, quoi qu'il arrive, toujours prêt à marcher à votre tête pour défendre vos droits.

C'est pour cela que je me présente à vos suffrages, ne voulant pas laisser *sans Drapeau les deux tiers des Electeurs* de notre circonscription. Aussi faut-il que tous les amis du progrès, sans distinction, libéraux de toutes nuances, républicains ou impérialistes, s'unissent pour combattre nos adversaires; si nous les laissons, par notre incurie, nous envahir, ils domineront notre département au scrutin de liste prochain, et ils emploieront tous les moyens pour atteindre leur but.

Au résumé, je suis *démocrate libéral sans licence*. Je n'appartiens ni à la droite, ni à la gauche; je ne dépends d'aucune coterie; je suis pour le *suffrage universel de la façon la plus étendue*.

Je veux que l'homme qui se fait un devoir de verser son sang sur le champ de bataille, ait le droit d'exprimer sa volonté par son vote, à *quelque classe de la société qu'il appartienne*.

Je prétends que, pour qu'un gouvernement marche bien, il faut de l'ordre, des affaires, des échanges qui nous amènent l'argent; il faut que les représentants ne s'occupent sans cesse des questions économiques, industrielles et agricoles, et ce qui concerne les impôts et surtout les contributions indirectes sera pour nous l'objet d'une attention spéciale.

En combattant les Royalistes, je ne combats point le clergé; car, indépendamment de l'instruction à donner à nos enfants, l'éducation est indispensable. Aussi soutiendrai-je énergiquement la religion et ses ministres, qui forment le cœur et font les hommes.

AUGUSTE CHÉNARD,

Conseiller municipal de la Chapelle-Basse-Mer.

Nantes. — Imp. de l'UNION BRETONNE.

Pour ces électeurs indécis les élections législatives de 1885 allaient brouiller un peu plus le jeu politique. On en revient au scrutin de liste départemental. Le camp conservateur y voit l'occasion de faire barrage aux républicains des grandes villes. Les légitimistes sont orphelins : leur prétendant au trône, le comte de Chambord (fils de la duchesse de Berry) est mort en 1883 ; il ne sera jamais Henri V. Espoir brisé, les légitimistes rejoignent leurs cousins ennemis orléanistes sous la bannière monarchiste. Pour faire bonne mesure, ils accueillent sur leur liste, en Loire-Inférieure, trois bonapartistes dont Gabriel Gaudin, le fils d'Emile, qui y côtoie E. de Cazenove l'ancien adversaire de son père. A Treillières cette liste conservatrice obtient 91% des voix contre 8% à la liste républicaine (32 voix) et 2% à Chenard bonapartiste non-rallié.

On comprend mieux maintenant les propos d'E. Blourde qualifiant les Treilliérains de bonapartistes et de légitimistes en 1881, puis parlant 6 ans plus tard d'une commune « *essentiellement religieuse et monarchiste* ».

Les résultats des élections cantonales de 1883, 1889, 1895 à première vue confirment le constat d'E. Blourde. De Cazenove seul candidat à chaque fois obtient 100% des voix, mais à y regarder de plus près on observe qu'il rassemble le même nombre de suffrages (en chiffres bruts) qu'aux législatives les plus proches. Seuls ses partisans se sont déplacés ; les bonapartistes ne sont pas venus voter faute d'un candidat de leur camp. E. Blourde avait raison... avec 20 ans d'avance. Le bonapartisme n'est pas encore mort en 1885 même si son espérance de vie est désormais limitée.

Le scrutin uninominal étant rétabli pour les législatives de 1889, Gabriel Gaudin y défend les couleurs bonapartistes face à de Cazenove qui, alors que la République est encore convalescente de la crise provoquée par le général Boulanger, mène une campagne antirépublicaine, nationaliste et cléricale. Dans sa profession de foi il écrit : « *Je suis un adversaire de la République, je suis son adversaire déclaré... Je la combattrai en royaliste, en catholique...* ». Il évoque ensuite son amour du drapeau (lequel ? tricolore ou l'étendard du Sacré-Cœur comme en 1870 ?), de « *l'armée qui représente la grandeur et l'existence même de la Patrie* » ; puis il se pose en défenseur de la religion, de « *l'agriculture... grande école de moralité et de patriotisme* » et de « *l'enseignement primaire que je veux libre* ».

De Cazenove l'emporte de justesse à Treillières (51%) devant Gaudin (49%) qui réalise son deuxième meilleur résultat du canton après Sucé (65%) toujours fidèle au bonapartisme.

Les deux hommes se retrouvent à nouveau face à face aux élections législatives de 1893. Comme en 1889 les républicains ont déserté la campagne. En ces temps de laïcisation de la société et de l'Etat pour convaincre les électeurs de ces terres catholiques chacun s'asperge d'eau bénite. En février 1892, le Pape Léon XIII a appelé les catholiques français au « ralliement » à la République : ils doivent « *accepter la Constitution pour changer la législation* ». La plupart des monarchistes refusent de suivre la consigne pontificale, en particulier de Cazenove qui exècre la République. Gabriel Gaudin croit bon de faire savoir, par affiche, que « *Mr Gaudin est plus catholique que Mr de Cazenove puisqu'il obéit à la doctrine du saint Père* » en se ralliant à la République.

Dans cette course au clocher les bonapartistes treilliérais y perdirent un peu leur latin. Gabriel Gaudin ne recueille que 29% des suffrages. Par rapport à 1889 il a perdu 95 électeurs : une 60^e ont rejoint de Cazenove et les autres se sont abstenus.

Après cet échec, Gabriel Gaudin abandonne la vie politique et les bonapartistes de Treillières se retrouvent sans porte-parole. Lors des élections partielles de 1896 pour remplacer de Cazenove décédé il n'y a qu'un seul candidat : Henri Le Loup de La Biliais, légitimiste, ancien député, conseiller général et maire de Machecoul. Bien sûr il obtient 100% des voix à Treillières mais l'abstention atteint le taux record de 46,2%. Les bonapartistes ont boudé les urnes plutôt que de soutenir le candidat monarchiste qui, avec 271 voix, ne fait pas mieux que de Cazenove en 1893 (275 voix).

La permanence du vote bonapartiste à Treillières pendant toute la deuxième moitié du 19^e siècle, sans être un phénomène exceptionnel (on retrouve la même chose dans le vignoble nantais et dans quelques autres communes du département dont la voisine, Sucé) distingue la commune dans le tableau d'une France de l'Ouest plutôt monarchiste.

Pour l'expliquer on a déjà évoqué l'image positive laissée par le Second Empire dans la population et dont ont pu bénéficier les candidats bonapartistes. Ceux-ci pour s'imposer dans le camp conservateur, ont surtout profité de l'absence d'une aristocratie royaliste durablement implantée dans la commune et capable d'influencer l'opinion. Les châtelains légitimistes de Treillières ne furent que de passage et les autres grands propriétaires, bourgeois de la ville, se désintéressèrent pour la plupart des affaires locales jusqu'à l'arrivée de Doré-Graslin. Face à ce vide les villageois se sont donné des leaders issus de leurs rangs, esprits assez jaloux de leur autonomie pour ne pas s'inféoder à un notable, fût-il aristocrate ou

curé. C'est au moment où ces villageois commencent à douter d'eux-mêmes, confiant le pouvoir local à des Messieurs venus de la ville et que l'arrivée de la religion au premier plan des thématiques électorales les rapproche de l'Eglise, que le vote bonapartiste commence à faiblir. Hasard de l'Histoire, la disparition de Jean-Marie Vincent, dernier représentant d'une famille emblématique de cet esprit villageois, coïncide avec l'extinction du vote bonapartiste.

Tout au long du 19^e siècle les Treilliérains n'ont accordé que des miettes aux candidats de la République réservant leurs suffrages aux conservateurs qu'ils soient bonapartistes ou légitimistes. Maintenant que le camp monarchiste s'est imposé sur la commune que vont faire, lors des prochaines échéances électorales, les bonapartistes encore nombreux privés de candidats ? Vont-ils rester dans le camp conservateur en rejoignant les monarchistes ou vont-ils rallier la République ?

AUX ÉLECTEURS

DE LA

3^e CIRCONSCRIPTION DE NANTES

Messieurs les Électeurs.

Je viens solliciter le renouvellement du mandat que depuis neuf ans vous m'avez déjà confié à trois reprises consécutives; tant au scrutin d'arrondissement qu'au scrutin de liste.

Nous sommes donc de vieilles connaissances, et je crois pouvoir ajouter, pour beaucoup d'entre vous, du moins, de vieux amis.

C'est sur mes actes publics que vous avez à vous prononcer et non pas sur de simples et toujours faciles déclarations.

Je me bornerai à vous dire que je n'ai pas changé.

Je reste fidèle à toutes mes convictions religieuses et politiques, que mes adversaires eux-mêmes — dont je tiens à garder l'estime — s'étonneraient de me voir renier aujourd'hui.

Mais je n'attends la réalisation de mes espérances que du consentement national loyalement exprimé. J'ai suffisamment prouvé en toutes circonstances que je ne me prêterais jamais à des aventures compromettantes pour la prospérité et le repos du pays.

Vous me trouverez toujours prêt à m'unir aux bons citoyens de tous les partis pour la défense des intérêts moraux et matériels, qui tiennent une si grande place dans vos justes préoccupations :

La réforme de nos lois scolaires et militaires dans un sens plus respectueux des droits de l'Eglise qui les a solennellement condamnées, de la liberté des pères de famille qu'elles méconnaissent, des intérêts du contribuable qu'elles sacrifient ;

Notre agriculture que j'ai contribué à défendre contre la concurrence de la production étrangère et, aussi, contre certaines exigences de la loi du recrutement, dont quelques-unes des dispositions les plus rigoureuses ont été modifiées sur mon initiative ;

Nos voies de communication et, tout particulièrement, nos chemins de fer départementaux dont quelques-uns de nos cantons les plus productifs et les plus imposés sont encore injustement dépourvus ;

La protection de nos vignes contre le phylloxéra qui a déjà causé tant de ravages matériels, et compromis sur certains points, entre propriétaires et complanteurs, une union désirée de tous et qu'il est de l'intérêt commun de rétablir dans son ancienne et bienfaisante cordialité ;

Toutes les mesures équitables et pratiques, tendant à améliorer la condition des ouvriers de la ville et de la campagne ;

Notre vaillante armée, indispensable garantie de l'ordre à l'intérieur comme de la paix avec l'étranger, et dont personne ne salue avec plus de respect que moi le drapeau sous lequel j'ai eu l'honneur de servir avec beaucoup d'entre vous, comme soldat volontaire de 70 ;

En toute chose et par-dessus tout, l'honnêteté et l'économie dont les déplorables scandales de Panama ont démontré l'indispensable nécessité dans la politique comme dans la vie privée, et qui constituent le premier devoir d'un gouvernement ;

Pendant les loisirs que me laisse l'exercice de mon mandat, j'habite sans cesse au milieu de vous, à Nantes, au centre même de cette vaste circonscription qui exige d'un député soucieux des devoirs de sa charge un dévouement sans limite et un travail assidu. Comme par le passé, vous trouverez toujours auprès de moi un accueil empressé et affectueux. Je n'ai jamais refusé et je ne refuserai jamais de rendre service à un honnête homme, quelles que puissent être sa situation sociale et ses opinions politiques.

Chrétien et patriote avant tout, je n'ai pas à craindre qu'aucun homme de bonne foi puisse mettre en doute mon dévouement à la religion et à la patrie.

Et maintenant, mes chers Electeurs, que je vous ai parlé en toute franchise et en toute affection, j'attends votre décision en toute confiance.

E. de CAZENOVE.

Député et Conseiller général de la Loire-Inférieure.

Béliez-vous des affiches de la dernière heure, qui, lors des Elections de 1889, ont jeté le trouble dans de nombreux esprits. Produites trop tard pour pouvoir les réfuter, elles ne pourraient être qu'un piège tendu à votre bonne foi.

E. C.

Elections législatives de 1893 : affiche de E. de Cazenove candidat monarchiste « chrétien et patriote avant tout ». (Archives départementales)

Elections Législatives du 20 Août 1893

UNE RÉPONSE NÉCESSAIRE

M. Gaudin **est plus Catholique** que M. de Cazenove, puisqu'il obéit à la doctrine du Saint Père, confirmée dans sa dernière lettre adressée à Monseigneur Lecot, archevêque de Bordeaux.

M. Gaudin est donc PLUS RESPECTUEUX QUE SON CONCURRENT des volontés du CHEF DE L'ÉGLISE.

M. Gaudin **N'EST PAS** le candidat des **Francs-Maçons**, il est celui des Libéraux, de tous les partisans du Drapeau tricolore.

Un Jugement, dont les conclusions **illusoires** n'ont pas encore reçu le caractère définitif **de la chose jugée**, a été affiché par les soins de M. de Cazenove.

Une **autre action judiciaire**, intentée par M. Gaudin, actionnaire du *Patriote Breton et Vendéen*, apprendra **de quel côté EST LE DROIT ET LA JUSTICE.**

Gabriel GAUDIN

Vu : le Candidat, Gabriel GAUDIN. Nantes, Imprimerie du Commerce.

Elections législatives de 1893 : affiche très polémique de G. Gaudin, bonapartiste et catholique « rallié » à la République selon les vœux du Pape. (Archives départementales)

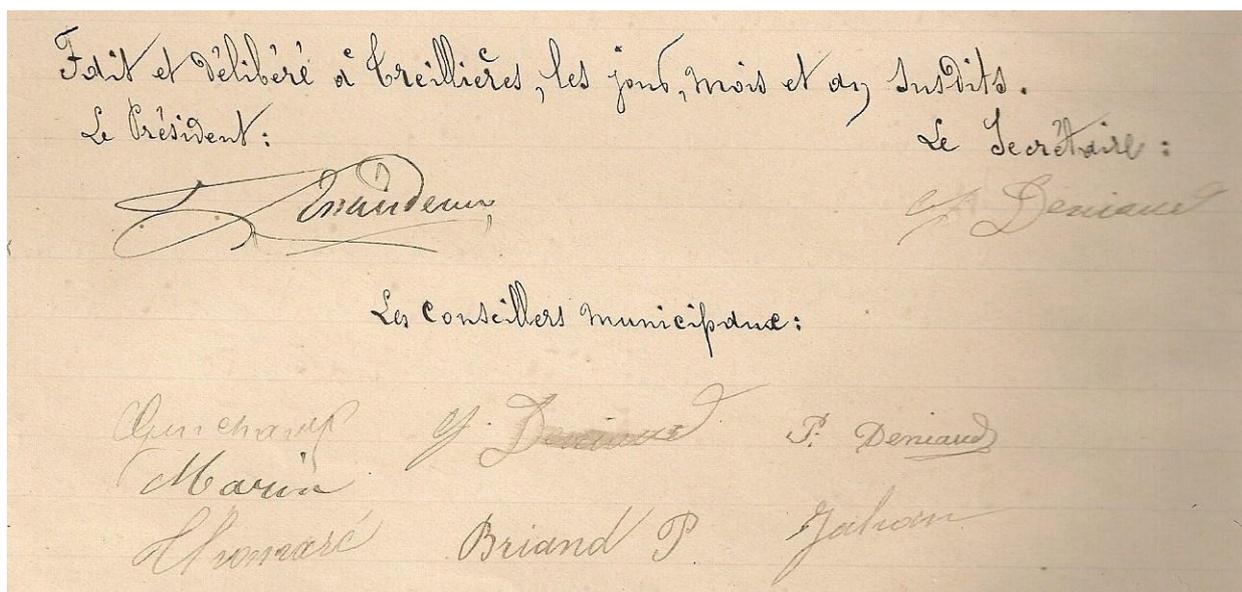
Jean Enaudeau : 1890 – 1904

Le 9 février 1890 Jean Enaudeau devient maire de Treillières. On se souvient qu'il avait été nommé par le préfet président de la commission municipale en 1870. Ensuite il s'était présenté aux élections municipales de 1871 mais n'avait pas été élu. Il avait eu plus de chance en 1874 et depuis cette date il siégeait au conseil municipal.

Jean Enaudeau est né en 1822 à La Chapelle-Basse-Mer dans une famille de laboureurs. Devenu marinier de Loire il fait un heureux mariage en 1854 avec une jeune veuve fortunée ce qui lui permet de se lancer dans le commerce ; il choisit celui des engrais, florissant à l'époque. Il achète des terres sur Treillières et construit à Gesvres une maison qui

lui sert de magasin. Il avait fréquenté les milieux républicains de Nantes dans sa jeunesse ce qui explique peut-être qu'en 1870 Guépin devenu préfet (et qui fut quelque temps producteur d'engrais) le nomme à la tête de la commission municipale de Treillières. Pour se faire accepter dans la commune il dut remiser ses opinions républicaines. En 1887 E. Blourde dit de lui : « *Il semble n'avoir aucun parti à Treillières mais on le soupçonne d'être républicain à Nantes* ».

Le nouveau maire, chevalier du mérite agricole, habite à Nantes, route de Rennes, et chaque fois qu'il vient à Treillières son paletot républicain s'effiloche le long du chemin et il se retrouve en gilet blanc devant son conseil municipal conservateur bon teint. La première année de son mandat il peut compter sur le soutien de l'adjoint et secrétaire de mairie J-M. Vincent qui gère la commune au jour le jour et pallie les absences du maire occupé à ses affaires.



J. Enaudeau maire (Archives municipales)

La mort de J-M. Vincent en janvier 1891 bouleverse la commune et prive la vie municipale d'un rouage devenu indispensable avec le temps (39 ans adjoint). On pense à son fils Rogatien pour lui succéder à la place d'adjoint mais il n'a pas 25 ans. On attendra donc qu'il ait l'âge requis pour organiser une élection partielle et le faire entrer au conseil municipal (en juillet 1897). A Treillières, quand il s'agit des Vincent, l'histoire municipale bégaie. Dans l'immédiat le jeune homme accepte d'occuper les fonctions de secrétaire de mairie. Mais Rogatien Vincent n'a ni la sagesse, ni l'éducation de ses pères. Trop occupé à son auberge il délaisse la tenue des registres municipaux. Dès 1891 le secrétariat de mairie sombre dans l'incurie : certaines séances du conseil municipal ne sont l'objet d'aucun procès-verbal ou de comptes rendus incomplets et non signés par le maire et les conseillers, voire notés sur des feuilles volantes collées tant bien que mal dans le premier registre venu. L'historien qui s'intéresse à l'action municipale de cette époque retrouve des procès-verbaux du conseil tantôt dans le registre réservé à cet effet, tantôt dans celui du bureau de bienfaisance, tantôt dans celui du comité de l'instruction primaire et parfois... nulle part. Du 1^{er} août 1897 au 10 novembre 1901 nous n'avons aucun compte-rendu des séances du conseil municipal de Treillières.

Ce laisser-aller de l'administration municipale explique-t-il le découragement de J. Enaudeau ? En avril 1893 il présente sa démission au préfet mais celui-ci la refuse craignant peut-être de voir à la tête de la municipalité un maire moins favorable à la République : « *Je*

vous serais reconnaissant de revenir sur votre détermination et de continuer à rendre à cette commune les services dévoués que j'apprécie hautement » (23 avril 1893).

En 1901, J. Enaudeau décide de remettre de l'ordre dans sa mairie suscitant sans doute bien des débats, bien des rancœurs que nous ne pouvons apprécier faute de documents. En septembre 1901, la mairie quitte l'auberge de Rogatien Vincent à Gesvres pour s'éparpiller dans les pièces disponibles de l'école : les archives dans une chambre d'instituteur de l'école des garçons ; le cabinet du maire et le bureau du secrétaire de mairie entre la salle à manger et la cuisine de l'institutrice de l'école des filles. Malgré tout, la dignité municipale s'accorde mieux à l'inconfort de l'école de la République qu'à la promiscuité d'une auberge de grand chemin... en attendant mieux ! Par commodité et par raison, l'occupant des lieux, Mr Bourgeois l'instituteur, prend en charge le secrétariat de la mairie. Aussitôt les registres municipaux retrouvent une tenue et une présentation irréprochables.

L'auberge des Vincent qui avait déjà perdu depuis un certain temps le relais de Poste va pâtir du transfert de la mairie à l'école. A partir de cet instant le bourg récupère petit à petit aux dépens de Gesvres ses attributions de chef-lieu : après la mairie, la cabine téléphonique, le bureau de poste, le bureau de tabac... Se sentant désavoué Rogatien Vincent devient conseiller municipal d'opposition.



« Ménard débitant » (vers 1900) ; le Bureau de tabac quitte Gesvres pour venir s'installer au bourg

Au début de son mandat J. Enaudeau participe quelquefois au conseil de fabrique puis n'y apparaît plus quand le curé Ménoret entreprend de reconstruire l'église paroissiale (1891 – 1895). En ces temps de laïcisation de l'Etat, où le combat pour la religion revient au premier plan des préoccupations politiques dans l'Ouest, le curé embrouillé dans ses budgets qui défie l'honnêteté ne sollicite aucune subvention de la municipalité de peur qu'elle ne mette le nez dans sa comptabilité. A défaut d'aider la construction de l'église paroissiale, le maire obtient de son conseil, en 1894, de verser 20 francs à la ville de Lyon pour ériger un monument à la mémoire du président de la République, Marie-François Sadi Carnot, assassiné par l'anarchiste Caserio en 1887. Le légitimiste curé Ménoret dut apprécier !

Les nombreuses lacunes des registres municipaux ne nous permettent pas un aperçu complet de l'administration de J. Enaudeau. En dehors du transfert de la mairie à l'école il n'eut guère l'occasion d'innover. Il se contenta d'entretenir ce qui existait (chemins, école, foires...) ou d'accompagner les nouveautés imposées par des décideurs extérieurs comme l'arrivée du chemin de fer sur la commune.

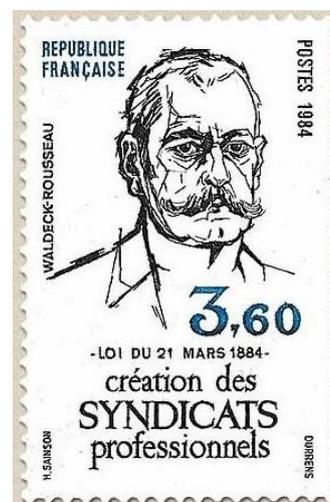
L'inauguration du chemin de fer de Nantes à Blain, en 1901 serait un événement d'une remarquable banalité, à une époque où l'on pose un peu partout des rails sur la prairie, si le contexte n'en faisait un excellent révélateur de la situation politique du moment

Le dimanche 25 août 1901 à la gare de Nantes-État, le cortège des officiels s'apprête à monter dans le train inaugural. Il est 8 h 30, dehors l'orage gronde ; il pleut sur Nantes. Le journaliste du « Populaire » chargé de couvrir l'événement fait des mots : « *inauguration en grande pompe* » note-t-il, avant de rajouter : « *La nouvelle ligne est suffisamment arrosée pour qu'on lui prédise un bon rapport* ». Son collègue de « L'Espérance du peuple » estime lui, avec un sourire narquois, que la fête est gâchée. Ils ne sont que deux journalistes à rendre compte de l'inauguration. Le grand quotidien local « Le Phare » n'en dit mot. A l'inverse, son concurrent « Le Populaire », de tendance radicale, anticléricale et ardent soutien du gouvernement « de défense républicaine » a choisi de faire un récit détaillé de l'inauguration : personnalités, déclarations, décorations des gares, menu, météo... Le journal monarchiste « L'Espérance du peuple » ne retient du voyage qu'une impression d'ensemble, oublie les cérémonies qui se déroulent dans les villages traversés se contentant des festivités à Blain. Deux journaux, deux tendances politiques totalement opposées, deux visions déformées d'une inauguration très politisée de 30 km de voie ferrée.

Le train spécial composé de cinq voitures de première classe part traînant derrière lui des personnalités de seconde classe. Au Pays nantais on avait annoncé (rêvé ?) que le train inaugural transporterait l'enfant du pays : Pierre Waldeck-Rousseau. Mais le chef du gouvernement s'est désisté : le travail ? Les vacances ? Dans son allocution, tout à l'heure, le maire de Fay regrettera son absence : « *Depuis longtemps, nous attendions cet heureux jour, car ce tronçon de Nantes à Blain ne peut qu'activer le commerce de cette région jusqu'alors déshéritée à tous les points de vue. Mais à notre joie d'aujourd'hui se mêle un véritable regret de ne pas voir celui que nous considérons tous ici et avec un légitime orgueil comme un enfant du pays, M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres* ».

Pierre Waldeck-Rousseau est né à Nantes en 1846. Il est le fils de René Waldeck-Rousseau (1809 – 1882) un avocat qui fut à deux reprises maire de Nantes. En 1863, René a acheté un domaine à Vilhouin, sur la commune de Bouvron, à mi-chemin entre le bourg de Bouvron et celui de Fay. Il y a fait construire un château où la famille passe les beaux jours. Après leurs études à L'Externat des Enfants-Nantais, ses deux fils Pierre et Louis choisissent des voies différentes. Pierre s'oriente vers le barreau et la politique. Louis, bien qu'aussi brillant orateur que son frère, choisit de mettre en valeur le domaine de Vilhouin en s'y livrant à une agriculture novatrice. Il fonde avec Bizeul le comice agricole du canton de Blain, devient maire de Bouvron et juge de paix du canton.

Timbre de 1984 à l'occasion du centenaire de la Loi Waldeck-Rousseau autorisant la création des syndicats.





Le château de Vilhouin qui sera détruit lors des combats de la Poche de Saint-Nazaire en 1945

Louis a un fils, René qui opte pour la carrière politique devenant, en 1899, le chef de cabinet de son oncle Pierre, président du Conseil. Il vient d'épouser Elisabeth Tardieu la sœur d'André Tardieu secrétaire de Pierre Waldeck-Rousseau et promis à un brillant avenir ministériel. Chez les Waldeck on gouverne en famille. En juillet 1901, un mois avant l'inauguration de la ligne Nantes-Blain, Waldeck-Rousseau a fait voter une loi sur les associations restée célèbre sous le nom de « Loi de 1901 ». Elle est perçue alors, par les cléricaux, comme une arme brandie contre eux, ce qui contribue à exaspérer les tensions entre les républicains et leurs adversaires.

Le maire de Fay regrettera, outre l'absence de Pierre Waldeck-Rousseau, celle du ministre des Transports, Baudin. Celui-ci, un radical, a trouvé que cette petite ligne ne menait pas assez grand train pour qu'il se déplaçât. Il fait déclarer à son représentant le jour de l'inauguration : « *Ce n'est pas, croyez-le bien, que je veuille méconnaître l'importance de ce chemin de fer, les lignes d'intérêt local sont toujours des plus utiles* » ; mais deux lignes après, s'adressant aux élus locaux, il évoque avec condescendance : « *votre petit chemin de fer* ».

En ce mois d'août, où l'été assèche les ministères, on a fini par trouver un conseiller d'Etat de faction. Il s'agit de M. Pérouse, directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics. C'est lui qui, assisté d'un ingénieur en chef du ministère des Travaux publics et d'un ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est désigné pour représenter le gouvernement dans le cortège inaugural en compagnie du préfet de la Loire-inférieure, Hélitas, un ardent républicain qui s'est mis à dos le conseil général, dominé par l'aristocratie terrienne, et qui passe pour le diable incarné auprès des cléricaux. Le sous-préfet de Saint-Nazaire est aussi du voyage avec bien sûr le président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest, M. Gay.

Pour donner un peu de lustre au cortège inaugural, faute de ministre, on avait pensé y joindre le neveu et chef de cabinet du premier d'entre eux : René Waldeck-Rousseau. Mais deux jours avant l'inauguration il s'est désisté : « *Retenu que je suis à Paris par le règlement des préparatifs du voyage de l'Empereur de Russie en France* » (télégramme au préfet). Certes, le tsar Nicolas II, doit venir en France, mais du 18 au 21 septembre 1901 ; rien ne presse. Il a aussi écrit au maire de Blain, M. Pouplard, qui lors du banquet inaugural ce midi, après avoir lu le mot d'excuse du jeune Waldeck, regrettera publiquement l'absence des

ministres annoncés : « *Par leur présence et leurs éloquentes paroles, ils auraient réconforté ceux qui combattent ici le bon combat, souvent sans trop d'espoir de réussir contre la réaction si forte encore dans notre contrée ; ils auraient encouragé les faibles et prouvé que la République ne craignait plus ses adversaires, consciente qu'elle est désormais de son droit et de sa force. Nous comprenons néanmoins le repos qu'ils prennent en ce moment et qu'ils ont si légitimement gagné* ». Touchant appel au secours d'un républicain, un Bleu, cerné par un océan de Blancs. « *Pas de ministres, de simples doublures* » ricane le journaliste de « L'Espérance du peuple ». Pauvres campagnes nantaises, si lointaines pour les ministres de la République mais si proches des châteaux de l'aristocratie terrienne et conservatrice. Aujourd'hui, le train s'y aventure comme en terre de missions. Laissons la parole au journaliste du « Populaire » :

« *Nous sommes sur l'ancienne ligne de Châteaubriant jusqu'à la première station à La Chapelle-sur-Erdre. On n'a pas fait grand frais à La Chapelle-sur-Erdre, pas un drapeau et quelques curieux seulement. Il ne faut pas s'en étonner autrement ; la municipalité est royaliste ici, et le passage d'un représentant du gouvernement républicain a suffi pour la mettre dans tous ses états. La ligne de chemin de fer pourtant n'a pas de couleur politique, les disques sont blancs et rouges et La Chapelle bénéficiera du nouveau tronçon autant que les autres communes.*

Plusieurs républicains ont tenu cependant à venir saluer au passage le délégué du Ministre : MM. Richard, juge de paix ; Rozier, délégué cantonal ; Garnier, instituteur ; le receveur d'enregistrement. Très aimable, M. Pérouse descend pour saluer ces messieurs, mais aucun d'eux n'a préparé le laïus qu'on pouvait prévoir. Et c'est le conseiller d'Etat qui leur adresse le premier la parole et qui leur dit finement : Eh bien, vous êtes venus voir passer le train d'inauguration. Oui, monsieur, répond quelqu'un, et c'est fini. Un nouveau voyageur prend place dans le train, M. Poisson, ingénieur des Ponts et Chaussées de Saint-Nazaire, puis nous repartons. Nous sommes cette fois sur la ligne neuve, nous entrons ainsi en pays foncièrement, sincèrement républicain ; les réceptions vont changer ».

Ce pays « *foncièrement, sincèrement républicain* » dont parle le journaliste du « Populaire » c'est Treillières. Ce matin, il a trempé sa plume dans de l'encre résolument républicaine. Encre sympathique pour ses lecteurs habituels, qui convient à la propagande mais ne résiste pas au révélateur de l'Histoire.

On l'a vu, depuis 1848 et l'institution du suffrage universel pour les hommes, les Treilliérains n'ont accordé que des miettes aux candidats de la République lors des élections législatives ou cantonales, réservant leurs suffrages aux conservateurs, qu'ils soient bonapartistes ou monarchistes. Le 12 mai 1898 les électeurs sont appelés aux urnes pour élire les députés. Depuis le « J'accuse » d'Emile Zola paru dans le journal L'Aurore en janvier, l'affaire Dreyfus agite la vie politique nationale et nantaise. Dans la 3^e circonscription de Loire-Inférieure les Treilliérains ont le choix entre : le député sortant, Henri Le Loup de La Biliais qui se présente comme « *Catholique... Français avant tout...* », condamne la « *minorité juive et cosmopolite* » proclame enfin: « *La France aux Français !* » ; et un républicain très modéré Louis Dubochet, négociant à Nantes, vice-président de la chambre de commerce, juge au tribunal de commerce, conseiller général du canton du Loroux-Bottreau qui se présente comme un homme d'action défendant le viticulteur, le laboureur, le commerçant et un adepte du protectionnisme. Il est si modéré que le mot « République » n'apparaît pas dans sa profession de foi où il tient à préciser que « *Nos sentiments religieux sont les mêmes ; je saurai les faire respecter et les défendre* ».⁹

⁹ Louis Dubochet sera élu député avec 51% des voix.

Élections Législatives du 8 Mai 1898

TROISIÈME CIRCONSCRIPTION DE NANTES

ÉLECTEURS!

Je viens solliciter vos suffrages pour l'élection législative du 8 Mai.
Mon programme est, avant tout, un PROGRAMME D'AFFAIRES.
 C'est une protestation contre l'état de choses dont nous souffrons depuis des années.
 Notre arrondissement, représenté par des hommes de parti, n'a pu que ce qu'on ne pouvait pas lui refuser et vous avez été les premières victimes de l'opposition STÉRILE de vos députés.

Au point de vue religieux, ils n'ont rien empêché!
 Au point de vue matériel, ils n'ont rien obtenu!
**Voulez-vous persévérer dans cette voie néfaste ou voulez-vous voter enfin pour vous-mêmes?
 LE MOMENT EST VENU DE VOUS DÉCIDER.**

Comme politique, je veux le maintien de la forme du Gouvernement. Je veux l'ORDRE, la LIBERTÉ, le PROGRES.
 Nos sentiments religieux sont les mêmes; JE SAURAI LES DÉFENDRE ET LES FAIRE RESPECTER.

Au point de vue des affaires, je suis partisan résolu des droits protecteurs qui vous défendent contre la production étrangère, mais ces droits, tels qu'ils ont été compris par vos députés, SONT INSUFFISANTS.

Ils vous permettent de produire, mais que ferez-vous de vos récoltes, si vous n'en trouvez pas le débouché?
 L'acheteur a besoin du producteur, le producteur a besoin de l'acheteur. L'UNION de l'Agriculture et du Commerce s'impose donc dans leur intérêt commun.

Pour aider et favoriser cette entente, ma double situation de propriétaire rural et de Vice-Président de la Chambre de Commerce me permet de poursuivre, avec quelque compétence, la réforme et l'amélioration des lois agricoles; elle me permet de faire d'utiles efforts pour obtenir l'abaissement des tarifs de chemins de fer, la création de lignes maritimes de communication qui vous ouvriront des marchés actuellement fermés et où vous trouverez, pour vos produits, des prix rémunérateurs: voilà le but de mes efforts.

Dans un avenir prochain, la Loire, rendue navigable, sera une source de fortune pour notre pays.

AGRICULTEURS & COMMERÇANTS,

Au milieu des difficultés de toutes sortes dans lesquelles vous vous débattez, il est indispensable que vous ayez à la Chambre un représentant toujours sur la brèche, prêt à déjouer les manœuvres de vos concurrents et uniquement préoccupé de la défense de vos intérêts.

Regardez ce qui s'est passé au Loroux, le 4 Juillet dernier:
2,918 cultivateurs, votant sur mon nom contre le candidat royaliste, PATRONE PAR MON GOUVERNEMENT, ont amené, par leur attitude, le Gouvernement à prendre parti pour eux dans la question des vignes, et ont enlevé de vive force le vote de la loi que l'on cherchait à faire avorter en gagnant du temps.

ÉLECTEURS!

Que cet exemple vous serve, si vous voulez enfin rendre à notre arrondissement la place à laquelle il a droit.
 Il s'agit de vos intérêts les plus chers.
 Continuerez-vous de les laisser aux mains de ceux qui les ont compromis par leur opposition systématique contre le gouvernement que la France s'est donné?
 C'est à vous de répondre. **VOTRE AVENIR EST ENTRE VOS MAINS.**

LOUIS DUBOCHET
 Conseiller Général
 Vice-Président de la Chambre de Commerce

IMPRIMERIE MODERNE
 NANTES

Elections législatives de 1898 : affiche de L. Dubochet candidat républicain (très modéré) : le mot République ne figure pas sur l'affiche. (Archives départementales)

Si Louis Dubochet n'arrive pas à convaincre les conservateurs-monarchistes, dont le candidat recueille à 2 unités près le même nombre de voix qu'en 1893 et 1896, son républicanisme modéré humecté d'eau bénite lui attire les suffrages des conservateurs-bonapartistes en panne de candidat (149 voix). S'agit-il de leur part d'un premier pas vers le ralliement à la République ? Ils ont trouvé chez Dubochet un discours conservateur orienté sur les questions agricoles et reprenant une partie de la thématique habituelle du bonapartisme très éloignée de celle des républicains radicaux (laïcité, question sociale...).

Quatre ans plus tard, aux élections législatives de mai 1902 Louis Dubochet ne se représente pas. Il est remplacé comme candidat républicain par un ouvrier bordelais (un arrimeur) totalement méconnu : Dominique Labassière. Depuis les dernières élections le « bloc des gauches » (républicains modérés, radicaux, socialistes) dirigé par le nantais Waldeck-Rousseau a lancé une politique anticléricale bruyamment contestée par la droite régionale et en particulier par le nouveau candidat conservateur de la circonscription qui, à 36 ans, brigue un premier mandat de député : le marquis Jules de Dion. Associé à Bouton il vient de commencer la fabrication de voitures automobiles dans ses ateliers de Puteaux et de lancer un journal : *L'Auto*. Conseiller général du canton de Carquefou (où il possède un château) il se présente en défenseur de la religion et adversaire de la République, des Juifs et des francs-maçons.

A Treillières il recueille 100% des suffrages (356 voix). Les bonapartistes pour moitié l'ont rejoint et l'autre moitié s'est abstenue (30,9% d'abstention contre 20,7% en 1898). Même les rares républicains locaux n'ont pas soutenu le trop rouge Labassière qui laisse le marquis de Dion devenir le député le mieux élu de France (21 674 voix contre 143 à Labassière). Ces républicains qui vont à la messe le dimanche préfèrent se compter autour de leur clocher. Ils attendent pour cela les élections municipales prévues en 1904.



Le marquis de Dion (1856 – 1946)

Si Treillières n'est pas le pays « *foncièrement, sincèrement républicain* » décrit par le journaliste du « Populaire », son maire, Jean Enaudeau s'affiche comme tel...surtout à Nantes ! Ce 25 août il accueille le train inaugural dans une gare toute neuve. La commune s'est mise en frais pour recevoir les personnalités officielles : 400 francs dont 160 francs pour la décoration de la gare, 181,60 francs de frais de bouche et 57,40 francs pour les illuminations et le feu d'artifice en soirée. Écoutons le journaliste foncièrement républicain du « Populaire » conter l'inauguration de la gare de Treillières.

« Treillières s'honore d'avoir à sa tête le doyen des maires du département, M. Enaudeau, vieillard de 80 ans, républicain de vieille souche, universellement estimé et aimé.

La gare est fort joliment décorée de drapeaux tricolores placés à profusion ; les écoles qu'on aperçoit au loin sont également pavoisées.

A l'arrivée du train, M. Enaudeau s'avance, escorté de tout son conseil municipal. M. le Préfet le présente à M. Pérouse comme le doyen des maires de la Loire-Inférieure et comme l'un des plus fermes républicains de la contrée. M. Pérouse est heureux de saluer M. Enaudeau. L'honneur est pour nous, répond le maire qui présente ensuite son Conseil municipal au grand complet et que de nombreux habitants de la commune ont accompagné ; nous sommes heureux et flattés à la fois de recevoir ici le représentant d'un gouvernement que nous aimons et que nous respectons.

On passe dans la salle d'attente, où le champagne est servi. M. Bourgeois, instituteur, présente trois fillettes qui remettent à M. Pérouse, à M. le Préfet et à M. le Sous-préfet de Saint-Nazaire de magnifiques bouquets noués de rubans tricolores. On a eu l'heureuse idée de faire souhaiter la bienvenue au délégué du Ministre par l'une des fillettes, Marie Robert, qui lit le compliment suivant :

Messieurs,

Pour la première fois, des représentants du Gouvernement de la République honorent de leur visite notre petite localité. Soyez persuadés que la population tout entière dont je suis

ici l'interprète, pénétrée d'un profond sentiment de reconnaissance, gardera un long et fidèle souvenir de votre délicate attention. Je termine, Messieurs, en vous priant de vouloir bien accepter ces modestes fleurs comme gage de notre vive gratitude.

M. Pérouse, très touché, remercie l'enfant : « Vous êtes l'avenir, lui dit-il, et il m'est heureux de vous saluer, après avoir rendu hommage au passé, que représente si dignement M. le Maire ».

M. Enaudeau prend à son tour la parole et prononce une courte allocution : « Le Conseil municipal de la commune, sur mon invitation, s'est joint tout entier à moi pour souhaiter la bienvenue aux hauts dignitaires, représentants de notre gouvernement qui ont bien voulu s'arrêter dans notre petite station. A M. Pérouse, conseiller d'Etat, à M. le Préfet de la Loire-Inférieure, à M. le Président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest, à MM. les ingénieurs.

Nous avons beaucoup à vous remercier, messieurs et nous sommes très reconnaissants de l'honneur que vous avez bien voulu nous faire en mettant pied à terre pour la première fois sur le sol de notre pays. Ce sera un souvenir inoubliable pour les habitants de cette commune.

Buvons, Messieurs, à la prospérité du chemin de fer, à la santé du Président de la République, à nos ministres, au chef de notre département ».

M. Pérouse répond : « Je serai très heureux, Monsieur le Maire, de rapporter vos souhaits à M. le Président de la République. Vous voulez bien boire à notre santé, permettez-moi, à mon tour, de boire cordialement à la vôtre. Vous avez du reste, fort bien fait les choses pour nous soigner et je vous en remercie ».

« Ce que nous vous avons offert, Monsieur le Conseiller, répliqua le vieux maire, est offert de bon cœur, je vous assure, et c'est offert surtout par un vieux et sincère républicain ».

Les flûtes où mousse le champagne s'entrechoquent, puis le vénéré maire de Treillières profite de l'occasion pour remettre à M. le Directeur des Chemins de fer une pétition demandant la création d'une barrière à l'endroit où la ligne coupe la route du cimetière près de Vireloup. C'est un endroit très passager où défilent, par jour, plus de deux cents bêtes à cornes, allant à la pâture où rentrant à l'étable.

M. Pérouse examinera, dit-il, avec bienveillance, la pétition, encore qu'il soit prouvé que les accidents sont excessivement rares aux passages où il n'existe aucune barrière. M. Enaudeau remet encore à M. le conseiller d'Etat deux pétitions, l'une en faveur de l'agent-voyer de la commune en service depuis trente ans au même poste ; l'autre, en faveur du brigadier de gendarmerie.

Les vingt minutes d'arrêt sont écoulées ; on regagne le train, et notre wagon reçoit deux voyageurs de plus, M. Enaudeau et son adjoint, M. Guichard. La pluie tombe toujours ; mais à l'horizon le ciel paraît cependant se découvrir ; c'est de bon augure pour l'après-midi.

A cent mètres de la gare, M. Enaudeau nous signale le passage dangereux. De chaque côté de la voie, en effet, un véritable troupeau de vaches s'espace. La réclamation est trop bien présentée pour que satisfaction n'y soit pas donnée. M. Enaudeau aura sa barrière.

Nous filons maintenant à toute vapeur et le maire de Treillières et son adjoint nous font admirer avec une fierté légitime les champs fertiles dont le damier s'étend sur un emplacement qui n'était il y a vingt ans qu'une lande sans fin, improductive et inculte ».

Le train inaugural arrive à Vigneux vers 10 heures sous une pluie battante. La gare est assez éloignée du pays, « cependant de nombreux républicains ont tenu à venir saluer au passage les représentants du gouvernement ». (Le Populaire). Le maire, Deniaud, accompagné de son conseil municipal souhaite la bienvenue aux voyageurs sur « le territoire de la commune républicaine de Vigneux ». En retour il reçoit la médaille d'officier d'académie.



La gare de Vigneux-La Paquelais



La gare de Notre-Dame-des-Landes.

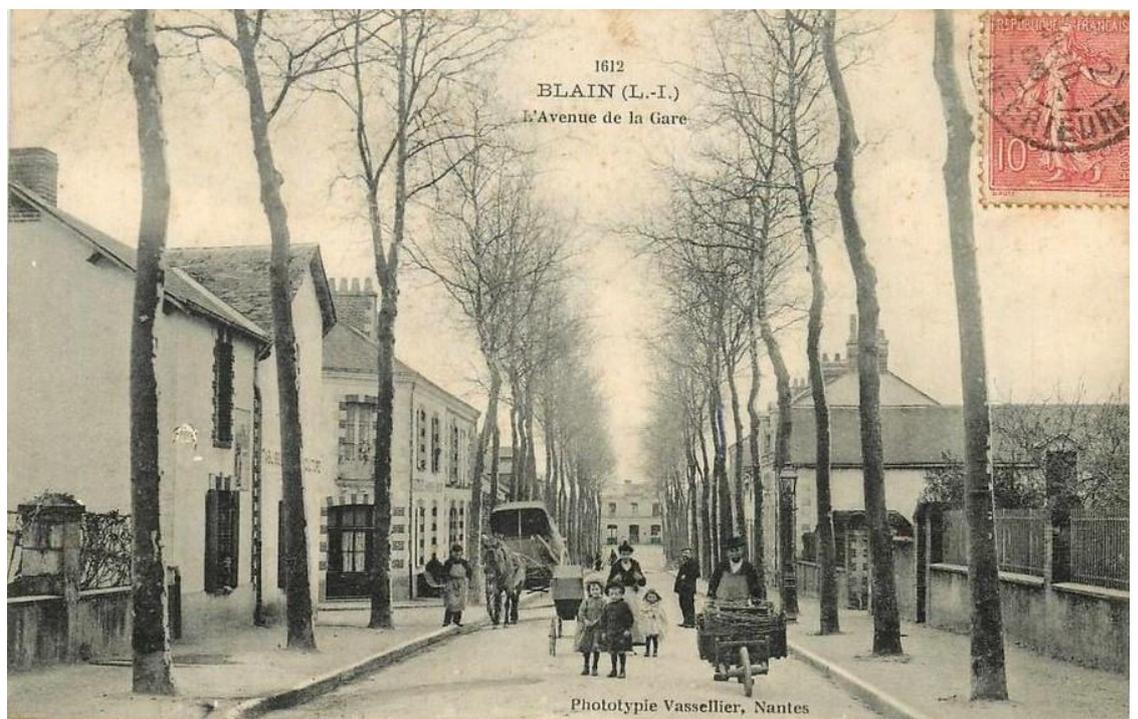
Le train reprend son chemin de traverses pour arriver à Notre-Dame-des-Landes où la prochaine visite du tsar en France a donné des idées à la municipalité : « *La décoration de la gare mérite ici une mention spéciale. Les couleurs françaises et les couleurs russes s'y allient d'une façon très pittoresque ; des guirlandes de feuilles de houx et de fleurs courent sur la façade d'une fenêtre à l'autre. La foule est nombreuse, et c'est par les cris de « Vive la république ! » qu'on accueille M. Pérouse* » (Le Populaire).

Le maire, Guillaume Legoux en fonction depuis 23 ans, prononce un discours ventant ses réalisations (routes, école...) et présente sa commune « *Une population peu fortunée et peu favorisée par la nature, mais du moins bienveillante et sympathique au gouvernement auquel elle a demandé beaucoup et demandera encore beaucoup. Le chemin de fer, j'en suis persuadé ouvrira une ère nouvelle lui permettant de s'alimenter plus facilement et en même temps d'expédier les produits de son sol plus avantageusement* ».

M. Pérouse félicite, remercie et après avoir reçu un bouquet offert par une petite fille remonte dans le train pour l'étape suivante Fay où se renouvelle le cérémonial habituel : discours du maire, réponse du délégué ministériel, remise de bouquet par une petite fille et un petit garçon (le fils du garde-champêtre).

Enfin le train inaugural arrive à Blain où « *une foule énorme se presse à l'arrivée. Devant la gare sont rangés les gendarmes et leur chef, les pompiers, la section des Vétérans des armées de terre et de mer, la Philharmonique de Redon. M. Pouplard, maire, vient recevoir M. Pérouse et tous les personnages officiels. Il est accompagné des membres du Conseil municipal et de nombreux habitants de Nantes, originaires de Blain... M. Pouplard souhaite la bienvenue au délégué du Gouvernement de défense républicaine... M. Pérouse remercie, puis il salue M. Waldeck-Rousseau, juge de paix, frère de M. le Président du Conseil, qui lui est présenté. Il passe ensuite rapidement devant les gendarmes, les pompiers et les vétérans pendant que la musique joue la Marseillaise.*

Immédiatement le cortège se forme. La Philharmonique de Redon prend la tête suivie des inaugurateurs, de la municipalité de Blain, des autorités du canton, des maires, des conseillers municipaux des localités environnantes et débouche sur l'avenue de la gare admirablement décorée. Tout d'abord une guirlande très réussie frappe l'œil : « Soyez les bienvenus ! ». Partout ce ne sont que drapeaux, trophées, écussons, guirlandes de verdure, lanternes vénitiennes et arcs de triomphe. Le cortège traverse une double haie de curieux pour se rendre à la salle du banquet. Certes, Blain a dû voir sa population décuplée, car on avait peine à se frayer un passage, tellement la foule était dense ».



Blain : l'avenue de la gare

C'est la version du journaliste républicain du « Populaire ». Celui de « L'Espérance du peuple » n'a pas vu tout a fait la même chose à travers son lorgnon monarchiste : « *Ces messieurs traversent l'avenue de la gare au milieu d'une haie de curieux complètement indifférents. Aucun cri n'est poussé, ni vive le Préfet, ni vive la République ! Personne ne salue* ».

Le banquet est servi dans un champ, sous des tentes que la pluie a inondées quelques minutes auparavant. Mais il fait beau maintenant et le soleil ne va pas tarder à boire cette eau estivale à la santé du chemin de fer. « *Il n'y a que 250 couverts, et ces bons républicains qui avaient annoncé partout qu'ils se trouveraient 5 à 600 !* » persifle le journaliste de « L'Espérance du peuple ».

Le menu se compose de plats froids : huîtres de Cancale, beurre de Blain, jambon d'York, pâté de lièvre, galantine de volaille, veau maître d'hôtel, cresson, poulets, salade, poires, gâteaux et vins blanc et rouge d'excellente qualité ; café, cognac et champagne.

Entre pâté et galantine, le préfet prend le premier la parole. Il remercie les organisateurs de la manifestation, salue les personnalité présentes, retrace l'histoire de la nouvelle ligne et insiste sur sa double mission : assurer la prospérité du pays et y apporter les idées républicaines : « *La locomotive qui arrive aujourd'hui à Blain et qui bientôt, espérons-le, continuera jusqu'à Guémené, accomplira ici comme ailleurs sa mission civilisatrice ; en même temps que le bien-être, elle introduira dans le pays les idées modernes, les généreuses doctrines qui ne peuvent avoir leur libre expansion que par la République... La nouvelle trouée que la locomotive vient de faire permettra à l'air et à la lumière d'y pénétrer, en même temps qu'elle permettra aux habitants d'apercevoir ce qui se passe au dehors, dans le reste de la France. Ils y verront la marche ascendante du mouvement démocratique. Ils verront les chefs des vieux partis venus d'eux-mêmes à la République ne trouvant plus à leurs côtés des soldats pour la combattre. Ils comprendront, pour se servir d'un mot célèbre, que la République est entrée dans les sabots du paysan et qu'il faut être de son temps et de son époque* ».

Le préfet rend ensuite hommage au président de la République « *chargé par ses concitoyens de diriger la marche de la République, notre locomotive du progrès social* » et, tout en filant la métaphore, salue le chef du gouvernement « *votre illustre compatriote M. Waldeck-Rousseau. Avec de tels conducteurs nous pouvons envisager l'avenir en pleine sécurité. Et nous pouvons ainsi entrevoir l'aurore du jour où, débarrassée des fauteurs de désordres, la France verra tous ses enfants unis dans la République appliquer leurs efforts et leur intelligence aux œuvres de concorde et de progrès semblables à celle que nous fêtons ici* ».

Le maire de Blain, M. Pouplard, prononce à son tour un discours où il rend un vibrant hommage au grand absent : « *M. Waldeck-Rousseau, notre compatriote, frère de notre honorable juge de paix... dont le ministère actuel sera, d'ici quelques jours, celui dont l'existence aura été la plus longue depuis l'avènement de notre troisième République*¹⁰ ».

Intervient ensuite, M. Guihot, conseiller général du canton qui vante l'intérêt de la nouvelle ligne puis émet le vœu que son prolongement jusqu'à Beslé soit accompli le plus rapidement possible. Puis, inspiré peut-être par le Don paisible que la future ligne franchira à Guémené, il fait adopter par l'assemblée un message de bienvenue à l'adresse de l'empereur de la lointaine Russie où coule un autre Don.

¹⁰ Effectivement, le ministère Waldeck-Rousseau sera le plus long de la IIIe République (3 ans).

M. Gay, président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest ramène les élus un peu trop boute-en-train à la réalité : « *Nous avons à concilier dans notre gestion des intérêts bien divers : d'une part, une économie rigoureuse, imposée par le budget public, c'est çà dire imposée par les intérêts des contribuables ; d'autre part la nécessité de donner satisfaction au développement du trafic et de la devancer même parfois* ».

Enfin, entre la poire et le gâteau M. Pérouse, le délégué du gouvernement, clôture le banquet avec esprit :

« *Messieurs,*

Lorsqu'on attend un Ministre et qu'on voit apparaître à sa place un simple Directeur de chemins de fer, on doit éprouver, je m'en rends bien compte une véritable déception... Un Ministre apporte toujours avec lui un discours, un grand discours souvent... Le directeur n'apporte lui qu'un toast, tout au plus une allocution, et le feu de son éloquence n'est qu'un feu de paille capable d'éclairer tout au plus la salle du banquet. Je comprends trop bien ce que vous avez perdu au change pour ne point chercher à m'excuser. Je n'ai qu'un moyen de me faire pardonner, c'est d'être bref ».

Puis, après avoir rappelé l'histoire de la nouvelle ligne, il souhaite qu'elle soit rentable le plus tôt possible et pour cela il donne le conseil suivant aux habitants de la région : « Devenez très riches, que vos greniers soient trop petits pour y loger vos récoltes, que vos pâturages deviennent trop peu spacieux pour y loger votre bétail, que les touristes viennent dans votre joli pays apporter l'or à pleine main ».

Entre cognac et champagne M. Pérouse remet des décorations (officiers d'académie, Mérite agricole) à une dizaine d'élus locaux.

Après le banquet, les personnalités forment un cortège pour se rendre au centre de la ville. Ils passent parmi les gymnastes de La Nazairienne en plein exercice, puis devant un mât de cocagne que des téméraires tentent d'escalader. On lâche des montgolfières sur leur passage. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville « *arrivent au pas de gymnastique les braves pompiers que conduit leur dévoué lieutenant, M. Gilard. En cinq minutes les pompes sont en batterie et l'attaque d'incendie commence contre une maison à deux étages. On opère les manœuvres de sauvetage aux applaudissements de la foule* » (Le Populaire).

M. Pérouse félicite les pompiers, décore leur chef et remet des médailles aux responsables de la société de secours mutuels tout en prononçant un vibrant discours en l'honneur de la mutualité. Les clairons sonnent et le délégué du gouvernement remet maintenant le drapeau des « Vétérans des armées de terre et de mer ¹¹ » à leur président local en rappelant que lui aussi avait « *porté l'épaulette d'officier d'artillerie pendant l'année terrible [1870-71]* ».

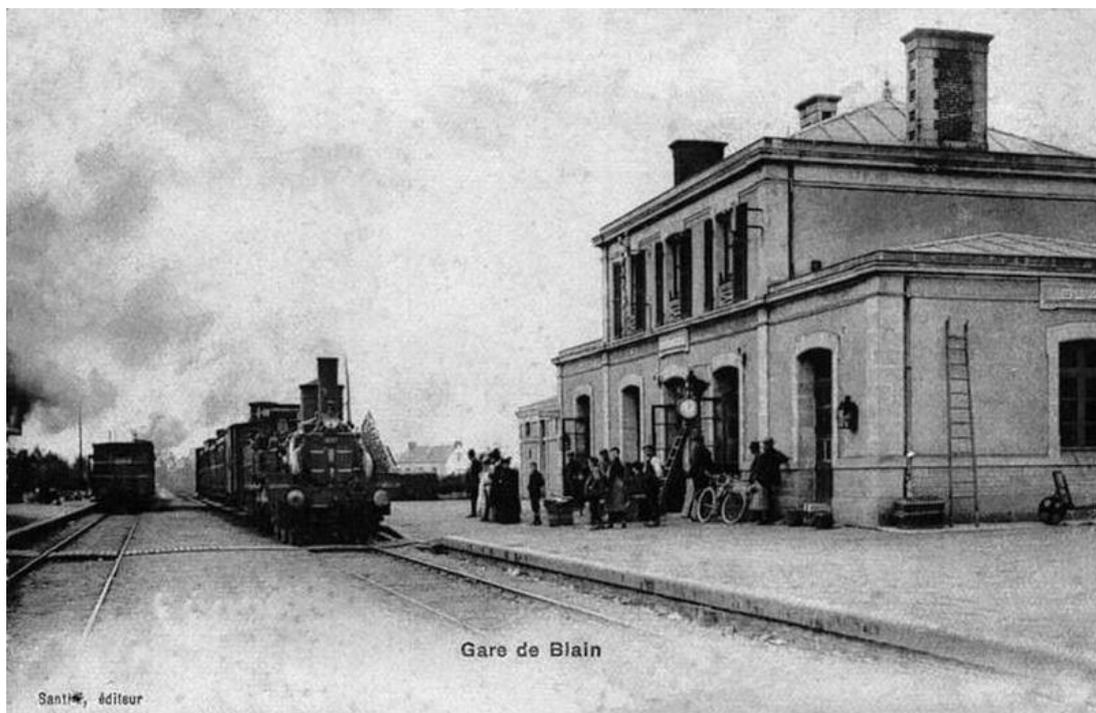
Ensuite tout le monde se rend à l'hospice en passant sous un arc de triomphe portant en lettres de fleurs la devise de Guépin : « Aux plus déshérités, le plus d'amour ! ». M. Pérouse doit poser la première pierre des travaux d'agrandissement de l'établissement hospitalier. C'est l'occasion pour lui de glisser à l'occasion d'un discours : « *Je voulais arriver à vous parler de la question des retraites ouvrières à laquelle votre illustre compatriote, M. Waldeck-Rousseau, vient d'attacher son nom et que le Parlement saura, je l'espère, mener à bien*¹² ».

¹¹ Vétérans : c'est le nom que l'on donne alors aux anciens combattants de la guerre de 1870.

¹² Le projet de loi dite des Retraites ouvrières et paysannes sera repoussé par le Parlement. Il ne sera voté qu'en 1910.

Le cortège parcourt les rues de la ville décorées de fleurs et de feuillages dont un arc de triomphe surmonté d'une « locomotive primitive, la machine Stephenson, sur ses quatre roues » (Le Populaire). Le journaliste de « L'Espérance du peuple » ne peut que constater la décoration réussie des rues mais sa plume suinte le fiel : « Une quantité de drapeaux flottaient au haut des mâts plantés dans les rue, aux fenêtres des hôtels et des fonctionnaires, presque pas aux fenêtres des particuliers. Malheureusement les forains étaient peu nombreux ».

En soirée, personnalités et journalistes, reprennent le train pour Nantes, laissant la population locale continuer la fête qui se termine par un feu d'artifice tiré près du canal : « la pièce principale, représentant une locomotive s'est allumée aux acclamations de la foule, pendant que du pont tombait dans le canal une magnifique cascade de feu ». Une retraite aux flambeaux « suivie d'une foule énorme » (Le Populaire) clôtura cette fête.



Ranimer la flamme républicaine : c'était l'un des objectifs de l'inauguration de la ligne de chemin de fer de Nantes à Blain. J. Enaudeau s'y essaie aussi chaque année dans sa commune, le 14 juillet. Pour donner un peu de lustre à la Fête nationale il fait tirer un feu d'artifice, à Gesvres d'abord puis, à partir de 1902, au bourg. Comme cela coûte cher le maire demande et obtient chaque année 30 francs de la préfecture. Mais il en aurait fallu davantage pour que les Treilliérains soient éblouis par la République !

A partir de l'automne 1902 Jean Enaudeau âgé et malade ne paraît plus au conseil municipal de Treillières où il a été réélu en 1892, 1896, 1900, reconduisant à chaque fois la même équipe... sauf les morts. Pour les élections de 1904 par contre il va devoir modifier sa liste ; des conseillers sortants ont décidé de constituer une liste d'opposition. La lutte promet d'être rude. Bien que fatigué (il décèdera le 19 septembre 1904) il se présente à nouveau pour transmettre un peu de son autorité de maire sortant à la nouvelle équipe qu'il veut promouvoir.

Olivier Guillet de La Brosse : 1904 – 1917

La loi de 1901 sur les Associations visait dans l'esprit de son promoteur Waldeck-Rousseau, au contrôle des congrégations religieuses. L'arrivée d'E. Combes à la tête du « bloc des gauches » en 1902 et son projet de mener une politique de « défense républicaine » va en faire une arme anticléricale provoquant la colère des catholiques, des évêques et du pape. Au printemps 1904 les relations diplomatiques entre Paris et le Vatican se détériorent rapidement ; la rupture aura lieu en juillet, en même temps que le gouvernement interdira d'enseigner à toutes les congrégations religieuses.

Si le climat est tendu au niveau national il l'est aussi au plan local. Le conseil général multiplie les motions contre les mesures anticléricales du gouvernement ; il est relayé dans les campagnes par les personnalités conservatrices et le clergé. Treillières n'échappe pas à l'agitation.

Rogatien Vincent, conseiller municipal depuis 1897 (année de ses 25 ans), s'est senti désavoué par le transfert de la mairie à l'école et la perte de son poste de secrétaire de mairie. Entré dans l'opposition au maire J. Enaudeau il se place dans le camp des partisans du gouvernement et constitue à Treillières, à l'imitation de ce qui se fait dans quelques communes sous l'impulsion du préfet, un « comité de vigilance républicain » aussitôt baptisé par ses adversaires « comité blocard » par allusion au gouvernement du « bloc des gauches » qu'il soutient. Aux élections municipales du 1^{er} mai 1904 il présente une liste mêlant agriculteurs et artisans où l'on retrouve 5 conseillers sortants. C'est une coalition de républicains convaincus, de parents de Rogatien Vincent et de mécontents de tous poils sans réelles convictions dont certains (4) n'hésiteront pas à rejoindre la liste du maire à la première élection partielle venue... trois ans plus tard.

En face Jean Enaudeau, 82 ans, se représente mais sans prétendre au poste de maire. Le départ des 5 opposants l'oblige à renouveler sa liste. Il y fait entrer deux agriculteurs, un boucher (Donatien Grellier) et deux « propriétaires » : Julien Desfontaines (73 ans) un ancien boucher de la rue Crébillon à Nantes qui, fortune faite, a racheté le château de Champeaux ; et Olivier Guillet de La Brosse, propriétaire depuis peu du manoir de Fayau, qui brigue la fonction de maire.



O. de La Brosse agrandit le manoir de Fayau (bâtiment de gauche)

chapitre précédent. Les 4 candidats présentés par le maire sont des transfuges de la liste de Rogatien Vincent battus 3 ans plus tôt (parmi eux Louis Redor futur maire de Treillières en 1919). Rogatien Vincent trahi par ses amis ne récolte que 18 voix (contre une moyenne de 290 voix pour les élus), soit beaucoup moins que le candidat républicain sur la commune aux élections législatives de l'année précédente (63 voix). Découragé il abandonne le combat et ne présente plus de liste d'opposition aux élections municipales de 1908 et 1912, à la plus grande joie du curé Paquelet : « *La lutte si vive entre la franc-maçonnerie et l'Eglise catholique donnait à ces élections une importance particulière... A Treillières tous les conseillers sortants, excellents chrétiens furent réélus... Le Comité de vigilance républicain dit Comité blocard à la solde de la préfecture et du gouvernement sectaire qui déshonore la France n'osa pas faire de liste d'opposition* » (livre de paroisse, 1908).

En 1908 Olivier de La Brosse reconduit tous les conseillers sortants sans en changer un seul ; en 1912, Julien Desfontaines (81 ans) s'étant retiré il n'y a qu'un seul entrant au conseil municipal qui, du fait de la guerre, ne sera pas renouvelé avant 1919 où... on reconduira les mêmes à l'exception d'Olivier de La Brosse décédé en janvier 1917 à Nantes. Jamais encore on avait atteint un tel immobilisme révélateur d'une commune frileuse, d'une population prématurément vieillie qui entre à reculons dans le 20^e siècle.



Diplôme de conseiller municipal: la fierté d'être un élu du peuple (Pierre Renaud fut conseiller pendant 26 ans)

Les « immortels » du conseil municipal sont souvent réunis par le maire O. de La Brosse (en moyenne 9 fois par an) mais il y a régulièrement 4 ou 5 absents à chaque séance, victimes du poids des ans ou de l'ennui. A partir de 1914 les conséquences de la guerre remplissent l'ordre du jour, mais avant le déclenchement de celle-ci on se contente d'expédier les affaires courantes : assistance, chemins, foires, budget... Parfois quelques questions

nouvelles suscitées par le préfet ou le contexte politique viennent briser la routine. C'est le cas de l'installation du Bureau de Poste (1904 – 1906) et surtout de la construction d'une nouvelle école-mairie (1908 – 1911) imposée par la préfecture.



La mairie-école de garçons (1908-1911) peu après sa construction.

On l'a vu, les candidats conservateurs aux élections législatives proclament « *La France aux Français !* » ce que les gérontes du conseil municipal de Treillières traduisent « *Treillières aux Treilliérains !* » car ils se méfient des étrangers (à la commune) surtout quand ils tendent la main. Le 1^{er} juillet 1909, O. de La Brosse prend l'arrêté suivant :

« Le Maire de la commune de Treillières considérant :

1 – que le nombre de voyageurs, mendiants, saltimbanques (sans domicile fixe) parcourant la commune s'accroît de plus en plus.

2 – que ces étrangers, ennemis du travail, mettent en général à profit l'isolement des fermes ou la présence d'une seule personne à la maison pour réclamer avec impertinence et menace : boisson, vêtements, argent...

3- qu'autoriser la mendicité dans ces conditions c'est favoriser la paresse.

Arrête

La mendicité est interdite sur tout le territoire de la commune de Treillières sauf pour les indigents qui y sont nés ou domiciliés... ».

Pour ce qui est de la mendicité, à Treillières on applique la préférence communale.

La question de la Séparation des Eglises et de l'Etat n'apparaît qu'une seule fois au conseil municipal quand O. de La Brosse fait voter un vœu la condamnant implicitement. Mais le maire et ses conseillers s'investissent à titre personnel dans la guérilla menée par le curé contre : « *le gouvernement français obéissant seulement aux ordres de la franc-maçonnerie* » (curé Paquelet, 1906). Le président et le trésorier du conseil de fabrique, en première ligne dans le conflit des Inventaires, sont aussi conseillers municipaux. Le maire, qui apporte constamment son soutien au curé, lui loue le presbytère pour une somme dérisoire et s'empresse d'entrer au conseil paroissial (qui remplace le conseil de fabrique en 1908) alors qu'il n'en est plus membre de droit.

Selon le curé Paquelet, O. de La Brosse est « *un catholique convaincu, il donnait à tous l'exemple de la fidélité à Dieu et à son Eglise, il assistait régulièrement à tous les offices du dimanche et s'approchait des sacrements plusieurs fois par semaine* » (15 avril 1917). Le maire a opté pour un cléralisme ostentatoire. Quand le curé Paquelet, à l'aide de bulletins paroissiaux, journaux, pèlerinages, missions... se lance à partir de 1906 dans la reconquête idéologique de ses paroissiens, le maire tient à se manifester à ses côtés. Il est de tous les pèlerinages organisés par le curé à Pontchâteau, Auray... et son épouse l'accompagne distribuant images et médailles pieuses aux pèlerins. Lors des missions il processionne, cierge à la main, derrière le saint-sacrement à la tête de son conseil municipal « *composé exclusivement de bons catholiques* » (curé Paquelet, 1907).

Ce cléralisme se mêle à un nationalisme cultivé à Treillières autour de Jeanne d'Arc devenue sainte religieuse et nationale. Le curé et le maire honorent ensemble la Pucelle faisant acclamer par les citoyens-paroissiens le drapeau tricolore, la France et son armée. Ce culte nimbe le patriotisme appris à l'école de Jules Ferry d'une lumière sacrée. On efface petit à petit la France républicaine derrière la France catholique fille aînée de l'Eglise.



Le service militaire est devenu obligatoire pour tous; les soldats de Treillières ont la fibre patriotique et posent fièrement

Le maire et le curé associés ancrent définitivement les villageois dans le camp du conservatisme le plus réactionnaire. La tâche n'est pas trop difficile. Pour beaucoup la loi de Séparation et les Inventaires, que le curé a comparés aux pires heures de 1793, ont été une piqûre de rappel idéologique. On peut appliquer aux Treilliérains la phrase de G. Flaubert évoquant dans « L'éducation sentimentale » la réaction de certains à la révolution de 1848 : « *Le spectre de 93 reparut, et le couperet de la guillotine vibra dans toutes les syllabes du mot République* ».

On l'a vu, à Treillières c'est le parti républicain qui est décapité en 1907. Les élections législatives de 1906, 1910, 1914, confirment cette disparition au profit du camp conservateur représenté à chaque fois par le même candidat : le marquis de Dion.

Aux élections de 1906, malgré une participation record (85,2%) de Dion remporte 87% des suffrages (417 voix) laissant 13% (63 voix) au candidat républicain Moreau.

En 1910, faute d'opposant il recueille 100% des suffrages et encore 97 % en 1914 alors qu'on lui oppose un candidat socialiste, Hery, qui récolte seulement 10 voix sur la commune. Même si certains bonapartistes ont pu se réfugier dans l'abstention (29,6% en 1914) il semble bien que la plupart ont rejoint définitivement le marquis de Dion, conservateur « multicartes » : antisémite, antirépublicain, nationaliste et bonapartiste à l'occasion.

En 1914 les Treilliérains dans leur quasi-totalité ont intégré le bloc conservateur et clérical, docilement, sous la tutelle du châtelain-maire et du curé, épousant enfin le modèle élaboré par A. Siegfried pour caractériser le comportement politique des campagnes de la France de l'Ouest. Ils y avaient mis le temps !

Pendant une bonne partie du 19^e siècle, se souvenant du passé, ils ont été en état de défiance envers les notables qui voulaient les encadrer. Déjà hostiles aux bourgeois de la ville acquéreurs de terres sur la paroisse ou propriétaires abusifs avant 1789, ils le sont devenus encore plus quand ceux-ci, accédant aux responsabilités politiques pendant la Révolution, leur imposèrent lois, décrets, levées, réquisitions... avec morgue, mettant en péril leur civilisation villageoise.

Opposés aux nobles qui accaparent des biens communaux et les traînent devant les tribunaux avant 1789, ils n'ont pas l'occasion de se réconcilier avec eux pendant la Révolution aucun ne daignant venir à leur secours quand ils se soulèvent en 1793. Seul le curé avait trouvé grâce à leurs yeux avant 1789. Il faisait corps avec la société du bocage où l'habitat dispersé isolait les habitants. Même si la vie religieuse était souvent formelle les rassemblements dominicaux créaient la vie communautaire. Ce curé rouage indispensable de la civilisation villageoise, fédérateur social et acteur de la vie spirituelle, la Révolution loin de ternir son image l'a glorifiée et ils l'acceptent toujours à condition qu'il ne se mêle pas de la gestion temporelle de la commune passée en d'autres mains dans le cadre de la municipalité : les leurs.

Ainsi, jusqu'au début des années 1880 les Treilliérains ont fait preuve d'un souci d'autonomie. Autour de leaders issus de leurs rangs, les villageois ont acquis une personnalité collective originale qui va ensuite se défaire progressivement. En proie au doute, ils vont confier leur destin aux bourgeois de la ville devenus châtelains et au clergé engagé en politique au service de ceux-là même dont leurs ancêtres se méfiaient. Après quelques tensions inhérentes à ce basculement, la communauté villageoise retrouve sa cohésion dans la soumission.

La guerre en dévorant les hommes les plus jeunes et les plus dynamiques, en exaltant le patriotisme et en plongeant les familles dans les difficultés matérielles, la douleur, allait encore renforcer les liens entre une population vieillie, affaiblie, désorientée et ses notables (maire et curé) dispensateurs de secours, de réconfort moral, perçus alors comme des oracles dans un monde troublé.